

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Mobilisation des femmes dans les conflits fonciers au Cameroun

Cas opposant le village Mbonjo à la SOCAPALM

Auteur : Edmond Raphael KAKMANI
Promoteur(s) : Joseph Thierry AMOUGOU
Lecteur(s) : Patient MULUMEODERHWA POLEPOLE
Année académique : 2025 - 2026
Master en Sciences de la Population et du Développement, finalité
Développement

Déclaration de déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux,) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants (e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

(Code de déontologie pour les étudiants (e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses - Conseil académique du 9 février 1998).

Fait le 01^{er} juin 2026

Par Edmond Raphael KAKMANI



Dédicace

Je dédie ce travail à mes chers parents, papa Alphonse LEUMAGA et maman Henriette NOUFA, ainsi qu'à mes frères et sœurs.

Chers parents, je suis très reconnaissant pour tous vos efforts à mon égard. C'est au prix de vos sacrifices quotidiens, que ce parcours a été possible. Je vous dis infiniment merci.

Chers frères (Jean-Bosco TCHIEMASSOM et ENGUEN Mathieu) et sœurs (TCHOKOUATCHA Géraldine et MEDJIENTOU Jeane Flore), je vous adresse mes sincères remerciements pour vos soutiens, vos orientations et votre présence dans les moments difficiles. Sans vous, ce parcours n'aurait jamais pu être réalisé. Vous êtes formidables.

Remerciements

Ce travail de fin d'études est le résultat de multiples efforts consentis.

Je tiens tout d'abord à remercier le corps académique de notre programme, Sciences de la Population et du Développement (SPED). Leurs enseignements m'ont permis d'acquérir des connaissances solides et diversifiées qui ont été très utiles pour la finalisation de ce travail.

Je remercie l'Ecole des Sciences Politiques et Sociales (PSAD), pour m'avoir sélectionné au programme Erasmus et pour son suivi durant mon séjour d'étude à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Limoges (France). Je remercie également les étudiants de Master 2 Géographie et Master 1 Sociologie (promotion 2024 -2025) pour leur chaleureux accueil.

Mes remerciements vont également à l'endroit de mon promoteur, le Professeur Thierry Joseph AMOUGOU qui a encadré ce travail. Ces conseils ont été déterminants pour la finalisation de ce travail.

Je dis également merci à M. Pierre Moreels et son épouse pour leurs soutiens et leur accompagnement dans mon intégration en Belgique.

Je remercie aussi M. Elong Emmanuel (responsable de la SYNAPARCAM), le collectif de femmes de Mbonjo et tous acteurs qui ont bien voulu répondre à nos questions malgré les contraintes du terrain.

A tous mes camarades de promotion (en particulier Chavez C. KAMERA, Esther, Faïda, Jean Marie, Jonathan, Hilary, Dominique, Laurette) je vous dis infiniment merci pour votre compagnie et vos conseils; vous avez été une source d'énergie positive pour moi. Malgré les difficultés du contexte socioéducatif, vous êtes restés tout près et m'avez apportés du soutien quand c'était nécessaire. Mille mercis.

Mes sincères remerciements vont également à l'endroit de Divine NGALAFELE, pour son accompagnement et sa motivation au quotidien durant toute l'année académique et particulièrement pendant la rédaction de mémoire.

Que tous ceux ou celles qui de près ou de loin m'ont assisté, aidé ou encouragé dans l'élaboration de ce travail de quelque manière que ce soit, trouvent par cette occasion, l'expression de ma profonde considération.

Table des matières

Abréviations	VIII
Liste des photos	IX
Liste des tableaux	X
Liste des figures	XI
Liste des cartes	XII
Introduction générale.....	1
1. Contexte générale.....	2
2. Revue de la littérature scientifique.....	4
3. Problématique.....	7
4. Questions de recherches	9
5. Présentation de la zone d'étude (Mbonjo).....	9
6. Justification de l'étude	11
7. Cadre conceptuel	12
Mobilisation	12
Conflit.....	13
Le foncier	14
8. Cadre théorique de la recherche	15
9. Cadre méthodologique de la recherche	17
10. Défis éthiques, logistiques et émotionnels de cette recherche	22
11. Posture du chercheur	23
Chapitre 1 : mécanismes de reconnaissances de la propriété foncière au Cameroun et les facteurs du conflit foncier à Mbonjo	25
Introduction	25
1. Mécanismes d'acquisition de la propriété foncière au Cameroun	25
a) La vente.....	25
b) Les baux	25
c) Les concessions	25
2. Divers facteurs à échelles variées.....	27
A. Les facteurs globaux.....	27
1. Plan d'Ajustement Structurel (PAS)	27
2. La politique des agrocarburants	29
3. La croissance démographique du monde	30
4. La politique du crédit carbone.....	30
B. Les facteurs locaux.....	31
1. Une loi foncière oppressante	31

2. La croissance démographique nationale	33
3. Une rétrocession de terres controversée	34
4. Marginalisation de la femme Camerounaise en droit coutumier	36
Conclusion.....	39
Chapitre 2 : les acteurs du conflit et leurs logiques d'action	40
Introduction	40
1. Un réseau d'acteurs variés qui mouvemente le conflit	40
a. Etat	40
b. La SOCAPALM.....	41
c. SYNAPARCAM	42
d. La communauté locale de Mbonjo représentée par le collectif des femmes.....	44
e. Les chefs traditionnels.....	44
f. Les élites.....	45
2. Des logiques variées selon les acteurs.....	45
a. Le collectif des femmes et la SYNAPARCAM et leur logique de (sur)vie.....	45
b. La SOCAPALM et la logique économique.....	46
c. L'Etat et sa logique de régulation autoritaire	47
d. Les chefs traditionnels et les élites avec leurs logiques de positionnement.....	48
Conclusion.....	49
Chapitre 3 : la mobilisation collective et ses effets dans un contexte conflictuel	50
Introduction	50
1. La mobilisation collective des femmes de Mbonjo.....	50
a. Le respect du contrat d'engagement.....	50
b. La motivation personnelle	51
c. La mobilisation individuelle.....	52
2. Effets de la mobilisation collective sur le conflit	54
a. Effet sur le plan social	54
b. Effet sur le plan culturel	55
c. Effet sur le plan professionnel.....	56
Conclusion.....	57
Chapitre 4 : Limites, pistes d'amélioration et débouchés de la mobilisation collective des femmes de Mbonjo.....	58
Introduction	58
1. Limites de la mobilisation des femmes de Mbonjo.....	58
a. Mouvement taché du phénomène Nimby.....	58
b. Un réseau d'acteur limité	60
2. Perspectives : (ré)valorisation de la mobilisation collective des femmes de Mbonjo à travers le renforcement des capitaux	61

a. Le capital social.....	62
b. Le capital savant.....	63
c. Le capital politique.....	63
3. Débouchés d’une mobilisation collective structurée.....	65
a. Un outil au service de la lutte contre la transformation socio environnementale non maitrisée des territoires engendrée par les projets agroindustriels.....	65
b. Un outil au service de la lutte contre les dégradations environnementales dans les pays du Sud.....	68
c. Un outil au service de l’amélioration des conditions de vie des populations locales dans les pays du Sud.....	69
Conclusion.....	70
Conclusion générale	71
Bibliographie.....	74
Résumé.....	78
Annexe 1 : Déclaration d’utilisation de l’Intelligence Artificielle.....	80

Abréviations

SOCAPALM : Société Camerounaise de Palmerais

SYNAPARCAM : Synergie Nationale des Paysans et Riverains du Cameroun

ODD : Objectifs du Développement Durable

PNGT/GILSS : Programme de Gestion des Terroirs/ Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

ARDFC : Attestation de Reconnaissance des Droits Fonciers et Coutumiers

AJPTER : Attestation de Jouissance Paisible des Terres

FMI : Fonds Monétaire International

PAS : Plan d'Ajustement Structurel

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

SOCFIN : Société Financière de Caoutchouc

CDE : Centre de Développement et de l'Environnement

ILC: International Land Coalition

ONG : Organisation Non Gouvernementale

NIMBY: Not In My Backyard

NIABI: Not In Anyone's Backyard

Liste des photos

Photo 1: principales voies d'accès à Mbonjo	11
Photo 2: Collectif de femmes de Mbonjo	19
Photo 3: focus group avec les représentantes du collectif des femmes	21
Photo 4: retour des membres du collectif des femmes d'une formation	51
Photo 5: formation du collectif de femmes de Mbonjo	52
Photo 6: une manifestation des femmes de Mbonjo	53
Photo 8: reconnaissance du site sacré par la SOCAPALM.....	56
Photo 7: site sacré entouré des plants de palmiers à huile.....	56

Liste des tableaux

Tableau 1: synthèse des enquêtes	18
Tableau 2:transformation socio spatiale de Mbonjo et environs entre 2020 et 2025.....	67

Liste des figures

Figure 1: roue de la mobilisation collective de Wils.....	13
Figure 2: facteurs de conflit foncier à Mbonjo.	39
Figure 3: acteurs du conflit et leurs logiques	49
Figure 4: étapes et effets de la mobilisation des femmes de Mbonjo	57

Liste des cartes

Carte 1: activités de la SOCAPALM à Mbonjo.....	8
Carte 2: localisation de Mbonjo	10
Carte 3: situation spatiale de Mbonjo et environ en 2000	66
Carte 4: situation spatiale de Mbonjo et environ en 2025	66

Introduction générale

Les plantations agro-industrielles, depuis une décennie, dans le monde, représentent environ 110 millions d'hectares et sont, selon un rapport du WRM datant de 2003, à l'origine d'un nombre croissant de conflits entre les populations locales et les acteurs en charge desdites plantations. Les avis sont partagés sur la motivation des différents acteurs. On a, d'une part, les promoteurs des agro-industries, qui tirent leur autorité de l'État central, et qui défendent l'idée selon laquelle ces plantations ont des vertus non négligeables, à savoir la recréation des forêts, une solution contre la déforestation, une source importante de biocarburant « vert », et surtout la création d'emplois locaux. À l'opposé, un discours contraire se construit, porté par les populations locales qui se présentent comme des boucliers et qui subissent les impacts négatifs jugés dominants dans leur environnement ; par conséquent, elles s'opposent et contestent l'utilité desdits projets en présentant une gestion autonome de leurs terres comme la solution la plus adaptée. De cette divergence va naître un conflit, celui du contrôle de la ressource foncière. Un conflit qui, jusqu'aux années 1990, a été très largement porté par la gent masculine. Pour cause, les pratiques liées à la gestion des terres sont très patriarcales. C'est ce qu'a révélé une étude menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation. Selon elle, moins de 20 % des propriétaires terriens dans le monde sont des femmes ; en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest, moins de 5 % d'entre elles sont propriétaires du foncier agricole, tandis qu'en Afrique subsaharienne, elles comptent pour 15 % en moyenne (FAO, 2010). Et Ouedraogo (2009) explique cette proportion par certains facteurs, notamment la multiplicité des acteurs et des pratiques dans le secteur et les tensions occasionnées par la rareté croissante de la ressource foncière, les critères historico-culturels fortement dépendants des rapports sociaux de sexe où la position prééminente de l'homme est de mise, ce qui détermine les conditions d'accès. De plus, le fort taux d'illettrisme des femmes (39 % des filles rurales contre 45 % des garçons ruraux dans le monde vont à l'école secondaire, FAO, 2010) limiterait leur accès à la propriété foncière. Bien que les femmes, dans les pays en développement, constituent environ 43 % de la main-d'œuvre agricole (FAO, 2010), elles ont néanmoins très peu accès aux titres fonciers, en conséquence à la propriété. C'est dans cet état de choses qu'elles prennent de plus en plus la parole, posent des actes de dénonciation et de revendication de leurs droits en général et plus particulièrement leurs droits fonciers. Cet état de chose va créer deux dynamiques à savoir, la volonté d'extension des plantations agroindustriels et la résistance des populations locales marquée par les mobilisations collectives des femmes. Ce mémoire analyse le conflit foncier opposant le village Mbonjo, dans le département du Mounjo (Cameroun), à la SOCAPALM,

l'une des principales agro-industries du pays. À partir d'une enquête de terrain menée auprès du collectif des femmes de Mbonjo, il étudie les stratégies de résilience des femmes face à une entreprise bénéficiant d'un important soutien étatique et de ressources économiques considérables. Notre question de recherche principale est : comment la mobilisation collective des femmes a-t-elle influencé le conflit foncier à Mbonjo ? Afin de mener à bien ce travail, notre approche repose sur une démarche qualitative basée sur des entretiens semi-directifs, un focus group et l'analyse des documents et l'observation de terrain. La réalisation de ce travail a tenu compte des rapports de pouvoir qui peuvent influencer les enquêtes, aux limites de la parole recueillie ; mais a aussi fait face aux contraintes d'accès au terrain d'étude. Notre objectif dans cet étude n'est pas de documenter un cas de conflit, mais de le comprendre afin de proposer une analyse critique des mobilisations féminines en contexte d'accaparement des terres, en montrant leur capacité de résilience et les obstacles qui les freinent.

1. Contexte générale

La propriété privée, telle que conçue dans les régimes juridiques occidentaux, n'a été introduite sur le continent africain qu'à partir de la fin du XIXe siècle. Pour les colons, c'était le moyen le plus adapté pour appliquer leurs codes juridiques afin d'assurer le contrôle territorial, établir les systèmes administratifs et se saisir des ressources économiques, dont le foncier et les ressources naturelles. Dans les sociétés africaines précoloniales, les propriétés étaient régies selon l'organisation sociale (royaume, chefferie) et des systèmes de distribution des terres, souvent basés sur les logiques de propriété collective et des droits d'accès saisonniers. À partir de l'introduction des régimes coloniaux, la constitution, connue comme la mère des lois d'un pays, était le moyen utilisé pour imposer leurs systèmes de régulation.

En 1974, au Cameroun, dans l'ordonnance n°74-1 du 6 juillet 1974, par ailleurs connue comme étant le principal texte juridique encore d'actualité, il est noté, dans le titre premier (dispositions générales), article 1er : « *L'État est le gardien de toutes les terres. Il peut, à ce titre, intervenir en vue d'en assurer un usage rationnel ou pour tenir compte des impératifs de la défense ou des options économiques de la nation.* ». Ce texte vient ainsi légitimer toutes les actions de l'État sur les propriétés foncières.

C'est dans cette perspective que l'État camerounais, à travers son premier président, S.E. Amadou Ahidjo, va réquisitionner une parcelle importante des terres dans le but de booster l'économie. Cette décision forte de l'État intervient dans un contexte marqué par une pénurie d'huile végétale. Il faut relever qu'avant les indépendances, dans les années 1950, l'État développe et expérimente un nouveau modèle commercial, en fournissant les plants de palmiers

à huile aux villageois, puis en rachetant ensuite leur production, tout en assurant les services sociaux de base (routes, puits...). Face à la pénurie d'huile qui va s'emparer du pays, l'État, avec l'aide de la Banque mondiale en 1963, va lancer un programme de développement de palmeraies et des usines, le but étant d'instaurer sur le territoire une production industrielle d'huile de palme.

C'est en 1968 que va naître la SOCAPALM par décret présidentiel. En douze ans, notamment en 1980, 18 000 ha sont plantés, avec à la clé plus de 45 000 emplois. Les principaux financements sont issus des fonds de l'État, via les prêts accordés par la BIRD, la Caisse Centrale de Développement et la Banque Européenne d'Investissement. Une situation de crise mondiale viendra toucher le secteur et le Cameroun sera fortement impacté. La chute brutale des cours mondiaux d'huile de palme dans les années 1980 va paralyser la SOCAPALM et plus de 11 % de son personnel et de leurs avantages seront supprimés. À ceci se greffera une violente guerre ethnique dans les principales régions de production du pays. Au bout du compte : une extrême pauvreté de la population, des infrastructures détruites et une baisse drastique de la production.

Il est important de noter que le Cameroun subit, depuis les années 1980, la pression des programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale. Il sera de ce fait imposé au Cameroun de privatiser certaines structures, parmi lesquelles la SOCAPALM. Début des années 2000, la privatisation est officielle et la société est cédée à 90 %. Elle entre ainsi dans le giron du groupe SOCFIN, une société cotée à la bourse de Luxembourg, cette dernière étant détenue aujourd'hui par le Groupe Bolloré (90 %) en France.

Un bail emphytéotique sera signé pour 60 ans renouvelable, avec à la clé 78 529 ha de terres. Il sera néanmoins demandé, dans ce bail, de prendre en considération des exigences en matière de protection de l'environnement, mais aussi que le repreneur poursuive les missions de service public dans la santé, l'éducation, le logement, les infrastructures routières, le soutien au développement agricole des communautés villageoises et l'achat de l'ensemble des productions villageoises dans un rayon de 60 km.

Ce bail connaîtra, en 2005, une révision pour diverses raisons, parmi lesquelles l'identification de terres non propices à la culture du palmier, l'emprise des routes, du chemin de fer et des lignes électriques. Après révision, une surface de 20 785 ha a été restituée à l'État du Cameroun. On est passé, après cette révision, de 78 529 ha à 58 063 ha. De cet espace libéré et controversé, Mbonjo est bénéficiaire de près de 2 000 hectares. Cet espace rétrocédé, censé être destiné à la population locale, fait l'objet d'une controverse, car la SOCAPALM y exerce une influence stratégique en interdisant à la population sa gestion de façon libre et autonome.

C'est ce que nous a relevé Emmanuel Elong, le responsable de la Synaparcam : « *Voilà le village Mbonjo qui est un cas à vérifier, car il est à l'intérieur des plantations ; et sur la carte de rétrocession, ils ont dit que Mbonjo a été rétrocédé de 165 hectares. Ce village avait perdu 1 900 hectares et plus. Après réduction et rétrocession, il ne reste que 165 ha pour les plantations. Alors que ces 165 hectares sont des superficies où il y a des vieux palmiers à huile qui sont restés longtemps sans être exploités ; sur le papier, ils ont été rétrocédés mais sur le terrain ce n'est pas le cas. On (SOCAPALM) continue à travailler là-bas.* ». Cette controverse alimente le conflit entre la SOCAPALM et le village Mbonjo et motive les femmes à se mobiliser collectivement pour réclamer leurs droits.

2. Revue de la littérature scientifique

La question foncière a depuis longtemps opposé les théoriciens du caractère fixiste et inadapté des régimes fonciers traditionnels à ceux qui défendent, à l'opposé, leur nature dynamique. Pour les théoriciens de la fixité, ils soulèvent l'incapacité des systèmes fonciers coutumiers à répondre aux exigences d'intensification imposées par la pression démographique et l'économie de marché ; cette incapacité crée par conséquent des blocages dont l'issue resterait l'intervention de l'État pour instaurer un régime de propriété privée qui reste le plus adapté. Contre cette vision, d'autres théoriciens (Lavigne, 1998) vont démontrer la nature dynamique du foncier en milieu rural, sa souplesse et sa capacité à s'adapter à la fois aux pressions démographiques et foncières. Ces oppositions théoriques témoignent du caractère complexe de la question foncière.

Nous basons dès lors notre argumentaire autour de ces visions théoriques divergentes pour analyser la situation foncière conflictuelle au village Mbonjo. Ces théories se prêtent bien à notre terrain de recherche dans la mesure où la gestion de la question foncière suscite aujourd'hui des tensions du fait de la pression démographique et économique, amplifiée par un flou sur les devoirs et limites des autorités traditionnelles et administratives en charge de cette gestion. L'État, qui a le pouvoir suprême, a cédé les terres du village Mbonjo au profit d'une entreprise agro-industrielle dans l'optique de répondre aux difficultés économiques du pays. Ces analyses précédentes vont nous servir de base pour analyser les enjeux autour de la gestion foncière et les stratégies d'action des différents acteurs. La situation d'accaparement des terres et des conflits fonciers n'est pas une situation isolée propre au Cameroun.

Genet Mersha et Carlier (2010) dénonçaient déjà une situation d'accaparement des terres arables et des conflits fonciers par les investisseurs étrangers, notamment les Chinois et les Saoudiens, en Éthiopie. Ils responsabilisaient le gouvernement éthiopien de la mauvaise

politique agricole adoptée et du processus inquiétant des contrats de location des terres. Cette étude relève notamment le fait de s'inquiéter des prises de contrôle internationales des terres en Afrique ; elle insiste sur le fait que même si certains pays africains disposent de lois et procédures progressistes qui cherchent à augmenter le poids et les bénéfices des populations locales, il y a un décalage entre la théorie et la pratique. Selon elle, beaucoup de ces pays n'ont pas mis en place des mécanismes légaux ou juridiques qui protègent réellement les droits locaux, tenant compte des intérêts, des moyens de subsistance et du bien-être des populations locales. Malgré le fait que certains pays africains, avec une démographie moins dense, aient instauré des conditions légales de consultation des communautés, les processus pouvant permettre de négocier la cession des terres avec elles directement demeurent insatisfaisants.

Au Sénégal et à Madagascar, Konan Sylvain et al. (2015) relevaient également le phénomène d'accaparement de terres et les conflits fonciers. Ils exposaient dans cette étude que l'accaparement des terres fut présenté aux populations comme des investissements directs étrangers afin d'en montrer la positivité, ce qui a entraîné une adhésion massive des populations. Ainsi, la population a perçu cela comme un apport significatif sur l'économie, notamment avec les emplois et le développement des infrastructures. Cette étude pointe du doigt le rôle trouble des institutions financières comme la Banque mondiale ; elle a, à travers les indicateurs de certains rapports comme celui du Doing Business, encouragé ces pays à entreprendre des réformes importantes au niveau des législations locales afin d'attirer les investisseurs étrangers. Les pouvoirs publics motivent leur choix auprès des populations par le fait que ces investissements influenceraient les structures de l'agriculture locale en la rendant plus productive et moderne. Mais ces investissements, au fil des ans, se sont avérés, au vu des impacts sur les populations locales, être une forme déguisée d'exploitation, avec la perte des espaces cultivables, la dégradation et la pollution des environnements. Cette étude a également mis en exergue les modes d'acquisition de terres, notamment par les contrats de location.

Également en Côte d'Ivoire, Grajales (2018) portait un regard critique sur l'accaparement de terres et relevait les conflits socio-environnementaux. Il établit les acteurs responsables de cette situation ainsi que les modes d'acquisition de terres. Il n'échappe pas toutefois de relever, pour ces différents cas et dans différents pays, que les pratiques d'acquisition de terres et les conflits socio-environnementaux sont les points fédérateurs.

Cette situation n'épargne pas le Cameroun. Elong Joseph et Obam (2010) relevaient les tensions foncières entre les acteurs exogènes et les communautés locales au Sud Cameroun, provoquées par l'accaparement des terres. La population locale, dans cet affrontement, a développé la stratégie d'évitement face à la machine répressive de l'État. Dans cette dynamique

conflictuelle, les femmes prennent de plus en plus d'initiatives pour dénoncer et montrer leur désaccord. Ces actions des femmes restent peu documentées et donc invisibilisées. Nous avons opté, dans cette étude, de nous pencher sur les mobilisations de ces femmes, en tentant de comprendre leurs perceptions du conflit, leurs stratégies et actions mobilisées.

L'activité productive liée à la terre en Afrique se voit de plus en plus être appropriée par les femmes. Elles cultivent, récoltent, créent et entretiennent des espaces forestiers. Malgré cette place prépondérante, les pratiques de gestion foncière marginalisent encore très fortement celles-ci. La domination patriarcale est largement motivée par les traditions locales et les institutions publiques. Ces dernières ont été conçues en excluant la femme des processus de décision sur la question foncière, la confinant en conséquence dans les métiers dits « genrés », notamment au niveau de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. Pourtant, cette ressource est d'une importance capitale dans leur survie. Les femmes contribuent, au Cameroun, à plus de 55,8 % de la production agricole nationale ; et dans le secteur informel agricole, elles représentent plus de 71 % des travailleurs. Ces chiffres ne sont pas que de simples informations, mais ils montrent à quel point les femmes occupent une place très représentative en lien avec la terre.

Malgré l'Objectif de Développement Durable n°5 (ODD5), qui prône une égalité des sexes et une autonomie des femmes, ces dernières peinent toujours à avoir accès à la terre et même à sa gestion. Une littérature bien fournie sur la question tente d'élucider cette problématique.

Au Maroc, Fatiha (2011) relève que les droits des femmes sont confrontés à deux problématiques dominantes : la complexité du système foncier et l'inégalité d'accès à celui-ci. En effet, le système foncier du Maroc est régi par deux régimes, notamment le régime traditionnel (adossé au droit musulman et aux coutumes) et le régime moderne (instauré depuis le protectorat français en 1912). Pour l'auteure, dans ce contexte où règne une certaine précarité financière et une marginalisation des droits fonciers de la femme pendant le mariage ou le divorce, l'accès de celles-ci à la terre devient de plus en plus restreint.

Dans le même sillage, dans une étude de Ndèye (2008) au Sénégal, il est relevé que, dans les textes de loi, l'égalité d'accès à la terre pour tous et la problématique du contrôle de la terre par les femmes se posent encore avec acuité. Bien que la Constitution du 22 janvier 2001 prône que « l'homme et la femme ont le droit d'accéder à la possession de la terre dans les conditions déterminées par la loi », dans les faits, la réalité est tout autre. Face à cette situation, ces dernières ont développé des stratégies d'adaptation à travers l'appui de projets et programmes de développement.

Une situation quasi identique est observable au Burundi. Titti (2025) observe que, malgré le fait que la femme soit le pilier de l'économie familiale et nationale, elle n'a malheureusement pas accès à la propriété foncière. Elle est considérée comme une main cultivatrice, qui produit mais ne gère pas. Le système est à forte dominance patriarcale, la conséquence directe étant que tous les efforts des femmes sont vains, car seul le chef de famille peut prendre les décisions sur la gestion des ressources foncières.

La République démocratique du Congo n'est pas épargnée de la problématique de l'exclusion des femmes de la gestion foncière. Dans une étude traitant de l'accès des femmes à la terre en milieu rural, Polepole (2025) fait le constat qu'à l'ère de l'anthropocène, les bouleversements écologiques et la rareté croissante des ressources naturelles exacerbent les luttes pour l'accès aux ressources. Ces facteurs, selon l'auteur, affectent de façon disproportionnée les femmes en raison de leur vulnérabilité socioéconomique et des rôles sociaux et familiaux spécifiques au genre. Il renchérit en notant que « *les traditions patriciales, renforcées par les institutions rigides, excluent souvent les femmes paysannes de l'accès à la terre* ».

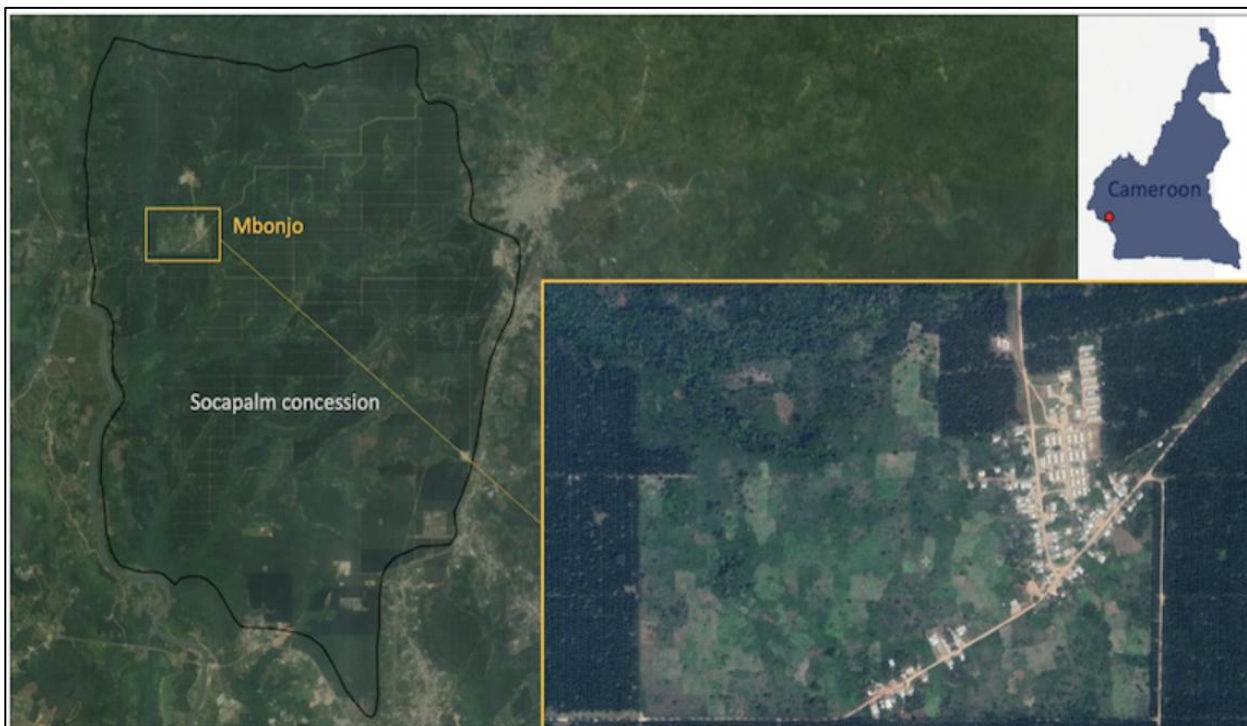
Dès lors, Il est scientifiquement démontré, à travers diverses publications, que la difficulté d'accès à la terre des femmes est une problématique qui touche presque toute l'Afrique. Les institutions et traditions sont les motifs les plus récurrents de l'exclusion de ces dernières. Au fil des années, les femmes ont décelé les contraintes du système. Désormais, elles revendiquent leurs droits d'accès, usant de toutes les stratégies possibles pour se faire entendre. C'est notamment le cas des femmes du village Mbonjo, mis en exergue dans cette étude.

3. Problématique

Les terres arables sont généralement soumises à d'énormes pressions d'exploitation en Afrique subsaharienne, et le Cameroun n'est pas en reste. Ces pressions, caractérisées par une multiplication des projets de développement, sont dues aux conditions naturelles et propices de la terre à l'agriculture. Ces nouveaux projets viennent entrer en compétition avec les petits projets des agriculteurs locaux.

Dans le département du Mounjo, au Cameroun en général, et au village Mbonjo particulièrement, les activités économiques reposent essentiellement sur l'agriculture. Le développement de l'agriculture nécessite une disponibilité des terres, et la question de la propriété devient centrale. Dès lors, disposer de droits exclusifs sur une parcelle de terre sur laquelle l'on développe ses activités contribue à rassurer les agriculteurs.

À Mbonjo, ces droits exclusifs sont aujourd'hui menacés par le projet de plantation agro-industrielle des palmiers à huile. Depuis la privatisation de la SOCAPALM (début des années 2000), il y a eu une transformation socio-spatiale évolutive de Mbonjo et de ses environs. Cette transformation est marquée par les conflits, la dégradation du tissu économique des femmes, la perte des terres, la dégradation des sols, etc. Le village Mbonjo est, de nos jours, entouré du nord au sud, de l'est à l'ouest, par les plantations d'huile de palme (carte 1). Une situation qui fait monter le courroux des populations locales, notamment des femmes.



Carte 1: activités de la SOCAPALM à Mbonjo
Source : Mongabay, 2023

Il est important de rappeler qu'avant la privatisation de la SOCAPALM, les populations disposaient de superficies importantes affectées à la culture des palmiers à huile ; cette activité était particulièrement rentable et soutenait l'économie locale. Après le bail de plus de 70 000 hectares conclu au début des années 2000, il avait ensuite été décidé qu'une rétrocession de plus de 20 000 hectares devrait être faite au bénéfice de la population. La rétrocession a été effective, mais compte tenu du fait que ces parcelles rétrocédées bordent celles de la SOCAPALM, celle-ci a interdit toute exploitation, notamment la culture des palmiers à huile qui, jadis, était le socle de l'économie locale.

Cette restriction, qui empêche les populations locales d'avoir accès aux terres et en conséquence d'en faire usage, met toute la communauté locale, et plus particulièrement les femmes, en difficulté, notamment sur les plans économique, traditionnel et même social. Cette

restriction est totalement en marge des dispositions réglementaires au Cameroun en matière d'accès au foncier, à savoir l'ordonnance n°74-2 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier, qui permet à toute personne disposant de ses terres d'en jouir librement. Cet écart entre la réalité liée à la gestion des terres et les dispositions réglementaires pose un problème d'accès et d'usage des terres à Mbonjo.

4. Questions de recherches

Le conflit foncier qui sévit à Mbonjo a été, au fil des dix dernières années, marqué par des rebondissements, des contestations, des négociations et des réprimandes. Face à la machine dominante des acteurs qui soutiennent la SOCAPALM, le collectif des femmes de Mbonjo a développé une stratégie de résilience construite autour de la mobilisation collective. Cette étude propose une analyse de cette stratégie afin de comprendre comment elle a été développée et déployée dans un contexte conflictuel.

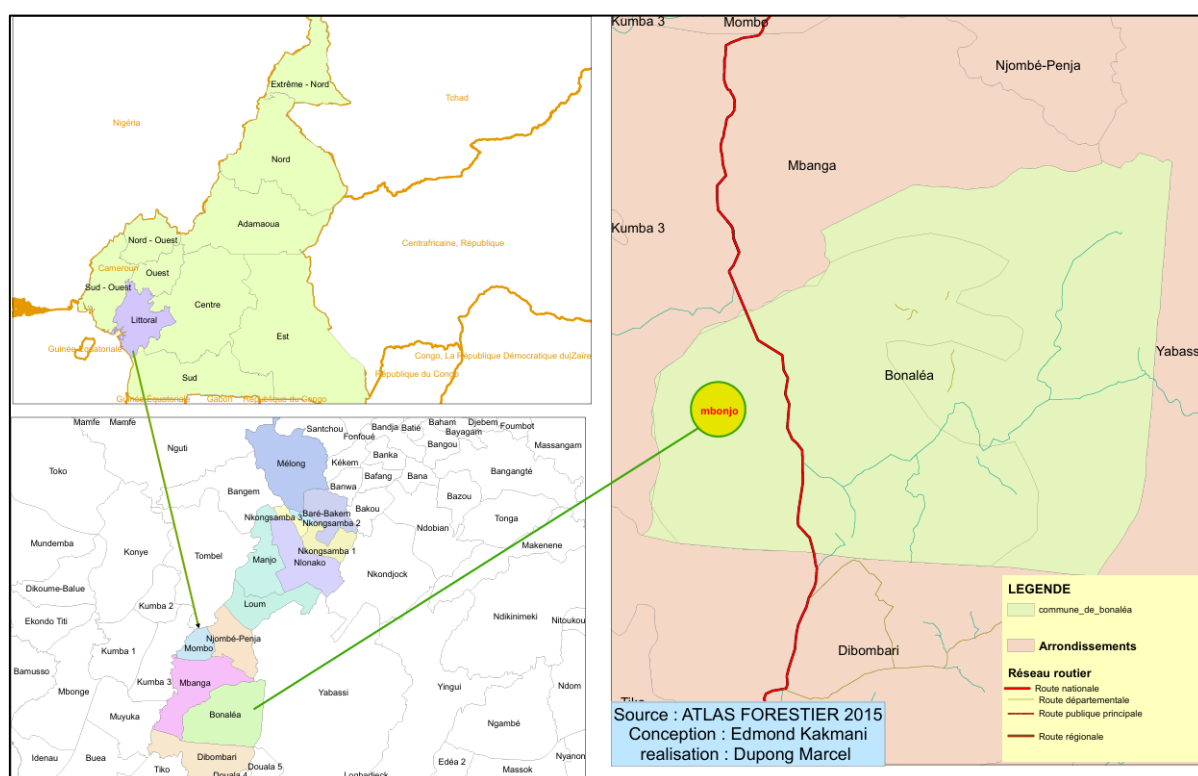
Notre question de recherche principale est : comment la mobilisation collective des femmes a-t-elle influencé le conflit foncier à Mbonjo ? Afin de répondre à cette question centrale, nous avons développé un ensemble de questions secondaires qui ont guidé notre analyse. La première, à double volet, est celle de savoir comment obtient-on les droits fonciers au Cameroun et quels sont les facteurs du conflit foncier qui existe à Mbonjo. Cette question nous permettra de connaître les différents mécanismes d'obtention d'un bien foncier, mais aussi d'identifier les différents facteurs du conflit. La deuxième question secondaire est : quels sont les acteurs qui influencent le conflit et quelles sont leurs logiques d'action ? La troisième question secondaire est celle de savoir comment la mobilisation collective des femmes de Mbonjo a été déployée et quels en sont les effets. La quatrième et dernière question est celle de savoir quelles sont les limites, les pistes d'amélioration et les débouchés de la mobilisation collective des femmes de Mbonjo. Cet ensemble de questions permettra de circonscrire et de comprendre notre sujet de recherche.

5. Présentation de la zone d'étude (Mbonjo)

Mbonjo (carte 2) fait partie de l'arrondissement de Fiko, situé dans le département du Mounjo, région du Littoral, Cameroun. Cet arrondissement est situé au nord de Douala, capitale économique du Cameroun, entre les parallèles 4° et 5° Nord. Avant sa création par décret présidentiel n° 95/082 du 24 avril 1995, Bonaléa, où est situé Mbonjo, était rattaché à l'arrondissement de Dibombari, créé quant à lui en 1960 par l'arrêté n° 159 du Haut-Commissaire de la République française au Cameroun.

Couverte par une superficie de 650 km², la commune de Bonaléa comporte 57 villages, dont Mbonjo. Elle est limitée au nord par l'arrondissement de Mbanga, au nord-est par une importante réserve forestière et faunique que sépare le fleuve Dibombé de Mpobo et Mamba, au sud et à l'est par l'arrondissement de Dibombari, et à l'ouest et au nord par le fleuve Mungo. Elle est subdivisée en deux (02) cantons : Abo Nord et Abo Sud. Ces cantons sont dirigés par des chefs de 2e degré appelés Chefs Supérieurs. Mbonjo, quant à lui, est situé dans le canton Abo Sud.

Mbonjo est composé de deux grands groupements : « Lonkong », administrativement Mbonjo 2, et le groupement « Dongoh », Mbonjo 1. Ces deux villages sont administrés localement par des chefs traditionnels de 3e degré. La langue locale parlée est le Bankon, et la tribu est Abo.



Carte 2: localisation de Mbonjo

Source : Edmond Kakmani

Ces habitants sont constitués d'autochtones (les Abo), mais la population allogène (venue principalement des régions du Sud-Ouest, Nord-Ouest, Nord, Centre, Sud et Ouest) est dominante du fait de la migration professionnelle. Selon le récit de M. Elong E., que nous avons rencontré en 2025, « le village Mbonjo est une terre d'accueil et d'hospitalité ».

Ces deux villages sont estimés, en termes de superficie, à environ 100 km². Ils sont desservis par voie terrestre, notamment par la route départementale, qui est la principale voie

de communication avec les autres villages, mais aussi par voie navigable à travers le fleuve



Photo 1: principales voies d'accès à Mbonjo

Source : Kakmani, aout 2025

La flore de Mbonjo comprend essentiellement des zones marécageuses constituées de mangroves, mais aussi de diverses plantations qui, du fait de l'abandon, se transforment en forêt. Des essences comme les manguiers sauvages, les orangers, les kolatiers ou diverses plantes médicinales y sont présentes. Sa faune, quant à elle, n'est pas très fournie, sûrement en raison de la forte pression foncière. Bien que difficilement apercevables, certains animaux sont néanmoins présents. C'est le cas des reptiles, des rongeurs, des aulacodes (porcs-épics), des singes, des pangolins, etc.

Les villages de Mbonjo sont tenus administrativement par le sous-préfet de l'arrondissement de Fiko, et les activités économiques les plus représentatives sont l'agriculture, l'artisanat, le commerce, la pêche, l'extraction de sable et l'industrie.

6. Justification de l'étude

Cette étude prend forme dans un contexte juridique international et national marqué par la promotion de l'égalité de genre. Depuis 2015, les Objectifs du Développement Durable (ODD), notamment le numéro 5, promeut une égalité entre les sexes et l'autonomie de toutes les femmes et filles. Cette autonomisation prend à la fois en compte l'accès à l'éducation, à la santé, aux postes de direction, au marché du travail et aux ressources économiques. Le constat est clair et alarmant : la société camerounaise est encore à dominance patriarcale (74 % d'hommes contre 24 % de femmes chefs de ménages).

Dans le contexte du Cameroun, c'est le chef de ménage qui a le pouvoir de décision sur les biens, y compris les biens fonciers. Cette disparité explicite de ce fait, le faible pourcentage de femmes ayant un pouvoir de décision et en conséquence, propriétaires des ressources foncières.

Une situation contrastée, car la Constitution de 1996 au Cameroun prévoit en son article 1 l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

À Mbonjo, la réalité est contraire. L'accès des femmes aux ressources foncières est de plus en plus menacé par le projet industriel de la SOCAPALM, malgré les revendications et les dénonciations entreprises par celles-ci. Pourtant, l'ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier garantit « *à toutes les personnes physiques ou morales possédant des terrains en propriété, le droit d'en jouir et d'en disposer librement* ». Cette étude propose une grille d'analyse du mouvement social engagé par les femmes de Mbonjo, dans un contexte marqué par le contraste entre les textes juridiques et la réalité sociale ; caractérisée par des injustices dans la pratique de la gestion foncière.

Scientifiquement, ce travail vient enrichir la littérature sur le concept de mobilisation collective dans le contexte africain en général et camerounais en particulier ; sur le plan sociopolitique, ce travail se positionne comme un outil d'aide sur lequel les mouvements sociaux peuvent s'appuyer pour élaborer une stratégie d'opposition, surtout dans un contexte marqué par le non-respect des droits des peuples lors de la mise en œuvre des projets agro-industriels.

Le choix de Mbonjo comme terrain d'étude est relatif à la combinaison de différents éléments à savoir : l'ancienneté du conflit, la position centrale de la SOCAPALM dans l'économie locale, la spécificité de la rétrocession foncière controversée et le rôle déterminant joué par un collectif de femmes marqué par la contestation dans le but de se réapproprier leur autonomie.

7. Cadre conceptuel

Mobilisation

La mobilisation, en tant que concept, tire son essence du secteur de l'armée : mobiliser les troupes dans un contexte de conflit, de guerre. Il est généralement employé dans un contexte de tension, de défiance, de réclamation, de défense. L'engouement autour de ce concept peut se situer au début des années 1990, dans un contexte d'intensification de la concurrence internationale, de la déréglementation des barrières tarifaires, de l'obsession du déficit zéro, qui ont engendré des compressions dans les secteurs publics et privés (Tremblay et Wils, 2005). Face à cette situation et dans une stratégie d'adaptation, les entreprises en situation de déficit ont mobilisé leur « troupe » pour livrer une « guerre » contre la concurrence ; ce fut une « *arme stratégique* ». Ce mot n'a de sens que dans un groupe. Le Nouveau Petit Robert le définit comme « *un rassemblement et une mise en action* » ; mobiliser ne veut dès lors pas dire le fait

d'ordonner, mais de faire recours à certaines facultés intellectuelles pour poursuivre une action collective. L'objectif est de ce fait, de facto, commun et non individuel.

À la lumière des travaux de Tremblay et Wils en 2005, portant sur les éléments de définition de la mobilisation, nous le concevons dans cette étude comme une masse critique de personnes (des femmes de Mbonjo dans ce cas) accomplissant des actions non lucratives dans l'intérêt de la communauté. Le facteur le plus important étant le groupe, le collectif, la communauté. Selon Wils et al. (1998), une personne mobilisée ne compte pas ses heures, est entièrement consacrée, investit du temps et de l'énergie, une personne qui déploie des efforts supérieurs à la norme.

La compréhension de la mobilisation collective des femmes de Mbonjo sera proposée à travers l'analyse (figure 1) de ce que Wils et al. ont appelé en 1998 les comportements de la mobilisation, à savoir le respect des engagements, la motivation individuelle et la motivation collective.

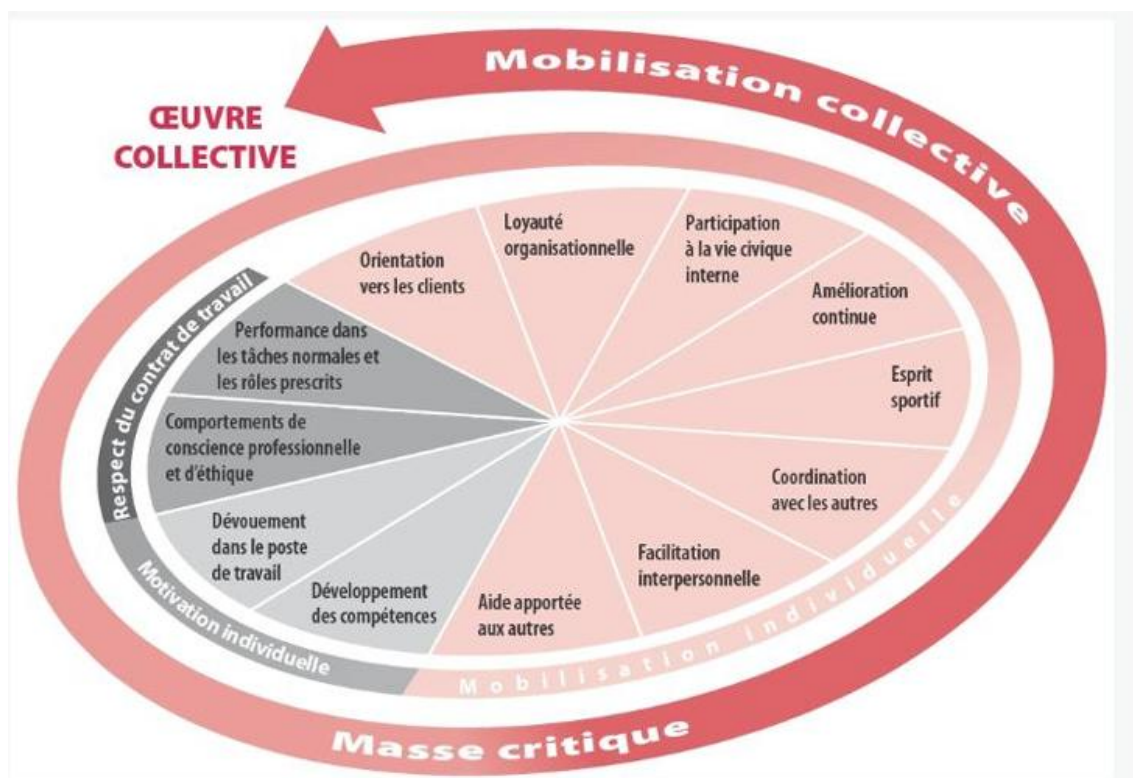


Figure 1:roue de la mobilisation collective de Wils
Source : Wils et al, 1988

Conflit

Du latin conflictus, le mot « conflit » signifie « choc », « heurt ». D'après le Petit Larousse, il est « *une opposition de sentiments, d'opinion entre des personnes ou des groupes*

». Il est souvent confondu avec la « tension » ; une situation de tension ne donne pas toujours lieu à un conflit et vice versa. Le conflit est une contradiction entre deux personnes ou groupes de personnes, ce qui est presque inévitable et inhérent à l'humain. Il survient au sein des familles, des communautés, entre deux ou plusieurs pays (Coser, 1956). Il ne débouche pas toujours sur la violence et est susceptible de survenir à tout moment ; dans cette perspective, il ne peut être prévenu ou même déboucher sur une conséquence positive. Toutefois, il peut être source de progrès social. Une société normale ne devrait pas être sans conflit ; de ce point de vue, il peut être vu comme le témoin d'une insuffisante intégration tout comme la résultante d'un niveau d'intégration élevé (Coser, 1956). Son impact peut être perçu comme un préalable à la négociation et au compromis, soit alternatif (Coleman, 1988).

Selon Dominique P. et Edmond M. (2015), les conflits peuvent dès lors avoir plusieurs motifs, chacun avec une spécificité. Parmi ces motifs, on peut noter les conflits d'intérêts, de pouvoir, identitaires, territoriaux, de relation, affectifs, cognitifs et culturels.

Le motif de conflit applicable dans notre cas d'étude à Mbonjo est le conflit d'intérêt. C'est celui qui est le plus souvent invoqué. Dépendant des acteurs et de leurs rapports, les intérêts peuvent être soit convergents, soit divergents ; et dans le cas du rapport entre les femmes de Mbonjo et la SOCAPALM, les intérêts sont divergents. C'est ce qui explique la dissension entre les deux acteurs, à travers une quête fréquente d'avantages personnels de chaque côté. Dans le *Léviathan* (1651), Hobbes notait que « *si deux hommes désirent la même chose alors qu'il n'est pas possible qu'ils en jouissent tous les deux, ils deviennent ennemis ; chacun s'efforce de détruire ou de dominer l'autre* ». La notion de conflit qui est étudiée dans cette étude est donc une situation de compétition pour la possession et la jouissance de biens et de ressources, notamment le foncier.

Le foncier

Le foncier se définit de façon contextuelle. En Afrique et plus particulièrement au Cameroun, il se conçoit différemment du contexte européen. Du latin *fundus* ou encore *fond* de terre, le foncier est, selon le collectif Le Bris E., Le Roy E. et Mathieu P. (1991), cité par Titti (2025), « l'ensemble des règles définissant les droits d'accès, d'exploitation et de contrôle concernant la terre et les ressources naturelles ». De cette définition se dégage une dimension sociale du foncier. Un rapport du PNGT/CILSS (1993) (Programme de Gestion des Terroirs / Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel), cité par J.P. Sawadogo (1994) et Titti (2025), conçoit le foncier comme un rapport déterminé par l'appropriation de l'espace. Le foncier a pour principal composant la terre, mais il prend également en compte les autres

ressources naturelles (eau, faune, fertilité...) comme capital physique, et aussi l'ensemble des relations sociales entre les individus et groupes sociaux pour l'appropriation de la terre ; ces relations sont déterminées soit par les facteurs économiques (accumulation privative du capital et extraction de rente), juridiques (normes d'appropriation et modalités de règlement de conflits), mais aussi par les techniques d'aménagement pouvant matérialiser et caractériser ces relations fondamentales du foncier.

Étudier le foncier, selon Titti (2025), exige une prise en compte de certains paramètres dont l'interaction est essentielle pour l'interprétation du sens des transformations en cours ; il s'agit entre autres du statut des acteurs, de la nature des logiques, des types et effets de conduites, des rationalités, des séquences temporelles et processus, de l'échelle spatiale, des arènes de confrontation et de négociation, des objectifs et enjeux et des règles de jeu.

Dans cette étude, nous définissons le foncier comme un ensemble constitué du capital physique (terre, eau, flore, faune) considéré comme facteur de production, et des relations entre les individus et les groupes sociaux dans l'appropriation des ressources. Et le seul capital physique qui sera mis en exergue dans cette étude sera la terre, considérée comme facteur de production (économie) mais aussi comme facteur culturel, social et politique.

8. Cadre théorique de la recherche

Les théories mobilisées dans le cadre de ce travail sont celle développée par James C. Scott (1976), à savoir la théorie de l'économie morale des paysans et la théorie des mouvements sociaux et de l'action collective de Charles Tilly (1978).

La première offre un cadre d'analyse sur les comportements des paysans confrontés à la vulnérabilité dans les sociétés agraires. Elle part de la « *politique du bas* »¹ telle que développée par Michel Foucault. Cette théorie permet de comprendre les pratiques sociales et les valeurs morales qui régulent les relations de travail et la gestion des ressources. James Scott propose à travers cette théorie une analyse des formes de résistance des individus et des groupes sociaux vis-à-vis de la domination de type coercitif tant, dans les sociétés précapitalistes que dans les sociétés capitalistes. Il part du postulat que, tous les rapports de domination visent la soumission des dominés ; ce qui est essentielle pour atteindre des objectifs spécifiques. Mais, ce qui est intéressant pour nous, est le fait que cette domination engendre inévitablement des formes de résistances dans le but de la renverser, souvent marqué par des succès variables. Edward Thompson, célèbre historien anglais cité par Thierry Amougou (2025) dans son livre « *le*

¹ « ensemble des formes de gouvernementalité qui, à partir de l'État et des dispositifs de pouvoir, innervent une société donnée en produisant des appropriations autonomes chez les acteurs subordonnés »

risque-candidat en politique africaine », est également un des partisan de cette théorie. Thomson se base sur cette théorie pour analyser les résistances des paysans en Angleterre et proposer une lecture de l'« *histoire par le bas* » notamment dans ses travaux qui portent sur les traditions et les résistances populaires en Angleterre entre le XVIIIe et XXe siècle. A partir de cette méthode, il essaie de faire changer les lunettes et de lire les dynamiques de conflit à travers le récit et le vécu des personnes faibles. Il démontre dans ses travaux que les lois ont été conçues pour servir la cause de la classe bourgeoise. Pour cela, il a identifié la culture comme un facteur déterminant dans les mouvements des dominés. En effet, il fait le lien entre la culture populaire et les conflits politique. Selon lui, « *la conscience de la classe ouvrière* » qui est constituée de valeurs, d'utopies, de traditions, d'images, de paroles et de sons est une production culturelle. Et celle-ci est un catalyseur social car elle permet à des personnes de différentes appartenances sociales (paysan, artisan, prolétaire...) de partager une même expérience de domination (sociale, économique, politique ou culturelle), et de s'opposer à travers des revendications de justice. De ce fait, E. Thomson pense que le facteur unificateur de ces groupes, est justement les revendications.

La deuxième, explique comment et pourquoi les groupes sociaux se mobilisent dans un contexte de conflit ou de domination, pour défendre leurs intérêts. Contrairement à James Scott, Tilly pense que seule l'existence d'une injustice ou d'une souffrance, ne suffit pas à engendrer les mouvements sociaux ; car beaucoup de peuples ou des groupes de personnes, subissent des injustices sans pour autant se mobiliser. Selon lui, toute mobilisation est déterminée par la capacité des acteurs à s'organiser de façon collective, à mobiliser les ressources et à saisir les opportunités politiques disponibles. Cette théorie conçoit l'action collective comme, un processus organisé par lequel un groupe agit ensemble afin de défendre des intérêts communs face à une autorité ou une structure de pouvoir. Tilly a construit cette théorie autour d'un élément principal, la « *ressource* ». Elle détermine si le mouvement social aura une portée et des effets positifs importants. Selon Tilly, un mouvement social ne peut avoir de succès sans ressources matérielles, humaines ou symboliques. Un concept clé de cette théorie selon Tilly est le « *répertoire d'action collective* ». En effet, il pense que chaque société dispose d'un ensemble de moyens d'action pouvant être qualifié de légitime ou efficaces pour protester. Et en conséquence, chaque groupe social doit s'en inspirer pour mener sa lutte. Le fond de cette théorie est de considérer les mouvements sociaux comme des rapports de force ; et la mobilisation collective comme une lutte ayant pour but de modifier les relations de pouvoir existantes, d'obtenir une reconnaissance ou de défendre des droits face à des acteurs dominants.

Ces théories s'adaptent très bien au contexte de notre terrain d'étude. Elles vont nous permettre de comprendre et d'expliquer les rapports de pouvoirs des différents acteurs. Elles vont nous proposer une grille de compréhension et d'analyse des actions et logiques des différents acteurs. Dans cette perspective, notre terrain d'étude se positionne comme un cadre idéal d'application. En effet, il présente des groupes de confrontation, des acteurs dominés et des dominants ; des rapports de force et de pouvoir.

9. Cadre méthodologique de la recherche

Nous avons structuré notre raisonnement à partir de la démarche empirico-inductive. Selon Beaugrand (1988, p. 8), cette démarche consiste à aborder concrètement le sujet d'intérêt et à laisser les faits suggérer les variables importantes, les lois et éventuellement les théories unificatrices. Elle se construit à partir des faits observés, des données brutes réelles et observables, et débouche sur des explications de celles-ci. Notre terrain d'étude s'y prête parfaitement. Notre analyse part de l'observation du conflit foncier qui existe à Mbonjo et des données existantes autour du sujet. À partir de ces faits, nous tentons de faire dialoguer les éléments concordants, d'en faire une analyse scientifique et de suggérer des perspectives d'amélioration.

Notre population cible porte sur les femmes rurales résidentes, ayant des droits (héritage, achat...) sur une parcelle de terre au village Mbonjo. Elles sont âgées de 35 ans minimum (catégorie d'âge des personnes ayant répondu à nos enquêtes) ; notre échantillon (non représentatif de la population totale) est de 18 personnes, dont 16 femmes et 2 hommes (tableau 1). Bien que les autorités administratives (sous-préfet), traditionnelles (chef de village) et municipales (maire) aient été planifiées, la rencontre avec celles-ci n'a pas pu être effective à cause des multiples reprogrammations des rendez-vous et du temps limité dont nous disposions pour la collecte des données. Ces refus et reprogrammations presque systématiques des acteurs ayant des rôles majeurs dans la régulation foncière locale ont, à notre sens, rejoint nos analyses sur le caractère sensible de notre objet de recherche. Nous avons analysé ce comportement comme une stratégie d'évitement vu le contexte et les tensions existantes. Bien que la SOCAPALM ait un rôle central dans ce cas de conflit, nous n'avons malheureusement pas eu d'entretiens avec elle. Cette démarche assumée découle de nos observations du terrain et du niveau de tension existant entre elle et la population locale de Mbonjo (représentée dans ce cadre par le collectif de femmes). Les données fournies par la SOCAPALM auraient été intéressantes dans la mesure où elles auraient permis de confronter celles issues de la population

locale, et en sortir une analyse relativement plus complète. Néanmoins, cet acteur a été analysé partiellement à travers les documents officiels existants.

Pour mener à terme cette étude, nous avons adopté trois stratégies non probabilistes (renvoie à mener le travail de terrain avec des méthodes variées pouvant être modifiables et adaptables à tout moment selon le contexte) pour la collecte des données. Dès lors, nous n'avons pas défini au préalable une base en termes de nombre de participants de recherche.

Tableau 1: synthèse des enquêtes

Type d'enquête	Nombre	Effectif	Sexe	profils	méthode
Focus group	1	10	Femmes	Agricultrices, commerçantes (35-55 ans)	Choix raisonné
Entretiens semi-directifs structurés	5	5	3 Femmes 2 Hommes	Leaders du collectif, opérateur économique, responsable SYNAPARCAM	Boule de neige, choix raisonné
Entretiens semi-directifs non-structurés	3	3	Femmes	Ménagères (30 – 50)	Accidentel
Total		18	16 Femmes 2 hommes	Statuts variés	Stratégie non probabiliste

Source : Kakmani, 2026

Tout d'abord, à la phase d'exploration, afin de cerner les idées centrales actualisées qui se dégagent autour de notre sujet de recherche, nous avons adopté un échantillonnage accidentel. Cet échantillon de trois (03) femmes essentiellement, ménagères et habitantes, âgées entre 30 et 50 ans, rencontrées spontanément et sans aucune sélection, nous a permis de situer le niveau actuel du conflit, mais aussi de nous projeter sur le terrain de recherche. À cet effet, c'est à travers l'échantillonnage par choix raisonné que nous avons identifié, dans le village, un collectif d'environ quarante (40) femmes qui se mobilise ensemble depuis une dizaine d'années sous la bannière d'une ASBL nommée SYNAPARCAM (photo 2) afin de revendiquer leurs droits face à la SOCAPALM. Ce collectif a identifié de façon autonome et selon ses procédures internes, un groupe de représentantes de dix (10) femmes qui ont répondu à nos questions. Bien

que le groupe de femmes identifié soit hétérogène (âge et professions variés), nous avons néanmoins eu un sentiment de doute quand à la neutralité de celles-ci. Ce sentiment a d'autant plus été renforcé car parmi elles, d'aucune semblaient de part leur communication non verbale (gestes) pendant les prises de paroles ne pas être tout à fait d'accord avec le récit. Ce doute, nous n'avons pas eu l'occasion de le vérifier. En effet individuellement, même de façon non formelle, les femmes sur ordre du collectif ne pouvaient pas se prononcer sur le sujet. Bien que nous respections cette démarche qualifiée de « *discipline de groupe* », elle semblait être pour nous une façon de contrôler le récit, de le maîtriser et donc possiblement d'éviter les déclarations contradictoires. Les déclarations sont de ce fait donc, tachées d'un sentiment de doute non vérifié.



Photo 2: Collectif de femmes de Mbonjo

Source : Kakmani, aout 2025

Nous avons aussi utilisé l'échantillonnage par boule de neige. Il nous a permis, sous la recommandation des participants de recherche déjà rencontrés, d'aller à la rencontre des autres participants préalablement non identifiés ; notamment une catégorie professionnelle (opérateur économique) non résidente du village Mbonjo mais exerçant des activités dans et dehors le village Mbonjo. De ce fait, il est important de noter que nous avons adapté notre stratégie de sélection de participants sur le terrain en fonction des réalités auxquelles nous avons été confrontés.

Nous avons déployé trois principales méthodes pour collecter nos données : l'exploration documentaire, le focus group et les entretiens semi-directifs. L'analyse des ressources documentaires nous a permis de déceler les informations textuelles autour de notre sujet. Compte tenu du climat de tension qui existe entre la population rurale de Mbonjo et la SOCAPALM, il nous a semblé délicat de faire des entretiens à ces deux acteurs, au risque de

paraître un agent de liaison d'une partie ; cette méthode a été utile à la consultation des ressources physiques ou publiées disponibles, traitant du sujet de conflit foncier en Afrique subsaharienne en général, au Cameroun en particulier et spécifiquement à Mbonjo.

Au-delà de la recherche documentaire, nous avons mené un focus group composé de 10 personnes (photo 3), huit (08) entretiens semi-directifs (trois avec les femmes identifiées comme personnes ressources, leaders des mobilisations de femmes ; deux avec certains hommes ressources capables de nous fournir des informations exploitables, à savoir un opérateur économique et un responsable de la SYNAPARCAM, structure qui accompagne les femmes dans leur mobilisation ; et trois (03) moins structurés avec les femmes rencontrées grâce à notre échantillonnage accidentel au début du terrain). Ces entretiens ont été pour nous un moyen efficace, réalisable en un temps raisonnable, nous permettant d'avoir une variété d'informations. La plus-value est non seulement le contact physique (ce qui peut donner confiance à son vis-à-vis), d'avoir des informations verbales, mais aussi, permettre d'apprécier les signes du non-verbal (gestuelles, émotions).

Nous avons également mobilisé un focus group. Il nous a été difficile de tenir compte des disparités (rapports de pouvoir, de sexes ou encore statuts sociaux) lors de la mise en place du focus group dans le contexte qui était le nôtre. Néanmoins, le groupe de 10 personnes qui nous a répondu était constitué essentiellement de femmes avec des âges compris entre 35 et 55 ans. Les professions étaient principalement des agricultrices et commerçantes.

Nos entretiens se sont faits à travers un guide d'entretien portant sur un ensemble de questions non fermées autour des facteurs du conflit, des différents acteurs du conflit et leurs logiques, et du déploiement de la mobilisation des femmes. Tout au long du processus de collecte des données, nous avons marqué un point d'attention à la sécurité des données collectées (notamment en sécurisant au maximum nos matériels et notes de terrain en y limitant l'accès), bien que nos participants de recherche n'aient pas sollicité l'anonymat. L'exploration des documents est le moyen par lequel nous avons eu accès aux informations sur l'évolution législative en matière de gestion foncière au Cameroun.



Photo 3: focus group avec les représentantes du collectif des femmes
Source : Kakmani, août 2025

L'exploration des documents a été d'une importance notoire pour cadrer notre sujet et rassembler un ensemble de littérature sur le sujet. Les entretiens, quant à eux, nous ont permis de dialoguer avec les participants de recherche, de statut social différent ; ils ont été capitaux pour avoir les éléments de réponse à nos questions de recherche en lien avec les facteurs, logiques et stratégies d'action.

Après la collecte des données, notamment à travers des entretiens, nous avons tout d'abord fait l'état des lieux de nos données en classant tous les différents fichiers (audio ou texte) pour traitement. Ensuite, nous avons procédé à la transcription (manuelle, dictée ou automatique) des entretiens en fichiers audio à travers Microsoft Word. Après la transcription, nous avons utilisé le logiciel NVIVO pour l'encodage (attribuer les codes à des extraits de texte) et cherché les narratifs (connecter les codes et comprendre les dynamiques de liaisons entre les codes).

L'analyse documentaire a, quant à elle, consisté à relever manuellement les extraits importants de textes se rapportant à notre thématique de recherche afin de les utiliser comme illustrations. Pour y arriver, nous avons fait usage d'un ordinateur portable pour toutes les saisies, d'un smartphone qui nous a servi de microphone et de caméra photo, et d'un Power Bank pour une économie d'énergie. Nous avons également fait usage du logiciel QGIS version 3.4 pour générer la carte de localisation, mais aussi pour visualiser l'évolution chronologique des activités de la Socapalm à Mbonjo.

10. Défis éthiques, logistiques et émotionnels de cette recherche

L'éthique, définie comme une « *démarche réflexive sur les valeurs et les finalités de la recherche scientifique* » (Coutellec, 2019), est une dimension importante de la pratique de la recherche. Notre terrain d'étude dispose d'un ensemble de défis non négligeables. Sur l'aspect logistique, le village Mbonjo est situé à environ 10 km du centre-ville (Souza) disposant des services sociaux de base. La principale voie d'accès (la route) est difficilement praticable en saison de pluie (juin-septembre, période de notre terrain) car dépourvue de bitume. Le village a une faible couverture énergétique et d'internet, ce qui est un véritable défi logistique pour les populations locales et même pour nous en tant que chercheur.

S'intéressant à un cas de conflit, où s'affrontent des catégories sociales différentes, une attention particulière a été accordée aux réactions (communication non verbale, regard) des participants de recherche ; et aussi la sécurité des participants de recherche doit être garantie. C'est dans ce sillage que les participants ont opté pour des communications uniquement en groupe afin d'assumer les déclarations de façon collective ; cette décision était aussi un moyen de se protéger contre des représailles. Elles ont tout au long de nos échanges, adopté la posture debout dans le but d'affirmer leur engagement. Une condition contraignante qui pourrait influencer les réponses, dans le but de s'en débarrasser le plus rapidement possible.

Ces déclarations groupées, dans des endroits parfois indiscrets, nous permettent d'émettre des réserves quant à la soutenabilité des paroles ; ou encore ces propos peuvent être orientés en fonction des intérêts de la communauté et ne pas représenter la réalité des faits dans l'ensemble, ce qui pourrait influencer et orienter le sens de nos analyses. Le groupe de femmes à qui nous avons adressé nos questions n'est pas aussi un échantillon représentatif de la population totale du village ; ce qui signifie que nos analyses portent sur le vécu de celles-ci.

Bertrand Pulman (1988) relève que le concept « *terrain* » a été emprunté au vocabulaire militaire et désigne avant tout un lieu d'affrontements divers (confrontation avec des personnes, idées ou des visions du monde). En conséquence, le terrain n'est pas neutre. N'étant pas originaire du village Mbonjo et surtout venant d'une université européenne, nous avons été parfois considéré comme un « *espion* » du groupe des dominants. La SOCAPALM étant la propriété d'un groupe européen, plus précisément français, les populations rurales avaient tendance à me considérer comme un enquêteur « *secret* » au service de ce groupe. Donc il a fallu gagner la confiance des participants de recherche en fournissant un effort de faire corps avec le terrain ; notamment en intériorisant les us et coutumes du village et en ayant une base de langue locale pour faciliter le dialogue.

Aux vues de la sensibilité du terrain et des informations en résultant, les participants ont été avertis avant tout entretien de la possibilité de s'exprimer sous anonymat. Mais dans l'ensemble, nous n'avons pas eu de réponses négatives et les participants ont dit « *assumer* » les déclarations. Nous avons investi notre terrain au sens de Magali B. et Campana (2007) qui parlent de « *rentrer sur le terrain* » ; ils entendent par-là l'implication du chercheur à travers deux « *gages* ». Le premier étant de composer avec les conditions bien souvent fixées par les enquêtés et le deuxième étant, pour le chercheur, de se faire reconnaître comme légitime à enquêter, donc de se plier aux rites initiatiques, imposés ou non, de prouver sa neutralité mais aussi de montrer sa capacité à investir le terrain.

Lors des entretiens, nous avons prêté attention à tous les gestes des participants. Il était question d'analyser l'adéquation du verbal et du non-verbal du ou des participants. Il a été aussi question, personnellement, de garder une certaine distance vis-à-vis de la recherche. Originaire du Cameroun, cette étude est susceptible d'avoir été influencée ou d'avoir été analysée avec une certaine empathie. Bien que nous avons fourni un effort afin de nous départir de nos émotions et de traiter le sujet de façon neutre et impartiale. Magali B. et Campana (2007) soulignent à cet effet que la culture du chercheur et, plus largement, ses dispositions sociales forment un prisme à travers lequel il tente de comprendre son terrain, mais les émotions qui le saisissent peuvent influencer sur la perception du terrain et, partant, la construction de l'objet.

11. Posture du chercheur

Mener une étude comme celle-ci avec une immersion sur le terrain sans bourse nécessite des efforts économiques colossaux et surtout d'avoir une motivation particulière. Mon intérêt au sujet est né depuis le Cameroun pendant mes études au département de géographie à l'université de Douala. En effet, les questions foncières revenaient très régulièrement dans le programme académique. C'est dans ces circonstances que je commence à m'intéresser aux conflits fonciers. Ce master a été de ce fait, une opportunité pour nous d'explorer ce phénomène très régulier au Cameroun. Cependant, cette étude n'a pas été sans défis, notamment mon influence et celle de mon background sur le terrain. Être ressortissant camerounais a été un atout pour cette recherche, car je connaissais relativement bien le contexte ; ce qui a facilité ma familiarité avec le terrain et permis de contourner certaines procédures administratives qui sont parfois très longues.

Néanmoins, le fait de revenir d'une université dite du Nord a considérablement influencé le regard des participants de recherche vis-à-vis de moi. Conscient de tous ces biais, nous avons fait l'effort d'adopter une posture positiviste, telle que développée par Auguste Comte au XXe

siècle. Selon lui, la connaissance doit se baser exclusivement sur l'observation, l'expérience et les lois scientifiques. La posture positiviste du chercheur en sciences sociales l'impose une certaine distance avec son objet d'étude. Le chercheur doit ainsi éviter les interprétations subjectives, et se baser uniquement sur les faits observables. C'est cette posture que nous avons fait l'effort d'adopter sur le terrain ; bien que ma neutralité entière vis-à-vis de celui-ci peut toujours faire objet de débat. Le terrain m'a cependant permis de rencontrer des personnes motivées, engagées et qui avaient beaucoup d'espoir dans leur combat. Mon intérêt à ce sujet a d'ailleurs été perçu par certaines d'entre elles, comme le début de l'aboutissement de leur mobilisation depuis des années ; et donc une certaine consécration. Elles ont laissé entendre pour certaines, que cet intérêt que nous avons portés sur leur mouvement, était une source de fierté pour elles ; cela a contribué à renforcer le sentiment de multiplier des efforts dans leur mouvement contre la SOCAPALM.

Chapitre 1 : mécanismes de reconnaissances de la propriété foncière au Cameroun et les facteurs du conflit foncier à Mbonjo

Introduction

Au Cameroun, la propriété foncière est régie par un ensemble de mécanismes permettant d'un disposer une. Ce chapitre vient proposer une grille d'analyse de ces mécanismes. De ce fait, comment obtient-on les droits fonciers au Cameroun et quels sont les facteurs du conflit foncier qui existe à Mbonjo ? afin de répondre à cette question, nous allons dans un premier temps, présenter les différents mécanismes permettant de disposer d'une propriété foncière au Cameroun. Cela dans le but de comprendre comment les femmes de Mbonjo ont acquis des droits fonciers sur leur territoire. Dans un second temps, nous présenterons les différents facteurs du conflit foncier existant à Mbonjo, tant sur le plan global que local (figure 2).

1. Mécanismes d'acquisition de la propriété foncière au Cameroun

Au Cameroun, il existe différents modes d'acquisition d'une propriété foncière. On dénombre au total cinq selon l'ordonnance de 1974.

a) La vente

La vente de son bien est tout à fait possible et légale, et cela peut se faire de deux manières : par adjudication et par gré à gré. La première est une procédure par laquelle un terrain ou une propriété est attribué au plus offrant lors d'une vente à l'enchère publique. Dans cette méthode, la transparence et la concurrence sont les deux caractéristiques recherchées. La procédure du gré à gré est possible uniquement sur les terrains privés de l'État. C'est une vente directe entre l'administration et un acheteur.

b) Les baux

On distingue deux types de baux, à savoir le bail ordinaire et le bail emphytéotique. Le bail ordinaire est limité à 18 ans et permet de jouir temporairement du bien pendant ce temps. Le bail emphytéotique, quant à lui, permet une jouissance entre 18 ans et 99 ans sur le bien. C'est d'ailleurs le cas du bail de la SOCAPALM, à 60 ans, renouvelable.

c) Les concessions

Cette forme permet de jouir d'un bien d'abord provisoirement, d'environ 5 ans. Ensuite, ce bien peut devenir définitivement une propriété personnelle de l'exploitant, s'il prouve et respecte les conditions de mise en valeur effective de ce bien.

Ces différentes façons d'acquérir un bien foncier obéissent, selon le type, à deux procédures, à savoir la procédure d'immatriculation directe et indirecte.

La procédure d'immatriculation directe est celle la plus courante au Cameroun. Elle consiste à constituer un dossier qui va être soumis à l'autorité compétente pour analyse ; si le dossier est complet, alors une commission consultative est mise sur pied. Cette commission est chargée d'aller vérifier et enregistrer le bien. Une fois cette étape franchie, une publicité de la demande est faite et, si des oppositions se présentent, alors une consultation des différentes parties est initiée. Si la suite est concluante, il y a le bornage par un géomètre assermenté et l'établissement d'un procès-verbal. La fin de cette immatriculation est l'établissement et la délivrance du titre foncier.

La procédure d'immatriculation indirecte est celle qui est déclenchée lors d'une concession. Cette procédure est essentiellement basée sur un ensemble de preuves de l'autorisation de la mise en valeur des terres. Ceci peut se faire sur un terrain qui est exploité depuis des années ; alors, si les preuves de cette exploitation sont fournies et jugées satisfaisantes, les autorités compétentes peuvent reconnaître la propriété définitive et délivrer un titre foncier.

Depuis le 20 février 2026, il y a eu une modification de la procédure des immatriculations à travers une circulaire du ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières. Cette circulaire est venue abroger, en quelque sorte, le travail de la commission consultative dans le cas de l'immatriculation directe. Il y a, dans les documents à fournir pour l'analyse des dossiers, deux documents nouveaux, à savoir l'Attestation de Reconnaissance de Droits Fonciers Coutumiers (AARDFC) et l'Attestation de Jouissance Paisible des Terres (AJPTER).

L'AARDFC est un document délivré par une autorité traditionnelle du lieu où se trouve le bien. Il permet de reconnaître les droits fonciers coutumiers d'un individu, d'une collectivité coutumière ou d'une communauté familiale sur une parcelle de terrain.

Tandis que l'AJPTER est également délivrée par un chef traditionnel territorialement compétent, qui reconnaît cette fois-ci la mise en valeur ou l'occupation/exploitation d'un terrain de manière paisible et permanente par un individu non issu de la collectivité coutumière ou de la communauté familiale. Ces deux documents viennent renforcer les pouvoirs des chefs traditionnels en supprimant la commission consultative qui avait pour rôle d'aller constater le bien sur place et de faire un procès-verbal. Ces deux documents viennent compléter la liste des autres documents à fournir, comme le plan de terrain, les pièces d'identité...

À Mbonjo, le collectif des femmes opposé à la SOCAPALM dispose de droits sur leurs propriétés. Ces droits ont été majoritairement acquis, selon notre enquête, par vente et par concession pour la plupart. De ce fait, ce sont des familles qui ont hérité des terres jadis

exploitées par les parents, et qui aujourd'hui bénéficient d'une mise en valeur effective des terres. Elles déclarent : « *Nous avons toujours vécu ici, nos parents aussi ; ils ont travaillé la terre ici, morts ici, enterrés ici. Et aujourd'hui Bolloré, à travers la SOCAPALM, et l'État viennent arracher nos terres. On doit continuer à nous battre...* ». Elles relèvent ainsi la temporalité de leur installation et exploitation des terres pour justifier leur légitimité ; et en conséquence leurs actions.

2. Divers facteurs à échelles variées

A. Les facteurs globaux

1. Plan d'Ajustement Structurel (PAS)

Le PAS est un programme de réformes principalement économiques appliqué dans les années 1980 ; il a été imposé aux pays dont le niveau de dette extérieure est élevé, par les institutions économiques mondiales, à savoir le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale. Il visait, selon les objectifs qu'elles avaient définis, à rétablir les équilibres macroéconomiques et à stimuler la croissance en transformant le système économique du pays. Mais ce plan a été, dans la pratique, un facteur important qui a engendré des conflits fonciers dans beaucoup de pays d'Afrique, notamment à travers les accaparements de terres, qui désignent, selon le Comité Français pour la Solidarité Internationale (2019), une acquisition controversée de terres agricoles de grande superficie par des entreprises transnationales et gouvernementales.

Les États africains vont de ce fait réduire drastiquement leurs interventions dans certains secteurs notamment le secteur agricole. L'une des conséquences de cette réduction sera la privatisation massive des entreprises publiques. On observera cette situation dans certains pays d'Afrique centrale, à savoir le Gabon, le Congo ou encore le Cameroun, qui est notre cas d'étude. A travers ces privatisations, certains groupes multinationaux vont se voir confier certaines entreprises notamment dans le secteur agricole. Ils bénéficieront de ce fait, d'un nombre important d'hectares de terres à exploiter. C'est notamment le cas du groupe Rougier, qui va acquérir environ 2 millions d'hectares afin d'y exploiter le bois. D'autres entreprises en bénéficieront : c'est le cas du groupe d'Alexandre Vilgrain avec plus de 10 000 hectares pour la culture de la canne à sucre, de la compagnie fruitière Fabre ou encore du groupe SOCFIN avec ses filiales actives dans l'hévéa et le palmier à huile. Socapalm, qui est notre cas d'étude, est une filiale de Socfin. Le problème de cette privatisation dans le secteur agricole, ce sera la concession de très grande superficie de terres favorables à la pratique des monocultures à des entreprises étrangères ; c'est ce qu'on va appeler les accaparements de terres. Ils vont engendrer

très vite engendrer les problèmes fonciers au niveau local. En effet, ces grandes superficies sont pour la plupart celles qui étaient exploitées par les populations locales pour les cultures de subsistance. C'est le cas avec la SOCAPALM. Les communautés se trouvent donc expropriées, lésées, abandonnées à elles-mêmes, parfois sans dédommagement adéquat et sans relocalisation. La guerre de reconquête se crée de façon presque systématique derrière. De ce fait elles se constituent, les plaintes et les revendications s'en suivent. C'est l'un des facteurs important de la crise qui existe entre la SOCAPALM et les communautés locales².

Les accaparements de terres vont prendre une ampleur fulgurante en 2008 avec l'apparition de la crise alimentaire qui a touché le monde. La Banque Mondiale et le Centre de Coopération Internationale Agronomique pour le Développement (CIRAD) estiment à environ 300 millions d'hectares de terres louées ou vendues entre 2000 et 2020 dans les pays dits du Sud ; des étendues majoritairement très grandes ont été concédées dans le but de réaliser des projets agro-industriels qui, pour la plupart, n'ont pas pris en compte les aspirations des populations locales. Ces projets se concentrent, dans la plupart des cas, dans les pays avec un niveau de gestion foncière faible. De ce constat, Stefano Manservigi (cité par Mersha G., 2010), ancien Directeur Général du développement et de la coopération internationale à la Commission Européenne, va déclarer : « *Nous sommes très inquiets parce que cela constitue une manière d'exploiter les pays en développement... les pays les plus pauvres vendent les denrées, elles exportent des migrants et à présent leurs terres dont ils ne retireront aucun bénéfice en matière de nourriture ou de quoi que ce soit.* ». En effet, les pays investisseurs ont eu un doute sur leur système de sécurité alimentaire, notamment avec la volatilité des prix agricoles devenue croissante, ainsi que la hausse des prix des denrées alimentaires. Les nouvelles conquêtes de terres se sont présentées comme une garantie de production suffisante pour ces derniers ; mais elles mettent en péril la production des milliers d'agriculteurs familiaux à travers la grosse concurrence du marché, mais aussi la pollution des sols à cause des engrais chimiques et la réduction des parcelles destinées à la culture. Selon une étude portant sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (2009) menée par la FAO Sécurité alimentaire : « *Délocaliser la production de nourriture assurera la sécurité alimentaire des pays investisseurs mais laissera derrière soi une traînée de faim, de famine, de disette pour les populations locales... c'est le pays hôte qui devra gérer la ponction environnementale d'une agriculture très intensive : sols dévastés, assèchement des nappes aquifères et écologie détruite par la pollution chimique* ».

² Nous évoquons les communautés locales dans ce travail pour désigner principalement le mouvement de femmes. Elles sont représentées dans notre travail par le collectif des femmes

Au Cameroun, selon l'outil MatrixLand développé conjointement par le Centre de Développement et de l'Environnement (CDE), le CIRAD, l'ILC et bien d'autres, la plupart des contrats de location de terres (45 des 58) se sont conclus entre 2000 et 2014, avec un pic entre 2008 et 2014 (27 contrats signés). Cette forte pression a eu pour conséquences directes une rareté des ressources en terres arables disponibles et accessibles à la population ; avec pour effet direct le bouleversement des liens socio-économiques et culturels liés à la terre et le développement de stratégies (parfois violentes) de reconquête de parcelles de terres. Ce qui peut déboucher sur des conflits soit intercommunautaires, soit parfois avec les investisseurs étrangers, comme c'est le cas de notre étude. En 2025, selon les données issues de cet outil, 3 645 841 ha de terres ont été bradées au Cameroun, soit 58 contrats signés avec les investisseurs étrangers.

2. La politique des agrocarburants

Les agrocarburants ont été présentés comme la solution la plus efficace pour faire face à la flambée des prix du pétrole dans le monde. C'est une solution que va soutenir et financer l'Union Européenne à travers la Directive Européenne sur les énergies renouvelables : directive 2009/28/CE. L'objectif clair derrière était l'atteinte de 10 % d'énergies renouvelables (biocarburants), ce qui représentait en 2020 environ 20 % des carburants à usage routier. Cette solution était présentée comme un moyen efficace de lutte contre la pauvreté en diversifiant les revenus des producteurs, en fournissant des emplois dans les plantations et en rendant accessible l'énergie dans les zones enclavées.

Cependant, ces agrocarburants influencent très négativement la vie des personnes qui pratiquent une agriculture familiale, comme c'est le cas à Mbonjo. Un constat est clair, les projets d'agrocarburants nécessitent une forte demande foncière ; et la réquisition de ces terres, jadis utilisées par les populations locales pour les cultures de subsistances, crée une tension foncière. La tension entre les femmes de Mbonjo et la SOCAOPALM en est une parfaite illustration. D'après Bénédicte H. et Damien L. (2009), dans une étude portant sur les agrocarburants, cette tension foncière est manifestée par une concurrence sur l'utilisation des terres, à minima au niveau de la sécurité alimentaire et au niveau de l'accès et de l'utilisation de la terre. Le projet de la SOCAPALM est dimensionné pour répondre à cette demande de production d'agrocarburants. Il répond de facto aux caractéristiques de cette politique des agrocarburants. La conséquence directe observée est indéniable ; il existe un conflit assez majeur intrinsèquement lié à la question de l'accès et de l'utilisation de la terre. Les

communautés expropriées comme celles de Mbonjo, sont révoltées contre ces projets du fait leur emprise sur ce qui représente leur identité à savoir la terre.

3. La croissance démographique du monde

La croissance démographique est un facteur très important aussi dans l'accentuation des accaparements de terres et en conséquence, des conflits fonciers. Certains pays avec une part élevée de terres non arables ont développé un sentiment d'inquiétude après la crise alimentaire de 2008. Afin de répondre efficacement à la demande de leurs pays mais aussi à celle du marché mondial, des pays comme la Chine vont aller au-delà de leurs frontières pour chercher des terres arables pouvant servir de support de production destiné soit à l'alimentaire, soit aux besoins industriels. Cela va entraîner une ruée vers les terres de certains pays d'Afrique ou d'Amérique du Sud. C'est ainsi que vont se développer des projets agro-industriels, qui seront chargés de produire de façon suffisante les matières premières destinées à l'exportation.

Ce besoin de terres arables entraîne dès lors pour les populations locales, une dépossession des terres ; et en conséquence la rareté des terres destinées aux cultures. Le cas de la SOCAPALM illustre parfaitement cette ruée vers la terre arables. L'effet induit de cette rareté des terres, est la quasi révolte des populations locales en manque de terres. A Mbonjo, ce manque de terre a des conséquences qui vont au-delà des considérations économiques. La terre est une identité, un élément d'affirmation dans la société. Ne pas la posséder, c'est donc synonyme de perte de culture, d'économie, de politique, voire d'identité. C'est ce qui explique la forte mobilisation de ces acteurs locaux (femmes), pour garantir la préservation de cette identité qui est menacé par le projet de la SOACAPALM.

4. La politique du crédit carbone

Un autre facteur ayant eu un effet accélérateur de ce phénomène est le crédit carbone depuis le protocole de Kyoto en 2005. Depuis ce protocole, certains pays industrialisés essaient de compenser leurs émissions carbone en investissant notamment dans les domaines forestiers sur d'autres continents comme en Afrique et en Asie ; ces projets dits « verts » sont pensés pour capter le carbone à travers la plantation d'arbres sur des superficies importantes. Cette solution a d'ailleurs été proposée par la Commission Européenne en juillet 2025 dans le but de réduire 90 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2040. La Commission Européenne, par cette solution, autorise les États membres à recourir au marché du carbone international.

Cette mesure va donc engendrer une ruée massive sur les terres avec des projets dits « verts », qui nécessitent des superficies énormes de terres. La conséquence directe est sur les communautés locales, à travers l'acquisition de grandes parcelles de terres ; cette acquisition

impacte les communautés locales à travers la dépossession de leurs terres. Elle fait naître des conflits fonciers à la fois intercommunautaires, mais aussi intracommunautaires.

Les ONG internationales de défense des droits des peuples comme Humundi ont dénoncé cela. Selon Humundi, « *les crédits carbone sont une fausse solution qui menace les communautés paysannes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine* ». Cette ONG présente le marché du crédit carbone comme « *un danger* » en affirmant qu'il va engendrer les accaparements de terres responsables des conflits d'usage qui fragilisent la fonction nourricière de la terre. Selon elle, les accaparements de terres liés au crédit carbone « *représentent déjà près de 20 % des transactions foncières mondiales* ». Elle l'illustre en déclarant qu'« *en Afrique, en Asie et en Amérique latine, de vastes surfaces sont cédées à des acteurs privés ou institutionnels pour générer des crédits carbone, au détriment des communautés locales* » ; ce qui contribuerait, selon elle, à aggraver les inégalités tout en menaçant la sécurité alimentaire mondiale.

B. Les facteurs locaux

1. Une loi foncière oppressante

Au Cameroun, les dispositions réglementaires chargées de réguler les questions foncières sont oppressantes. En effet, l'ordonnance n°74-1 du 6 juillet 1974, qui reste jusqu'à présent le principal texte juridique en matière foncière au Cameroun, stipule dans le titre premier (dispositions générales), article 1er, que : « *l'État garantit à toutes les personnes physiques ou morales possédant des terrains en propriété, le droit d'en jouir et d'en disposer librement* ». Ce texte, jusqu'ici, présente toutes les garanties en termes de droit à la terre. Mais à la suite de ce texte, et toujours dans l'article premier, cette ordonnance vient mettre des barrières contraignantes à cette garantie ; elle précise : « *l'État est le gardien de toutes les terres. Il peut, à ce titre, intervenir en vue d'en assurer un usage rationnel ou pour tenir compte des impératifs de la défense ou des options économiques de la nation* ». Cette précision vient donner un pouvoir de gestion suprême à l'État sur la terre. C'est ce qui conduira le premier président, S.E. Amadou Ahidjo, à sommer les terres dans la localité de Mbonjo et environs de « *biens à utilité publique* » et à créer le projet SOCAPALM. Les peuples ont ainsi été chassés de force sans de réelles mesures de dédommagement. C'est ce qui ressort de notre entretien avec un acteur économique originaire du village Mbonjo. Il déclare : « *Dans les années 1968, comme je vous ai bien expliqué dans mon propos introductif, on sortait des années d'indépendance et les Français soutenaient le Président Ahmadou Ahidjo, le premier Président du Cameroun, parce qu'il était leur pion ; et la dictature de ce président faisait qu'on ne demandait pas l'avis des*

populations. Ils sont venus faire les tracés avec les géomètres, ils ont même cassé les églises, les tombes, les personnes sont même mortes à la suite de ce coup de force. Dans le village Mbonjo dont on parle, il y a eu des bousculades car, à l'époque, les maisons étaient distantes et situées au-dessus des collines. À la suite de cette bousculade, ils ont regroupé les personnes dans un endroit, sur des parcelles très limitées. Ce qui a causé des conflits fonciers intracommunautaires, parfois entre les frères du même village. Entre nos grands-parents, c'était presque la guerre ; lorsqu'on veut construire sur les terres que nos grands-parents ont laissées, on te dit non, tu ne peux pas construire ici. C'était très compliqué, avec des situations conflictuelles très permanentes. On vous demandait d'aller récupérer vos terres dans les palmeraies. Et même pendant la privatisation, où l'État siège avec le preneur pour signer les contrats, est-ce qu'on a consulté la population ? On ne consulte personne. Même les travailleurs qui étaient déjà de la société d'État n'ont pas été consultés lors de la cession des actions à une société privée multinationale. Aujourd'hui, toutes les directions de cette entreprise sont dirigées par les blancs ; ce ne sont que les postes subalternes que les noirs dirigent ». On note dès lors que l'action de l'État dans cette localité a été faite légalement, car elle est couverte par l'ordonnance de 1974, qui confère toutes les terres du Cameroun à l'État. Pourtant, dans les faits, on constate bien que les communautés locales sont victimes de cette oppression de l'État, notamment en ce qui concerne l'accès et l'exploitation des terres. Héritée d'une culture politique autoritaire au lendemain des indépendances, et conçue pour répondre à une préoccupation d'une époque, cette loi est restée presque rigide avec le temps. Plus de 50 ans plus tard, elle continue à réguler la gestion foncière du Cameroun. Edward Thomson, identifiait déjà ces pratiques dans les sociétés anglaises au XVIII^e siècle. Pour lui, les lois sont fondées sur la volonté manifeste des classes bourgeoises pour asseoir une vision et le fonctionnement de la société à leurs intérêts. L'ordonnance de 1974 vient apporter une certaine légitimité à cette analyse de Thomson. Il a d'ailleurs illustrer ses propos en identifiant la loi nommée « *Blact Act* », adoptée par le parlement anglais. En effet, cette loi était pensée pour punir de la peine de mort par pendaison les braconniers dans les forêts royales. Cet historien pense que celle-ci n'était simplement un moyen de régulation de cet espace mais aussi et surtout un moyen de différenciation sociale et de main mise sur ces forêts.

Cet effet est également observé à travers l'ordonnance de 1974. En effet, il existe une différenciation sociale qui est, selon nous assez liée à l'accentuation des conflits fonciers ; soit en ce qui concerne l'accès à l'usage, soit à la propriété, voir les deux. C'est ce que montre André TEYSSIER (2003) dans ses travaux portant sur la régulation foncière au Cameroun. Il parle de « *l'impuissance de l'Etat* » comme un facteur de « *dérégulation* ». Pour illustrer ses analyses,

il pointe la gestion anarchique de la question foncière. Cet anarchisme est à la fois caractérisé par le flou ambiant entre le droit foncier coutumier et le droit foncier moderne et l'influence de la classe sociale dans l'accès à la propriété (la classe sociale aisée ayant plus de facilité d'accès à la propriété que la classe sociale moins aisée). Une différenciation créée par les lois, très peu contrôlée par l'Etat et source de multiples crises au sein des communautés.

2. La croissance démographique nationale

Le Cameroun est un pays avec un gros potentiel de jeunes. La majorité de sa population est jeune, avec un âge médian de 19,40 ans en 2025. Depuis les années 1980, le Cameroun a connu une croissance fulgurante, passant de 9–10 millions d'habitants en 1987 à plus de 29 millions en 2024. Ceci s'explique par une natalité élevée et une baisse de la mortalité. La conséquence directe est la forte urbanisation des grandes villes, notamment la capitale économique Douala et la capitale politique Yaoundé. Bien que le taux de croissance démographique soit toujours élevé, soit environ 2,6 % ces dernières années, il est relativement plus bas que dans les années 1980 (2,9 %). Le taux de fécondité est relativement à la baisse depuis les années 2000 (5,0 en 2004) par rapport à 6,4 enfants par femme en 1978.

Cette évolution globale de la population va de pair avec les besoins en terres et la question de l'accessibilité et de l'exploitation de celles-ci à Mbonjo. Dans les années 1980, la population du Cameroun en général et de Mbonjo en particulier était relativement moins importante. Malgré la braderie de terres à ce moment-là, les populations ne ressentaient pas le manque. Bien que la Socapalm et ses activités impactaient réellement la capacité foncière de Mbonjo, la population avait toujours des espaces disponibles et exploitables. Mais en 2025, la situation est totalement le contraire. La population du Cameroun a pratiquement doublé ; la terre en milieu rural étant le socle de vie et de survie de la population, le besoin de terres est aujourd'hui un sujet central pour les populations. C'est ce que déclare Emmanuel Elong, le promoteur de Synaparcam : « *Quand SOCAPALM prenait les terres en 1968, la population au Cameroun était de 3 000 000 d'habitants ; aujourd'hui à 30 000 000 d'habitants, la démographie a évolué, ça veut dire que ces villages avaient moins de 200 personnes à l'époque, c'est donc devenu aujourd'hui très grand et ils ont besoin des terres* ».

La localité de Mbonjo est périphérique à la capitale économique Douala. La pression démographique du Cameroun a eu un impact direct sur la disponibilité des terres à Douala. Les populations qui n'ont pas de terres à bâtir à Douala et qui y exercent une activité se reportent vers les zones périphériques pour en acquérir. C'est ce qui a aussi contribué à réduire considérablement le peu de terres disponibles pour les populations locales de Mbonjo.

La masse du personnel de la Socapalm, estimée à plus de 5 000 travailleurs, parmi lesquels les cadres, a également fait des achats de terres considérables dans cette localité ; soit avec pour objectif d'y exercer leurs propres activités économiques, soit dans le but de se bâtir. Les populations locales se retrouvent dès lors délaissées, face à des personnes influentes, qui sont parfois de connivence avec les chefs traditionnels et les autorités politiques et administratives. Le secteur agricole au Cameroun se positionne comme une solution pour les jeunes du Cameroun, compte tenu du taux de chômage élevé des jeunes, estimé à environ 45 % par l'Institut National de la Statistique en 2023. C'est le cas des jeunes du village Mbonjo, qui a vu sa population et en conséquence sa jeunesse évoluer considérablement au fil des années. Mais cette jeunesse est confrontée à un manque de terres ; ce qui participe à l'accentuation des inégalités au sein de cette jeunesse. C'est également ce qui motive le collectif des femmes de Mbonjo à s'opposer face à la SOCAPALM et à revendiquer leurs terres afin de participer à l'émancipation de leurs enfants. C'est ce qui ressort de notre entretien avec elles : « *Nos enfants sont aujourd'hui grands, et d'autres grandissent. Ils n'ont pas la chance d'être recrutés à la fonction publique. Ils ont des diplômes mais vont en ville et ne trouvent pas du travail. Et lorsqu'ils reviennent au village dans le but d'exercer une activité agricole, il n'y a pas de terres. Comment allons-nous faire ? Nous sommes à bout. Que laisserons-nous à nos enfants comme héritage ?* »

3. Une rétrocession de terres controversée

Après la signature du bail emphytéotique et de son avenant entre Bolloré et l'État du Cameroun au sujet de la SOCAPALM, il a été conclu qu'environ 20 000 hectares devraient sortir du bail et revenir à la population. Mais cette rétrocession fait l'objet de restrictions. En effet, ces parcelles de terres rétrocédées sont celles qui bordent les plantations de la SOCAPALM et identifiées comme inexploitable (situées en zone marécageuse). Dans les conditions normales, ces zones devraient être mises à la disposition des populations locales afin d'y pratiquer l'agriculture. Mais deux problèmes majeurs se sont révélés au sujet de celles-ci. Le premier problème est que les superficies censées être rétrocédées n'ont pas été faites entièrement. C'est ce que déclare Emmanuel Elong lors de notre entretien : « *Ils ont dit que Mbonjo a été rétrocédée de 165 hectares. Ce village avait perdu 1 900 hectares, voire plus. Après réduction et rétrocession, il ne reste que 165 ha pour les plantations. Alors que ces 165 hectares sont des superficies où il y a des vieux palmiers à huile qui sont restés longtemps sans être exploités ; sur le papier, ils ont été rétrocédés mais sur le terrain ce n'est pas le cas.* » Ce qui a engendré des tensions.

Le deuxième problème est que la SOCAPALM impose des restrictions au sujet de l'exploitation de ces zones. Étant donné qu'elles sont limitrophes à ses plantations, les populations sont interdites d'y planter les mêmes plantes qu'elle ; la raison étant le risque de vol par les populations de ses récoltes. Cette mesure a fait l'objet de tensions entre les populations et la SOCAPALM. Ces tensions étaient marquées par des fouilles dans les domiciles privés et le déploiement des agents de contrôle dans les plantations. Ce qui a marqué une rupture entre les deux acteurs, à savoir la SOCAPALM et les populations locales.

Une autre problématique est liée à la localisation des superficies rétrocédées. Elles sont toutes situées dans les bas-fonds, limitrophes des plantations de la SOCAPALM et caractérisées par l'humidité ; cette localisation impose aux populations de traverser les plantations de la SOCAPALM afin de s'y rendre. Ce qui a également engendré des tensions, suivies par des mesures de contrôle strictes caractérisées par des barrières physiques à différents endroits ; des laissez-passer établis par la SOCAPALM. C'est ce que déclare un agent économique lors de notre entretien : *« Les champs sont situés dans les plantations de la SOCAPALM, nous sommes contrôlés à travers les laissez-passer, les barrières physiques, les militaires et les agents de sécurité de la SOCAPALM à chaque entrée et sortie. Maintenant même ces bas-fonds sont menacés car il y a des extensions des plantations de la SOCAPALM qui les diminuent. »*

On comprend dès lors que cette rétrocession, censée être un début de solution, est aujourd'hui elle-même au cœur d'une tension entre la SOCAPALM et la population locale.

James Scott avec sa théorie de la domination, qualifie cet ensemble d'acte de contrôle et de soumission de la population par la SOCAPALM, de « *texte public* ». selon lui, les dominants, pour asseoir leur pouvoir, développe types d'actes, à savoir les actes de coercition (visible) et les actes de légitimation (invisibles) en économie de moyens de coercition. Ces deux types d'actes sont qualifiés de « *texte public* », définit selon Scott, comme « *un ensemble de discours et de pratiques de gouvernement (rituels, cérémonies, formes de générosité publique, puissance, punitions exemplaires, paternalisme, code de politesse et d'étiquette, démonstration publique de magnificence, éléments de style de vie, etc.) qui représente, selon son expression, « l'autoportrait des élites dominantes telles qu'elles aimeraient être vues » en raison de leur pouvoir et de leur statut* ». Ce texte public est pensé dans le but de définir et orienter le cadre de relation entre le dominant et le dominé. Etant donné que ces derniers ne peuvent s'adresser aux dominants, qu'en empruntant les codes et le contenu de ce texte public qui leur est imposé.

Dès lors la controverse autour de la rétrocession des terres, entretenu par le dominant (SOCAPALM), est un moyen de redéfinir la hiérarchisation sociale ; faisant émerger une forme de relation de subordination des populations de Mbonjo ; compte tenu de sa puissance

économique et de son affiliation avec l'Etat. La terre n'est plus à ce niveau une simple ressource matérielle ou économique ; elle devient un objet de différenciation sociale. Elle fait émerger une certaine élite qui a désormais le contrôle sur le peuple défavorisé voir sur le territoire. le territoire est dans ce cadre définit au sens de Godelier (2010). Il le conçoit comme « *un ensemble d'éléments de la nature (terres, fleuves, montagnes, lacs...) qui offrent à des groupes humains un certain nombre de ressources pour vivre et se développer* ». Ce qui est intéressant de noter dans le cadre notre territoire, c'est que les femmes s'identifient à leur territoire. Elles et toute la lignée familiale ont un fort attachement à Mbonjo, leur territoire. Les actions de mobilisations collectives sont de ce fait, une reconquête spatiale et culturelle ; qu'elles sont prêtes à mener au prix de leur vie. Ceci dans le but de garder rapprochement à la terre, aux ancêtres car la terre a également une dimension mystique indéniable pour elles. C'est un canal de communion avec les ancêtres. La controverse autour cette restitution des terres, est loin d'être anodine. C'est un moyen assumé de contrôle, et voir même de pouvoir. La SOCAPALM à compris que celui qui détient la terre, détient le pouvoir. Il est à la fois mystique, culturel, économique et même politique. Cette analyse rejoint celle d'Edward Thomson dans ses travaux sur les classes paysannes en Angleterre. Il met en lumière la dynamique de différenciation sociale, de pouvoir en lien avec la terre. Il montre une appropriation des forêts communes et communautaires qui étaient en accès libre à toutes les classes sociales , par les classes sociales aisées. Les terres ont été achetées, et les prolétaires ont été chassées. Ces terres étaient désormais contrôlées et régulées selon les lois conçues et imposées selon la volonté des classes bourgeoises. L'exclusion de certains à la terre était donc une manifestation du pouvoir de ceux qui possédaient la terre. Au regard de ce qui précède, on comprend que l'acteur qui contrôle de la terre est celui qui détient la clé d'un territoire notamment celui de Mbonjo. La terre est un donc un réel enjeu, il est même vital pour ces femmes si elles veulent continuer à s'affirmer sur leur territoire.

4. Marginalisation de la femme Camerounaise en droit coutumier

La problématique du genre dans le foncier au Cameroun est une réalité à laquelle il faut avoir un regard. Le statut juridique de la femme varie au Cameroun en fonction de type de droit (foncier ou coutumier). En ce qui concerne le droit foncier coutumier un constat est clair, il existe une inégalité entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès à la propriété foncière. Bien que le droit foncier moderne protège la femme en matière d'accès à la propriété, les mécanismes d'accès (achat, héritage...) sont par contre non contrôlés. En effet, l'ordonnance n°74 de 1974 qui prévoit que « *l'État garantit à toutes les personnes physiques*

ou morales possédant des terrains en propriété, le droit d'en jouir et d'en disposer librement » ; mais avoir accès à ce titre foncier relève encore d'un réel défi pour les femmes. En effet, la garantie que l'Etat définit à travers le droit foncier moderne, est assez fragile à l'étape primaire de l'appropriation foncière ; très souvent dominée en contexte rural par le droit coutumier . En effet en milieu rural au Cameroun, la perception de la société vis-à-vis des femmes en matière foncière, est très souvent marginalisante. En effet, le statut social de la femme est fortement rattaché à son foyer. Elle est mère au foyer, un « bien » acquis de son mari à travers la dote. Ce statut matrimonial l'exclut de facto au droit à l'héritage foncier de la part de sa famille. Dans ce contexte, le principal moyen d'avoir accès à la terre est l'héritage. Bien que l'option d'achat soit aussi possible, la précarité économique et la culture de la société rurale, ne favorisent la valorisation de cette option pour les femmes. Avec leur exclusion culturelle du processus de distribution des biens de la famille biologique, (car considérée comme rattachée à une autre famille qu'elle va fonder avec son mari), elles sont de facto marginalisées par rapport aux hommes à l'accès à la propriété foncière. Cette réalité est d'autant plus inquiétante, car ce sont elles qui font usage à plus de 80% de ces terres principalement pour la pratique de l'agriculture. Elles n'ont pourtant pas de droit de propriété sur elles ; ces droits étant soit pour les frères ou le mari. A ce propos, les travaux de TITTI (2025) mettent en exergue les analyses du chef du quartier Bonamoukanjo 1 à Souza, village voisin de Mbonjo qui déclare : *« Il est vrai que par le passé la femme n'avait pas droit à l'héritage foncier du fait qu'elle était considérée comme une étrangère, elle était faite pour le mariage et devrait partir de la maison familiale dès la majorité atteinte. Les parents au départ estimaient que les biens de la femme se trouvaient dans la famille de son futur époux. Lors du partage des terres dans les familles, les femmes n'étaient pas concernées, les terres revenaient exclusivement aux hommes. La femme pouvait y mener ses activités agricoles mais tout en sachant qu'elle n'y détient qu'un droit d'usage et jamais un droit de propriété. C'est pour cela qu'aucun document portant sur la terre ne pouvait être établi au nom de la femme. Cependant avec l'évolution des mentalités même au niveau des familles, on commence déjà à comprendre que cette isolation de la femme dans la gestion des affaires foncières n'est pas normale; par conséquent elles commencent déjà à être prises en compte dans les partages des biens familiaux. Elles peuvent déjà acheter une partie de terrain à leur nom. Même s'il est vrai que ce n'est pas encore le cas dans toutes les familles, il faut tout de même avouer que la situation de la femme au sujet du foncier connaît des réelles améliorations »*. Cette mise à l'écart de la femme avait fortement contribué à modeler la perception sociale de la femme vis-à-vis de la terre. Bien que les mentalités aient évolué, les séquelles de cette marginalisation restent toujours perceptibles. En effet, certaines femmes qui

ont même le pouvoir d'achat, n'osent pas toujours pas entreprendre des démarches pour s'en approprier (par achat) des parcelles de terres. c'est ce qui ressort de notre terrain. Elles déclarent *« certaines d'entre nous, peuvent même acheter la terre, mais une femme non accompagnée qui achète est parfois la vue. Elle est considérée comme dominatrice. La terre est héritée par contre pose moins de problème »*.

La marginalisation culturelle de la femme de Mbonjo a indirectement contribué à exacerber le conflit. En effet, ayant évolué très majoritairement dans un contexte où les femmes n'avaient pas des droits à l'acquisition des terres par le biais d'un achat, elles ont dû intérioriser et trouver un caractère « normal » à cette mise à l'écart. Cela a contribué à les limiter dans la prise d'initiatives relative à l'achat des terres sur d'autres territoires afin de diversifier leurs réserves de biens fonciers ; ceci est également couplé avec un contexte local marqué par une pauvreté ambiante. Les femmes qui par héritage possèdent les terres, sont donc prêtes à s'engager avec toutes les énergies possibles pour la conserver. Elles déclarent : *« nous avons eu la chance d'hériter des terres de nos parents, et c'est ce que la SOCAPALM vient prendre ? nous irons où ? on ne peut pas abandonner. Ils vont tous nous tuer si non ils vont nous rendre nos terres. pour nombreuses d'entre nous, on n'a pas de moyens pour acheter ailleurs. Comment allons-nous vivre ? »*. De cette déclaration, on comprend que la terre est intrinsèquement liée à leur identité. De ce fait, elles perçoivent leur expropriation comme un détachement à leur identité ; et un motif d'opposition assez justifié. Dès lors afin de préserver cette identité, elles s'opposent avec fermeté à la SOCAPALM. D'autant plus que socialement les femmes qui héritent des terres (très peu d'ailleurs), sont perçues comme des personnes « privilégiées » et donc respectables. Ce statut social est intrinsèquement lié à la possession des terres. Dès lors, les femmes de Mbonjo trouvent une certaine légitimité de leur mouvement social, dans la marginalisation culturelle liée au processus d'acquisition des terres.

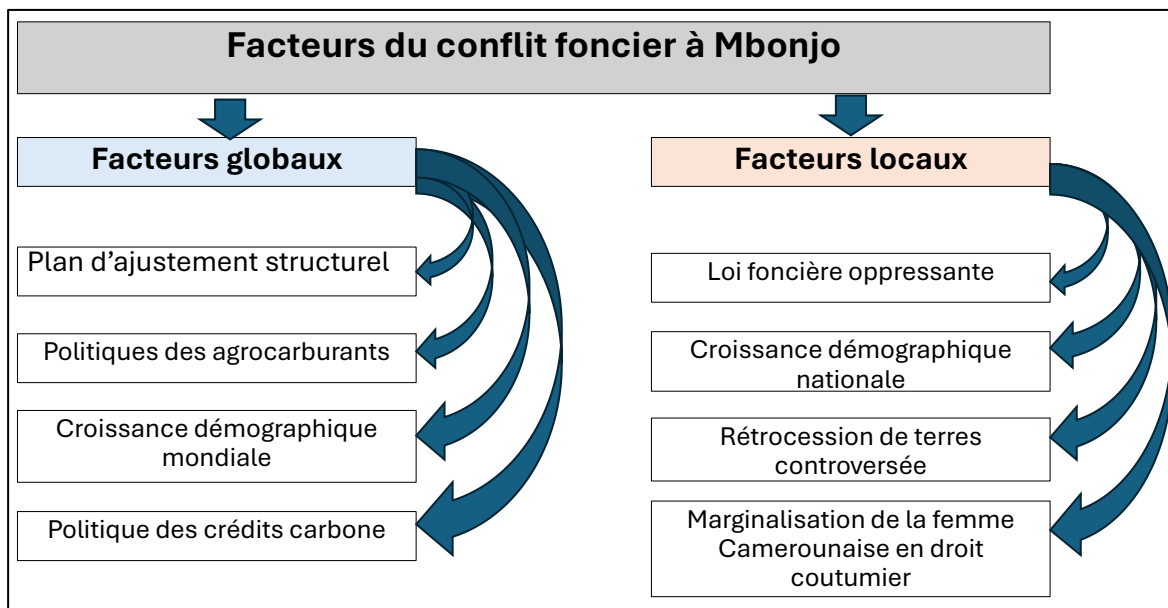


Figure 2: facteurs de conflit foncier à Mbonjo.
Source : Kakmani, 2026

Conclusion

Ce chapitre nous a permis de présenter les différents mécanismes permettant de disposer d'une propriété foncière au Cameroun. Nous pouvons en déduire qu'au Cameroun, il existe différents mécanismes, à savoir la vente, les baux et les concessions. Nous avons également présenté les facteurs du conflit foncier qui opposent les femmes de Mbonjo à la SOCAPALM. Ils sont multiples et à différentes échelles notamment sur le plan global, avec le Plan d'Ajustement Structurel, la politique des agrocarburants, la politique des crédits carbone et la croissance démographique mondiale ; et sur le plan local avec la loi foncière oppressante, la croissance démographique nationale, la rétrocession controversée des terres et la marginalisation de la femme Camerounaise en droit coutumier.

Chapitre 2 : les acteurs du conflit et leurs logiques d'action

Introduction

Le conflit foncier de Mbonjo est créé et alimenté par divers acteurs, chacun à son niveau. A travers ce chapitre, nous allons identifier les différents acteurs qui sont au cœur du conflit et leurs différentes logiques d'action. De ce fait, quels sont les acteurs qui influencent le conflit et quelles sont leurs logiques d'action ? Chaque acteur agit selon une logique (figure 3) qui lui est propre et orientée selon ses aspirations et ses intérêts. Celles-ci seront analysées dans ce chapitre afin de comprendre pourquoi chaque acteur alimente ce conflit opposant la SOCAPALM et le collectif de femmes de Mbonjo.

1. Un réseau d'acteurs variés qui mouvemente le conflit

a. Etat

L'État du Cameroun est le garant de toutes les terres du Cameroun. C'est ce que prévoit la Constitution de 1972. Il assure en conséquence leur gestion, définit les règles d'occupation, octroie les titres fonciers. Mais dans la pratique de gestion de ces terres, l'État se positionne parfois comme partie prenante des conflits ; notamment à travers les expropriations (art. 2 du décret n°73-453 du 13 août 1973 : *« les terrains définis à l'article 1er ci-dessus sont frappés d'expropriation, classés au domaine privé de l'État et seront donnés en apport à l'augmentation du capital de la SOCAPALM »*), l'exclusion des populations dans les processus de vente ou d'exploitation des terres.

Au Cameroun, l'État est décentralisé, c'est-à-dire que certaines compétences sont transférées à certaines autorités qui sont plus près des populations ; c'est le cas des Gouverneurs, Préfets et Sous-Préfets. Ils sont, selon leurs circonscriptions, les représentations de l'État.

Dans le cadre de la rétrocession des terres à Mbonjo, les populations développent des stratégies pour contraindre la Socapalm à libérer les terres ; et l'attitude de l'État face aux femmes qui manifestent leur désarroi est jugée soit violente, soit conciliante selon les acteurs.

Pour Emmanuel Elong, responsable de la Synaparcam, l'État est parfois répressif : *« Le sous-préfet, qui trouve que si ça ne marche pas, l'association lance une mobilisation et la mobilisation est totale, doit utiliser les forces de maintien de l'ordre pour traquer les dirigeants de cette association. On doit les convoquer à la Brigade et au commissariat pour passer des nuits dans des cellules »*. Pour le groupe des femmes qui sont en première ligne pour revendiquer les terres, l'État est également parfois répressif, mobilisant les forces de maintien de l'ordre pour influencer les protestations. Elles déclarent : *« Nous avons déjà fait des marches, en barrant les bureaux de la Socapalm, mais le Sous-Préfet a envoyé les militaires pour nous*

chasser ». Malgré le caractère ferme et répressif que l'État peut avoir, un opérateur économique a néanmoins déclaré que « *l'État joue parfois la carte de l'apaisement à travers les Préfets et Gouverneurs ; ils demandent aux femmes, chaque fois qu'il y a sitting, de laisser, d'abandonner...* ». Bien que le rôle de l'État soit perçu différemment selon les acteurs, il reste néanmoins un acteur central et important, qu'on ne peut ignorer dans la gestion de ce cas de conflit.

b. La SOCAPALM

Avec l'État, la Socapalm, Société Camerounaise de Palmeraies, est l'un des acteurs principaux du conflit foncier à Mbonjo. Elle est une société anonyme au capital social de 12.629.030.000 FCFA dont le siège social se situe à TILLO (BOMONO), route de Nkongsamba (département du Mounjo – Cameroun). La Direction Générale se trouve à Douala, rue du général LEMAN. Elle a été propriété de l'État camerounais depuis sa création en 1968 par décret présidentiel n°68/DF/451 jusqu'en l'an 2000, où elle a été privatisée et rachetée par le groupe SOCFINCO, l'État ne détenant plus que 10 % du capital. Son but est l'exploitation du palmier à huile. Elle est propriétaire de plusieurs plantations et huileries dans diverses villes du Cameroun.

Les plantations SOCAPALM produisent des régimes qui, ajoutés à ceux provenant des plantations villageoises, sont usinés pour produire l'huile de palme brute et les palmistes. Sa production annuelle est d'environ 80.000 tonnes et sa capacité de stockage de 26.100 tonnes. À la date du 30 juin 2005, la SOCAPALM employait un effectif de 1.500 permanents toutes catégories socioprofessionnelles confondues et 3.000 emplois indirects. Elle est le leader incontesté et indiscutable de la filière et produit plus de 50 % de la production nationale. Cette position lui confère des avantages, mais également des devoirs quant au développement véritable de la filière au Cameroun (Agric-info, 2005).

Créée par décret présidentiel n°68/DF/45 du 23 novembre 1968, la Socapalm est, au départ, une société de développement relevant du portefeuille de l'État. Elle a pour objet la création et l'exploitation des plantations de palmiers, la commercialisation de l'huile de palme et de palmistes. Placée sous la tutelle du ministère du Plan et du Territoire, ses investissements sont financés par les fonds nationaux d'une part, et d'autre part par des prêts accordés au gouvernement camerounais par les bailleurs de fonds internationaux.

Depuis la création de cette entreprise, les populations riveraines ont commencé à traverser des périodes difficiles ; elles ont vu leur principal moyen de créer la richesse être privatisé. Bien que les indemnisations aient été prévues, elles ont néanmoins rencontré d'énormes difficultés,

car ces initiatives ont été entamées après les travaux de terrassement ; en conséquence pas d'identification préalable des biens détruits. C'est ce qu'a relevé le chef du quartier Bonabon 1 (Bonaberi Souza) (cité par Titti, 2025), un des villages voisins de Mbonjo. *« Lorsque la SOCAPALM s'installait, après avoir tout terrassé, des personnes sont arrivées au village et il était question pour les familles ayant perdu les biens d'aller les déclarer chez ces gens. Il fallait alors connaître le nombre de palmiers qui avaient été détruits pour ceux qui avaient les palmeraies ; c'est à partir de là qu'ils jugeaient ce que chacun devait avoir comme dédommagement. Le problème qui se posait était que cette opération s'était déroulée après la destruction des plantations, très peu de riverains avaient une connaissance exacte du nombre de palmiers perdus et les chiffres donnés étaient toujours réduits par la commission. Mon père, en sa qualité de chef de famille, alla à leur rencontre et reçut au nom de toute la famille une somme de 200 mille francs (305 euros) comme frais de dédommagement après avoir perdu environ 50 hectares de terres. Cet argent a causé un problème qui reste d'actualité au sein de la famille jusqu'aujourd'hui, car les autres membres accusaient mon papa de n'avoir pas présenté toute la somme perçue. »*

Après son installation, la SOCAPALM a néanmoins initié des projets favorables pour les populations locales malgré l'étendue des terres arrachées. C'est le cas, par exemple, du projet dénommé « plantation familiale des palmiers sélectionnés ». Cette initiative consistait à prôner la création des plantations villageoises sous le soutien financier et matériel de la SOCAPALM. Du fait de son impact, elle a créé des voies d'accès, des adductions d'eau, facilité l'accès à l'électricité ; mais elle est aussi au cœur d'une gestion catastrophique des terres à Mbonjo et ses environs.

c. SYNAPARCAM

La Synergie Nationale des Paysans et Riverains du Cameroun est une association apolitique et à but non lucratif, créée en 2010 par un groupe d'hommes, de femmes et de jeunes et déclarée en 2014. Les principaux objectifs étant d'améliorer les conditions des communautés vivant à proximité des entreprises agro-industrielles, forestières et minières, et de promouvoir le développement économique endogène. Dans un entretien que le responsable de l'association nous a accordé sur le terrain, il décrit l'association et donne les raisons de sa création : *« Nous sommes l'une des communautés qui a été expropriée pendant la création d'une société de développement qui s'appelle SOCAPALM, qui était une société d'État parapublique et qui fut privatisée en l'an 2000. Pendant que cette société était sous le régime public, l'État prenait en compte les aspirations de sa population. Pendant les recrutements dans la société, les gens de*

la localité étaient prioritaires. C'était une société de développement qui entretenait les pistes rurales, qui savait que si les populations sont malades, elles ont accès aux centres de santé de la société. Donc tout était favorisé par l'État. Mais après la privatisation, tout d'abord pendant les recrutements, on ne tient plus compte des communautés locales. Pendant que la société était une société d'État, il y avait le projet de plantation villageoise qui avait été créé, financé par la Banque Mondiale à l'entremise du Fonds National de Développement Rural (FONADER), qui fut une banque d'État. Dès lors tout ceci aidait les villageois à planter le palmier sélectionné. C'était un projet de palmier à huile sélectionné. Et quand on a privatisé, l'une des premières choses, les Européens ont fermé l'usine de fractionnement... L'huile de la SOCAPALM ne se vend pas au marché, ce sont les raffineries qui achètent : les Mayor, Azur, pour faire du savon. Après avoir fermé cette usine, les Européens ont libéralisé le secteur des plantations villageoises, ils ne s'occupent plus des pistes d'entretien de collecte ; ils ne donnent plus les crédits de campagne, engrais, matériel, outils agricoles... Et pendant la régénération des blocs, ils ont occupé les bas-fonds (marécages) que l'État avait laissés. En effet, l'État laissait 30 à 60 m du marécage dans les pentes pour nos cultures. Maintenant, à leur moment arrivé, ils veulent abattre les vieux plants, ils récupèrent aussi ces bas-fonds. C'est pour ces raisons que nous nous sommes mobilisés pour créer cette association. Aujourd'hui, nous sommes déjà plus de 1 400 adhérents. C'est une association de masse mais qui est structurée. On a des antennes locales par village, on a des antennes d'arrondissements, et le bureau national, où je suis le président national. Le but est de suivre de près les activités des agro-industries comme la SOCAPALM, qui s'est installée dans environ 20 ou 24 arrondissements, 4 départements et 3 régions. Dans notre organigramme, nous avons le bureau national, et l'antenne féminine suit directement. Nous essayons de faire promouvoir les voix féminines qui n'arrivaient pas à s'exprimer devant les hommes. Et après l'antenne féminine, tu as les antennes des arrondissements. Dans les débuts, nous nous mobilisions pour aller bloquer une usine et dénoncer leur exploitation. Mais de nos jours, nous accompagnons simplement les communautés. Elles portent elles-mêmes leurs revendications ; nous sommes là si elles ne connaissent pas les procédures administratives, pour les plaidoyers, les stratégies à déployer ou les formations. Nous ne sommes plus devant la scène mais les communautés portent leurs revendications. »

La SYNAPARCAM est également un acteur important dans le conflit entre les communautés, dont les femmes, et la SOCAPALM. D'après les femmes rencontrées, c'est le seul acteur qui milite à porter leurs revendications. Cette organisation constitue pour elles un support très important : « seule la Synaparcam nous aide... nous comptons énormément sur

notre président national ». C'est en ces propos que les femmes ont décrit le lien qu'elles ont avec cet acteur. Par ces propos, on peut déduire que cette association est un acteur de poids dans ce conflit.

d. La communauté locale de Mbonjo représentée par le collectif des femmes

Les femmes, dans certains pays d'Afrique, sont confrontées à certaines formes d'injustice, notamment dans le secteur foncier. Certaines sociétés attendent d'elles d'être les femmes au foyer, de rester à une certaine échelle plus basse que les hommes. Certains facteurs, à la fois socioculturels et traditionnels, influencent cette classification. Mais de plus en plus, des actrices communautaires, des femmes militantes et influentes se mobilisent pour réclamer leurs droits. C'est essentiellement le cas des femmes de Mbonjo, qui sont, dans le cas de conflit étudié, l'une des actrices principales.

Bien qu'elles soient conscientes du défi auquel elles sont confrontées, elles déclarent néanmoins avoir du soutien venant de la société dans le combat qu'elles mènent : « *Dans la société, nous les femmes, sommes encouragées car ce n'est pas facile. Peu sont les femmes qui ont le courage de prendre ce genre d'initiative* ». Ces déclarations viennent des femmes que nous avons rencontrées sur le terrain. Néanmoins, elles déclarent bénéficier du soutien venant de la part des hommes (frères, amis, conjoints, maris) qui les entourent : « *Les hommes sont d'un grand soutien pour nous, moralement et financièrement* ».

e. Les chefs traditionnels

Lorsqu'on évoque les conflits fonciers en milieu rural en Afrique subsaharienne, les chefs traditionnels s'illustrent comme des acteurs majeurs. Ils sont même au cœur de la gestion foncière rurale. Ils jouent un rôle de gardiens du patrimoine. Ils sont le canal qui lie les populations à l'administration ; et en conséquence le droit coutumier et le droit moderne. Dans les villages, ils sont les garants des terres, les répartissent et régulent les conflits y afférents.

Au Cameroun, les chefs traditionnels sont structurés en trois degrés depuis un décret du Chef de l'État de 1977, et ont un statut, celui d'auxiliaire d'administration, avec un salaire mensuel. Ce statut fait d'eux des relais administratifs ; ils ne sont plus limités à la seule fonction traditionnelle.

Dans le cas de conflit foncier qui oppose la SOCAPALM et les populations de Mbonjo portées par les femmes, les chefs traditionnels sont de ce fait, un acteur central en matière de défense des intérêts communautaires. Mais selon les femmes, le statut administratif des chefs traditionnels de leur localité a davantage rapproché ces derniers de l'administration et de la

SOCAPALM. Ils ne sont de ce fait pas présents pour écouter les femmes et défendre leurs intérêts.

« *Nos chefs ne nous aident pas. Quand on en parle, ça nous écœure... nos chefs sont corrompus.* » Ces déclarations soulèvent une fois de plus la question des limites du droit coutumier.

Bien que les autorités administratives aient des pouvoirs de gestion des terres en milieu rural, il demeure néanmoins que l'État est le seul dépositaire de toutes les terres. Face à la pression des femmes, le responsable de la Synaparcam estime que le pouvoir de régulation dont disposent les chefs traditionnels est désormais mis en péril ; étant donné que les chefs traditionnels de Mbonjo ont choisi de s'allier à la SOCAPALM, il déclare : « *Les chefs traditionnels ne peuvent plus maîtriser la population, vu le nombre de personnes qui revendiquent pour des raisons de manque de terres à labourer* ».

f. Les élites

Une élite, dans le contexte de Mbonjo, est une personne influente politiquement ou économiquement, ayant des intérêts notamment fonciers dans le village. Elles détiennent parfois des proportions de terres importantes du fait de leur position sociale et le plus souvent au détriment des populations. Elles sont des personnes sur qui des acteurs du conflit peuvent s'appuyer pour faire plier la partie adverse.

D'après le responsable de l'association Synaparcam : ce sont « nos élites qui veulent avoir tout pour elles ; ce sont elles qui sont avec ces “chercheurs de terre”. Et lorsqu'on parle de l'accaparement des terres, elles sont aussi des actrices. Les vrais accapareurs, ce sont nos élites parce qu'elles sont nos frères et sœurs, bien positionnées à Yaoundé (capitale politique du Cameroun) ; lorsqu'elles arrivent, elles donnent de l'argent aux chefs traditionnels pour acquérir au moins 100 hectares. On néglige ce que ces élites prennent et on se focalise sur les superficies (2000, 3000 ha) que ces agro-industries prennent, tandis que nos propres élites prennent le peu qui nous reste à exploiter pour les projets communautaires. Elles prennent cela pour leur héritage personnel ». Leurs actions ont en conséquence une incidence très importante sur le conflit foncier de Mbonjo.

2. Des logiques variées selon les acteurs

a. Le collectif des femmes et la SYNAPARCAM et leur logique de (sur)vie

Les femmes de Mbonjo sont dominées par le sentiment de peur. La peur de ne pas disposer d'un bien précieux en zone rurale, la peur de ne pas assumer les charges de leurs progénitures et de ne pas leur léguer un patrimoine foncier. Cette peur est la résultante du temps qui s'effrite alors que la réaction des acteurs à qui elles s'opposent reste insatisfaisante. Dès lors elles ne

cessent de se questionner et de douter. Ce ressenti, alimente non pas le sentiment de renoncer mais plutôt, les forge tout en les motivant à poser des actions. La peur est dès lors pour elles, « *une variable explicative de leur engagement militant* », au sens de Mariam Azab et Wayne Santoro (2017) dans leur travaux sur les Arabes – Américains de Détroit. Elles manifestent ce militantisme au travers des prises de parole, et des réclamations ardentes de leurs parcelles.

En effet, disposer d'une parcelle de terre est loin de disposer simplement d'un bien à l'état physique. C'est un patrimoine, un moyen d'affirmer leur *empowerment*. C'est dans ce sens qu'elles déclarent : « *si nous n'avons pas de terre, comment allons-nous vivre, nous sommes mortes...* ». Il s'agit d'un bien précieux, d'une question de vie, à la fois sur le plan culturel, professionnel, économique et même traditionnel.

Selon James Scott avec sa théorie sur la domination, il observe que l'accès à la propriété est synonyme d'accès à l'indépendance et à la non-servilité. Toutefois, il souligne qu'en milieu rural, les paysans ne sont pas que sensibles aux intérêts matériels, mais aussi et surtout aux *exigences statutaires*. En effet, dans la relation du dominant – dominé, les actions qualifiées de « dons » du groupe dominant, soumettent en quelque sorte, les groupes dominés et les obligent à une certaine reconnaissance. La liberté d'agir, de penser, et l'accès libre aux ressources, deviennent les clés pour contourner cette soumission. A partir du moment où, les populations sur leur territoire, ne contrôlent plus totalement leurs ressources, compte tenu de l'importance de celles-ci, c'est une « mort » culturelle, économique et même politique. Scott soutient que les exigences statutaires sont nécessaires pour affirmer l'empowerment d'un peuple (Scott, 2013, p. 3, 6, 65, 47). Nous rapportant à notre cas d'étude, face à la coercition de la SOCAPALM, le collectif des femmes de Mbonjo, a régit par la mobilisation collective ; ce que James Scott qualifie de « *moi émotionnel de la réactance* ³ ». Cette réaction dans le contexte de Mbonjo, est pour ce collectif un impératif, pour la reconquête de la dignité, de l'autonomie et même du pouvoir.

b. La SOCAPALM et la logique économique

La SOCAPALM déploie ses actions dans une logique économique. Elle compte bien utiliser sa position de privilégiée sur le plan mondial et même national, à travers ses alliances avec l'État, pour protéger ses parcelles et assurer la pérennité de ses activités. Même si elle libère quelques hectares de terres, qu'elle met juste provisoirement à la disposition des populations, notamment sous forme de location, dans le fond la SOCAPALM compte bien asseoir et

³ Un sentiment qui naît après un rapport d'exploitation, de violation de l'égalité et de dégradation statutaire caractérisé par le défi et la révolte.

perpétuer ses exploitations d'huile de palme ; d'autant plus qu'elle a un contrat de bail de plus de 60 ans ayant commencé au début des années 2000.

C'est d'ailleurs ce que déclare le Secrétaire Général de la SOCAPALM, M. Jules Kamta, dans une interview accordée à une télévision locale (Balafon TV) en date du 14 mars 2026 ; à la question de savoir si la SOCAPALM fermerait ses portes d'ici peu, il répond : « *La SOCAPALM s'inscrit dans la durée. D'ailleurs la preuve, c'est qu'elle est sous un bail emphytéotique depuis la privatisation en 2000 et qui court sur 60 ans. Les investissements sont en cours pour davantage développer l'outil de production, les usines sont en pleine réhabilitation* ».

Selon James Scott, l'une des principales motivations des dominants à développer un ensemble de « *textes cachés* », est la pérennisation de la domination ; et le facteur économique occupe une place centrale. Une domination économique est primordiale selon lui, dans les rapports dominants – dominés. Le facteur économique est primordial pour l'aliénation des dominés. Cela s'inscrit dans le rapport employé-employeur tel que développé par Marx en 1844. Selon lui, sous la forme du capitalisme, le travail est une contrainte. Marx soutient que l'activité économique est créatrice et libératrice ; il permet à l'homme de développer la raison et de se distinguer de l'animal. Dans un système capitaliste où le profit est la boussole, tel que matérialisé par les activités de la SOCAPALM, toutes activités de concurrence qui peut mettre à mal la production, est combattue avec rigueur et détermination. Le but étant d'asservir les populations et se maintenir comme leader. Pour arriver à cette finalité, la SOCAPALM s'est allié les autres acteurs à savoir, les autorités administratives, traditionnelles locales et les élites, comme l'a souligné son Secrétaire Général. Les revendications citoyennes se positionnent dès lors comme une réelle menace pour la SOCAPALM ; ce qui stimule des réponses très violentes. Les autres acteurs sur lesquels la SOCAPALM souhaite prendre appui, notamment l'État, les chefs traditionnels et les élites, chacun en ce qui le concerne, a une implication gouvernée par des logiques favorables à leurs intérêts et non à ceux des communautés locales.

c. L'Etat et sa logique de régulation autoritaire

L'État du Cameroun, afin d'asseoir son pouvoir sur la question foncière, régule la société de façon autoritaire. En conséquence, il n'y a pas de forme de concertation et de dialogue sur les aspirations de la population avant la prise d'une décision. Le décret n°73-453 du 13 août 1973, qui a exproprié les populations au bénéfice de la création de la SOCAPALM, est une parfaite illustration, qui n'est d'ailleurs pas un cas isolé. L'État tient donc son pouvoir et le gère de façon exclusive, notamment sur la question foncière.

Le dialogue social n'est institué qu'après l'exécution de la décision. Et même après l'exécution, en cas de réclamation de la part de la population, l'État répond généralement d'abord à travers des actions coups de poing ; à ce stade, ce sont les forces de maintien de l'ordre qui imposent une conduite à tenir, et après peut suivre un dialogue. À Mbonjo, c'est exactement cette attitude qu'a adoptée l'État face aux réclamations du collectif des femmes.

Bien que l'État arrive à réguler les différentes actions des populations en lien avec le foncier, celle-ci est quasi toujours de façon autoritaire ; et cet état de choses est justifié par le fait que toutes les terres appartiennent à l'État et en conséquence, qu'il a le pouvoir d'imposer un usage en cas de besoin, sans aucune forme d'opposition possible.

Cette manifestation volontaire de la violence par l'Etat du Cameroun, s'inscrit dans la vision de Max Weber, pour qui l'Etat moderne est un ensemble constitué de personnes qui revendiquent le monopole de la violence physique légitime sur un territoire. L'Etat selon lui agit par son moyen de force ; une violence d'ailleurs légitime, car reconnu comme c'est le cas au Cameroun par les textes réglementaires, mais aussi et surtout acceptée par les gouvernés. L'action de l'Etat est de ce fait légitimée. Pour Weber, l'Etat politise ses actions pour réglementer la société. Cette forme de l'Etat, est typiquement celle qu'on rencontre au Cameroun, notamment dans les actions visant à réguler les revendications sociales portées par le collectif de femmes de Mbonjo.

d. Les chefs traditionnels et les élites avec leurs logiques de positionnement

Les chefs traditionnels et les élites, quant à eux, sont dans une logique de positionnement. Leurs actions sont essentiellement en faveur de l'acteur dominant, qui est la SOCAPALM. En ce qui concerne les chefs traditionnels, ils ne jouent pas pleinement leur rôle de base, qui est celui de premier régulateur social au niveau local. Ils se sont à travers leurs prises de position, logés dans la catégorie des dominants. Bien qu'ils soient déjà investis de pouvoir, leur rapprochement auprès de la SOCAPALM permet, de bénéficier d'avantages lors des recrutements, où ils peuvent influencer les candidatures de leurs proches et faciliter leur insertion. Au-delà de ces avantages, ils bénéficient des « enveloppes », une sorte de récompense non officielle en guise de remerciements pour des services de facilitation auprès de l'administration et de la population. Leurs positions sociales sont donc, essentiellement gouvernées par des raisons économiques et politiques.

C'est également le cas pour les élites, qui sont quant à elles chargées d'influencer des décisions et des démarches portées par les populations contre la SOCAPALM au niveau des

instances de décision et politiques. Ainsi la SOCAPALM peut déployer ses actions sans véritables contraintes, et la population, notamment les femmes, est quant à elle délaissée.

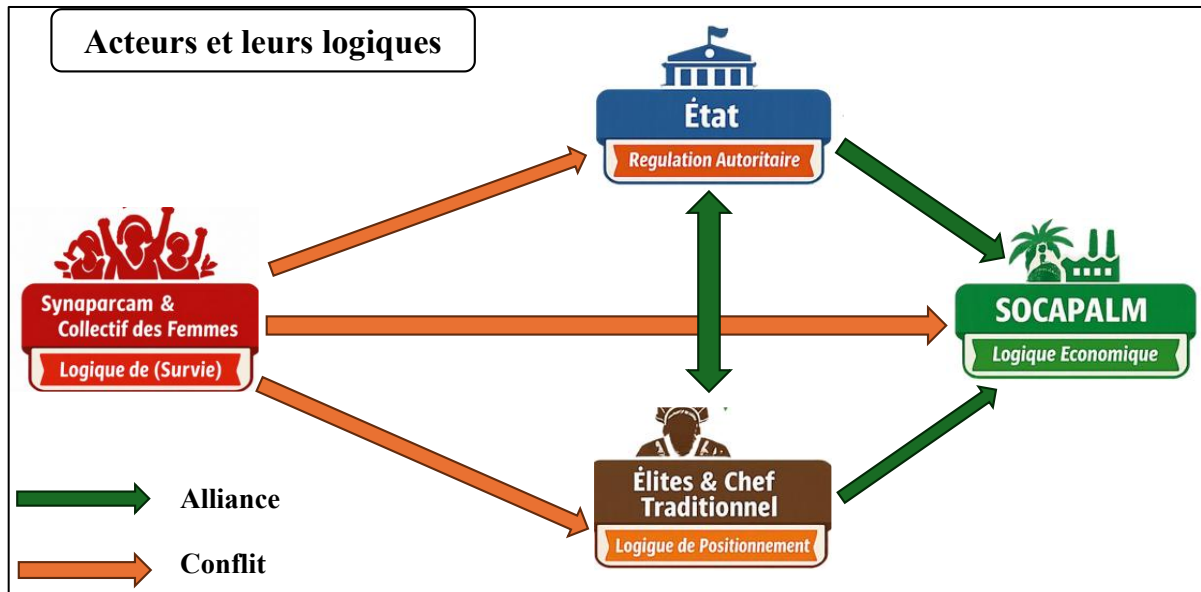


Figure 3:acteurs du conflit et leurs logiques
Source : Kakmani, 2026

Conclusion

Dans ce chapitre, il était question de présenter les différents acteurs du conflit et leurs logiques d'action. Il ressort qu'il existe un ensemble diversifié d'acteurs qui interagissent dans le conflit foncier opposant le collectif des femmes de Mbonjo et la SOCAPALM. Les acteurs sont constitués de l'État, la SOCAPALM, les communautés locales représentées par le collectif des femmes, la Synaparcam, les chefs traditionnels et les élites. Chacun d'eux agit selon une logique propre. Le collectif des femmes de Mbonjo et la Synaparcam agissent dans une logique de (sur)vie ; la SOCAPALM, quant à elle, dans une logique économique ; les actions de l'État sont gouvernées par une logique de régulation autoritaire, tandis que les chefs traditionnels et les élites agissent dans une logique de positionnement.

Chapitre 3 : la mobilisation collective et ses effets dans un contexte conflictuel

Introduction

La mobilisation collective est la stratégie collective qui a été optée par le collectif des femmes de Mbonjo pour se protéger face à la SOCAPALM. Cette situation a nourri notre réflexion, et nous nous sommes posé la question de savoir comment la mobilisation collective a été déployée et quels sont les effets de celle-ci sur le conflit. Cette partie sera consacrée à l'analyse de la mobilisation collective, comme un construit avec ses différentes étapes ; et nous allons également présenter dans ce chapitre les effets de cette mobilisation collective sur le conflit foncier de Mbonjo (figure 4).

1. La mobilisation collective des femmes de Mbonjo

Les femmes de Mbonjo sont confrontées au quotidien à un environnement fortement masculin, et pire en ce qui concerne la gestion des terres. L'État du Cameroun, à travers ses représentants locaux, développe plutôt la stratégie de répression à travers les forces de l'ordre et la police pour influencer et étouffer les mouvements de masse des populations locales. Cette stratégie est souvent utilisée par la SOCAPALM, avec le soutien de l'État, pour opprimer les populations pendant leurs mouvements de revendication.

Face à cette répression, et malgré le manque de soutien des autres acteurs, les femmes de Mbonjo ont une stratégie commune de lutte ; cette stratégie est construite autour de la mobilisation communautaire. La mobilisation communautaire désigne, dans ce cadre, le processus par lequel les membres d'une communauté sont amenés à s'organiser et à agir collectivement pour résoudre un problème commun ou atteindre un objectif partagé. La mobilisation se positionne alors comme une arme de défense. Elle permet de renforcer le pouvoir citoyen, de créer des solutions locales calquées sur leurs difficultés communes, de promouvoir la participation et d'obtenir des résultats durables au moyen de la pression.

La mobilisation qui est analysée dans cette étude est basée sur le modèle développé par Wils. Ce modèle est construit autour d'une succession d'étapes, notamment le respect du contrat de travail, la motivation individuelle, la mobilisation individuelle, la masse critique et enfin la mobilisation collective.

a. Le respect du contrat d'engagement

Cette étape initiale est la plus importante, car c'est elle qui suscite l'envie, la motivation. Cet engagement dans la défense, dans la protection, dans la réclamation de ses droits, n'a pas de contrepartie financière. C'est une initiative personnelle, dans le but de faire une réclamation.

C'est à cette étape que les femmes de Mbonjo se sont réunies, ont émis le vœu de faire une coalition de forces, en définissant le rôle de chacune et ses missions. *« Nous avons eu des moments de rencontres, de discussions, afin de savoir pourquoi on doit se battre. Et on a compris qu'on avait des objectifs communs. On a de ce fait décidé de faire bloc et avancer ensemble »*. Cette étape est également déterminante, car c'est à ce moment qu'on définit les interdits, le code d'éthique, afin de garder un groupe solide avec une bonne cohésion. *« Quand chaque femme connaissait son rôle et ses missions, elle devait être exemplaire. Par exemple, une de nos règles principales, c'est la déclaration publique ; elle doit toujours être sous le nom du groupe et non d'une personne seule. Ne pas respecter est considéré comme une défiance, une trahison »*. C'est ce que Wils a appelé les comportements de conscience professionnelle et d'éthique. Une fois cette étape franchie et les bases définies, vient l'étape de la motivation personnelle.

b. La motivation personnelle

Afin d'assimiler chacune les rôles qui sont les leurs, chaque femme a eu besoin d'une motivation personnelle. Celle-ci est le condensé de deux éléments essentiels, à savoir le dévouement au rôle choisi et le développement des compétences.

Pour le premier élément, les femmes de Mbonjo se sont assez investies, étant donné qu'elles défendent un bien essentiel à la vie et à la survie de toute la communauté, de leurs enfants aussi. *« Nous sommes obligées de nous engager à 200 %, car la terre est tout ce dont nous disposons ici au village. Nos enfants ont besoin de ça pour leur avenir aussi, et vivre dignement comme tout le monde »*. Ce dévouement est caractérisé sur le terrain par de longues marches pour assister aux réunions (photo 4), ou encore des déplacements sans frais pour représenter le collectif à des forums dans d'autres villes, ou même pour participer à certains congrès.



Photo 4: retour des membres du collectif des femmes d'une formation
Source : Kakmani, aout 2025

Le deuxième élément est matérialisé par les formations de renforcement de capacités. Ces formations permettent de réfléchir autrement, de voir le conflit autrement, de l'appréhender autrement et de développer différentes stratégies de lutte. Durant notre séjour lors de la collecte des données, nous avons participé, ensemble avec les femmes de Mbonjo, à la formation sur la mobilisation communautaire non violente (photo 5). Celle-ci s'inscrivait dans la logique d'élargir les stratégies d'action et d'éviter les stratégies de contact et de violence, comme les manifestations de rue déjà adoptées.



Photo 5: formation du collectif de femmes de Mbonjo
Source : Kakmani, aout 2025

c. La mobilisation individuelle

C'est l'étape la plus cruciale dans la construction de l'esprit critique qui va forger les acteurs de la mobilisation. Cette étape est elle-même structurée. Les acteurs doivent se mobiliser afin d'apporter de l'aide aux autres. Dans un groupe de personnes qui manifestent, il n'y a jamais d'homogénéité sur le plan social. Certaines personnes seront plus stables économiquement ou encore plus ou moins instruites que d'autres. Ces divergences dans un groupe doivent être une force dans le but de se soutenir afin d'atteindre les objectifs communs. Ce soutien doit également permettre la facilitation interpersonnelle et l'intégration des autres personnes dans la coordination des travaux.

Cette mobilisation individuelle, les femmes de Mbonjo l'ont développée. Elles déclarent : *« Ne pas laisser les autres membres du groupe dans les difficultés. Quand il y a une difficulté, elle est pour le groupe. Celles qui sont considérées comme des leaders sont des femmes plus instruites, toutes les décisions et propositions passent par elles. S'il y a une rencontre avec n'importe qui, ce sont les leaders qui assurent la coordination et elles forment également les femmes les moins instruites »*. On comprend de ce fait, la dynamique qui se joue dans le groupe

de femmes et leur organisation interne. C'est suite à cette succession d'étapes que va naître la mobilisation collective, la version la plus aboutie et la plus consolidée.

Cette mobilisation déployée par les femmes est celle qui est non pacifique, caractérisée par les marches et les blocages de services administratifs dans le but de se faire écouter (photo 6). Ces actions de résistances rejoignent les analyses de Scott sur la résistance des groupes dominés. Il soutient que face à l'oppression, les groupes dominés ne sont pas consentant. Ils opposent de ce fait une résistance, seule arme de défense. Afin d'illustrer ces actions, les femmes ont déclaré lors de nos entretiens : *« Nous avons déjà fait des marches, en bloquant les locaux de la SOCAPALM. Mais il y a eu une influence des militaires qui sont venus nous chasser... Nous avons également marché dans les localités voisines de Nkappa, Bonandjo, au point où l'autorité (Préfet) est venue »*. Par cette déclaration, les femmes de Mbonjo assument ainsi leur confrontation directe à l'agro-industrie, bien que conscientes du soutien des organes de l'État à celle-ci. Pour parvenir à des actions impactantes, elles *« se mobilisent toujours en groupe »*. Cette technique d'approche de groupe évite ainsi d'accabler une personne, mais permet aussi de renforcer les liens au sein du groupe. Cette dynamique rejoint l'analyse de Tilly selon laquelle la puissance d'un groupe définit le niveau de répression des acteurs dominants. Il pense que, plus un groupe est solide, moins il subit les répressions.



Photo 6: une manifestation des femmes de Mbonjo

Source : Synaparcam, Septembre 2025

Bien que leurs actions aient déjà des impacts pas moins significatifs, ces femmes émettent toujours les vœux d'avoir du soutien, notamment à travers les coalitions : *« on cherche le soutien de nos chefs traditionnels ; nous n'avons pas ce soutien venant d'eux... c'est ça le plus choquant »*. Il est clair qu'elles agissent sans l'appui de l'autorité traditionnelle, qui incarne

d'ailleurs le pouvoir local. Dans un schéma classique et normal des revendications, elles devraient d'abord être portées à l'attention de ces derniers, et ce sont eux qui devraient transmettre les doléances aux autorités compétentes ; mais dans le cas présent, les femmes de Mbonjo estiment que l'autorité traditionnelle est corrompue, inhibée par les avantages auprès de l'agro-industrie, au détriment des intérêts des populations locales.

Bien que cette stratégie soit jusqu'ici la seule déployée, il n'y a cependant pas de limites selon ces femmes, si le problème n'est pas apprécié à sa juste valeur et traité comme tel pour un dénouement heureux. C'est ce qu'elles déclarent : « *Il faut que la SOCAPALM respecte leurs engagements, leurs cahiers de charge... Si nous pouvons déjà nourrir nos familles aisément, la crise va aussi s'arrêter... Cependant, s'ils ne respectent pas leur cahier de charge, nous allons toujours continuer à nous battre* ». Les intentions étant clairement exprimées, elles précisent le type d'action qu'elles pourraient mobiliser, notamment des actions en justice : « *Nous n'avons jamais été en justice avec la SOCAPALM, mais s'il n'y a pas de solution réelle, nous serons obligées de porter le problème devant les juridictions compétentes nationales et internationales* ». Les femmes, dans leurs actions, espèrent en tout cas jusqu'ici un dénouement heureux et à l'amiable.

Afin de mieux s'outiller également en matière de mobilisation communautaire, les femmes de Mbonjo bénéficient des formations sur les stratégies de lutte non violente, comme déjà mentionné précédemment. C'est ainsi qu'elles se sont formées sur les stratégies non violentes, les étapes clés pour une campagne réussie, le leadership et l'organisation du mouvement, la gestion des conflits internes et la cohésion, la communication de crise et relations médias, la sécurité et paiement des activistes, la capitalisation des expériences et la pérennisation. Ces thèmes de formation sont issus des formations auxquelles nous avons participé durant notre séjour de recherche dans le village de Mbonjo.

2. Effets de la mobilisation collective sur le conflit

Les femmes de Mbonjo, face à la stratégie d'expansion de la plantation des palmiers à huile de la SOCAPALM, ont mobilisé ce que Tilly appelle dans sa théorie sur la mobilisation, « *le répertoire d'action collective* ». Ce répertoire constitué d'action d'opposition (marche, sitting...) a, malgré le contexte difficile, eu trois principaux effets positifs.

a. Effet sur le plan social

Le premier effet est la mise sur pied d'une plateforme de dialogue entre la SOCAPALM et les populations locales. Avant d'en arriver là, la SOCAPALM ne prenait nullement en compte les aspirations des populations, bien que le contrat de bail emphytéotique le prévoie. Avec la

pression exercée, et principalement par les femmes à travers la SYNAPARCAM, l'agro-industrie a finalement mis sur pied cette plateforme d'échange qui permet d'écouter tout le monde.

Bien que les débats lors des échanges soient encore orientés par la SOCAPALM, ceci est perçu déjà comme une victoire. C'est ce que déclare Emmanuel Elong, le responsable de la SYNAPARCAM : *« Notre résultat, c'est qu'on a fait créer les plateformes de dialogue. On l'a fait, il n'y avait pas le dialogue entre communautés et la société. Le fait qu'on a commencé à bloquer les sites de la SOCAPALM, à se mobiliser, ça les a poussés à aller dialoguer avec les communautés. En conséquence ils ont créé des plateformes de dialogue. C'est grâce à nous. »*

b. Effet sur le plan culturel

Le deuxième effet est sur le plan culturel. À la suite du dialogue (conséquence des mobilisations) entre la SOCAPALM et les communautés locales, les sites sacrés qui étaient jusque-là cultivés ont été réhabilités. C'est qui ressort des déclarations des femmes : *« Quand il y a vie, il y a espoir ; les sites sacrés sont en train de revenir. Nous avons espoir qu'ils vont libérer nos terres »*. En effet, avec l'extension des plantations de la SOCAPALM au début des années 2000, les palmiers à huile avaient été plantés autour des zones d'habitations ; les maisons et les lieux sacrés ont été entourés de plants (photo 8). Les lieux sacrés, dans ce contexte, désignent les lieux où se déroulent les rites traditionnels, ou un cimetière ; ces lieux sont chargés d'histoire, car ils font le lien entre les vivants (personnes) et les non-vivants (les ancêtres, les personnes de la famille décédées).

Selon les croyances locales, les morts ont toujours un pouvoir ; ils sont comme des êtres invisibles suprêmes qui contrôlent, d'une façon ou d'une autre, les personnes vivantes. De ce fait, voir la SOCAPALM envahir ces lieux avec les plants a augmenté les tensions communautaires. Mais avec les mouvements de mobilisation des femmes, ces lieux ont cessé d'être exploités.



Photo 8: site sacré entouré des plants de palmiers à huile

Source : Mongabay, 2023



Photo 7: reconnaissance du site sacré par la SOCAPALM

Source : Kakmani, aout 2025

c. Effet sur le plan professionnel

Le troisième effet positif de la mobilisation concerne, selon Emmanuel Elong, « l'amélioration (même si c'est partielle) des conditions de travail des employés locaux de la SOCAPALM ». Il déclare : « *On dénonçait aussi les mauvaises habitations que le Président (avant la privatisation) avait laissées, c'était un matériel provisoire. Aujourd'hui, ils sont en train de transformer ça. Mais il n'avait pas l'idée de ça, et nous avons dénoncé ça. Comment les ouvriers dorment, donc les conditions d'habitat ? On les transportait parfois avec les tracteurs ; il n'y a plus ça. Maintenant, ils ont les forages. En dehors de nos victoires communautaires, ce sont les sociétés de travailleurs qui ont beaucoup bénéficié.* » Il soulignait ainsi les améliorations qui ont pu être faites en interne à la SOCAPALM du fait de la pression exercée par les mobilisations.

Selon les femmes de Mbonjo, un avenir meilleur est possible, mais elles sont convaincues que la mobilisation sera un élément essentiel dans la libération. L'espoir est, selon elles, la boussole qui guide les actions. Elles déclarent : « *Un espoir clair est en vue, un jour ça va changer... le camp adverse montre déjà les signes d'épuisement* ». Cet épuisement dont elles font mention est justement caractérisé par les victoires qui sont conséquentes des mobilisations.

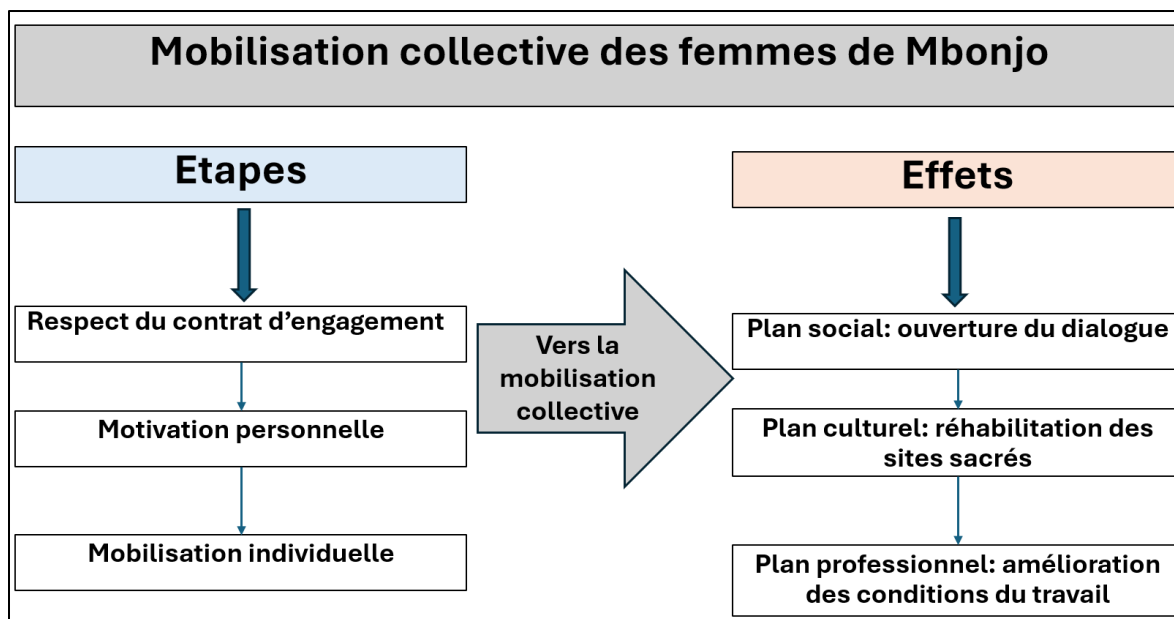


Figure 4:étapes et effets de la mobilisation des femmes de Mbonjo
Source : Kakmani, 2026

Conclusion

Ce chapitre nous a permis d'analyser la mobilisation collective du collectif de femmes de Mbonjo. Il ressort que ce mouvement est structuré à l'instar du schéma de mobilisation de Wils. Il passe notamment par le respect du contrat d'engagement, la motivation personnelle, la mobilisation individuelle. Ce schéma structuré de la mobilisation a eu des effets plutôt positifs sur le conflit. L'on note les effets sur le plan social avec la mise sur pied d'une plateforme de dialogue entre la SOCAPALM et les populations locales ; culturel avec la récupération des sites sacrés ; et professionnel avec l'amélioration des conditions de travail des employés de la SOCAPALM.

Chapitre 4 : Limites, pistes d'amélioration et débouchés de la mobilisation collective des femmes de Mbonjo

Introduction

La mobilisation telle que déployée de façon collective par les femmes de Mbonjo a déjà eu des effets positifs sur la situation du conflit. Mais celle-ci présente néanmoins des limites, qui peuvent être améliorée afin d'avoir une efficacité plus significative. De ce fait, quelles sont les limites de ce mouvement social ? quelles sont les pistes d'amélioration possibles ? et quelles peuvent être les débouchés d'une mobilisation collective bien structurée des femmes de Mbonjo sur le conflit foncier existant ? Pour mener à bien ce chapitre, nous analyserons cette stratégie déployée par le collectif des femmes, en dégagant ses limites observées sur le terrain afin de proposer des pistes d'amélioration pour une mobilisation collective plus structurée et aboutie. Nous allons à la fin de ce chapitre, présenter quelques débouchés d'une mobilisation collective structurée et aboutie, dans la gestion du foncier dans les pays dits du « Sud » marqué par les conflits.

1. Limites de la mobilisation des femmes de Mbonjo

a. Mouvement taché du phénomène Nimby

La stratégie d'opposition déployée par les femmes de Mbonjo dans le conflit foncier avec la SOCAPALM a certes eu des effets non négligeables, mais il est important de noter que celle-ci présente néanmoins des limites. En effet, les contestations autour du foncier contre la SOCAPALM sont considérées localement comme une condition indispensable pour la (sur)vie de la communauté et particulièrement des femmes. Nous avons expliqué plus haut, de façon détaillée, la place de la terre dans sa dimension matérielle dans le développement socioéconomique des femmes au Cameroun. De façon synthétique, elle est un élément fondamental, surtout en milieu rural, car elle sert de support pour le développement des activités agricoles nécessaires pour la survie de la communauté ; aussi pour les activités traditionnelles, et même sur le plan social pour s'affirmer dans la communauté. Tous ces arguments renforcent et justifient la lutte des femmes de Mbonjo.

Mais la lutte peut très vite être remise en question dans sa manière actuelle d'être déployée. En effet, les femmes de Mbonjo mènent cette lutte car, de façon directe, elles sont les plus impactées par la gestion actuelle du foncier par la SOCAPALM et l'État du Cameroun. Elles ont été dépossédées des terres, et elles se sont mobilisées pour les revendiquer. Ce qui peut être assimilé à une lutte « intéressée » et « égoïste », en conséquence, au syndrome du Nimby. Cette analyse est la conclusion qu'on peut tirer des déclarations des femmes elles-mêmes. Selon elles,

« le mouvement connaît déjà un grand succès. Toutes les femmes ici rassemblées sont directement impactées par les activités de la SOCAPALM. Chacune est là pour la défense de ce qui lui revient de droit, donc la terre. L'intérêt commun c'est ça ». ceci dit, le collectif est essentiellement formée des personnes qui ont perdu leurs terres. Dès lors, le syndrome du Nymbisme s'invite inévitable dans l'analyse. Le but étant de proposer une grille critique de ce mouvement porté par les intérêts peut être égoïstes d'un groupe qui préfère leurs intérêts, aux intérêts communs de la communauté.

Nimby est l'acronyme de *Not In My Backyard* (« Pas dans mon arrière-cour » ou « Pas dans mon jardin »). Selon Sandrine Rui (2017), c'est une expression créée par les aménageurs américains dans les années 1980 pour discréditer les motivations des populations qui s'opposaient aux équipements publics ou privés dont ils étaient porteurs. Il est apparu dans un contexte dominé par les revendications liées à des raisons environnementales et en conséquence à des préoccupations plus globales. Mais il est rapidement identifié différemment, car les porteurs des revendications ne sont pas littéralement opposés aux projets, mais plutôt aux nuisances et dangers qu'ils représentaient pour leur santé ; ils n'étaient pas des opposants de principe aux équipements qu'ils contestaient ; leurs raisons fondamentales d'opposition étaient la localisation des projets et les impacts sur leur cadre de vie et leur patrimoine. À Mbonjo, la configuration de la lutte des femmes peut rapidement être assimilée au Nimbisme.

En effet, les terres sont exploitées par la SOCAPALM dans le but de « combler le déficit de production en huile de palme du Cameroun », d'après le Secrétaire général de la SOCAPALM, M. Germain Jules Kamta, dans une radio locale camerounaise (Balafon TV) en date du 14 mars 2026. De cette exploitation se sont dérivés des aménagements divers bénéfiques à la communauté, notamment la construction des écoles, des adductions en eau potable, de l'électricité ou encore la construction et l'entretien de la route principale ; à côté de ces aménagements, la SOCAPALM emploie plus de 7 000 personnes dans tout le pays. Il est de ce fait, un gros pourvoyeur d'emplois dans un contexte marqué par le chômage des jeunes. Dès lors, à la lecture des enjeux globaux de l'exploitation de la SOCAPALM, il se dégage qu'il y a des avantages collectifs qui peuvent dominer les revendications locales des femmes de Mbonjo.

La remise en question de l'organisation de la lutte actuelle des femmes à tout son sens. Elle est formée autour de revendications communes portées par des intérêts individuels ; un autre indicateur est que toutes les femmes qui se mobilisent sont, dans leur totalité, des personnes impactées par le conflit. Ce qui laisse déduire que celles qui ne sont pas impactées ne sont pas intéressées par la mobilisation ; mais pire encore, celles impactées aujourd'hui pourraient abandonner la lutte demain, si leurs parcelles venaient à être libérées. Ce qui révèle la fragilité

du socle sur lequel sont bâties les bases de la lutte qu'elles portent aujourd'hui. Cette analyse est en substance basée sur leurs déclarations : « *si nous pouvons déjà nourrir nos familles la crise va s'arrêter ; si la SOCAPALM a pris par exemple 5ha et nous rend même 03ha, ça va nous apaiser. Cela nous permettra de cultiver, mettre en location et laisser en héritage à nos enfants* ». Ces déclarations renforcent notre idée de qualifier la lutte « *d'égoïste* », dans le sens où elle est née pour des raisons individuelles et non communes. Elles ne sont pas portées par toute la communauté de façon « *désintéressée* ». Elles ne sont pas diamétralement opposées au projet dans le fond, mais au fait que celui-ci a des effets néfastes sur leur cadre de vie et est localisé sur leur territoire. En conséquence, elles font primer les intérêts individuels au-dessus des intérêts collectifs. Pour ces raisons, la lutte, bien que légitime, peut rapidement être contestée.

Il faut noter que cette limite que nous relevons ne remet nullement en doute la légitimité de la revendication des femmes, dans la mesure où la Constitution du Cameroun reconnaît que chacun.e a le droit de jouir de ses droits, y compris celui de revendiquer ses biens. En appui à la Constitution, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) reconnaît la légitimité des revendications singulières à un environnement sain et non dénaturé. Mais ceci est un argument régulièrement utilisé par les porteurs de projets pour limiter et disqualifier les revendications des mouvements protestataires, notamment en France lors des grands projets comme le TGV Méditerranée.

b. Un réseau d'acteur limité

Les femmes de Mbonjo ont eu la majestueuse idée de se mettre ensemble afin de porter leur combat. Cette initiative est très salubre, étant donné qu'elle offre une résistance face à l'adversité. Mais il faut relever que la mobilisation des femmes de Mbonjo, telle que structurée actuellement, repose autour d'un réseau d'acteurs limité, ce qui limite considérablement la portée des actions. Selon elles, l'un des premiers obstacles qu'elles rencontrent est le manque de soutien : « *nous n'avons pas le soutien de nos chefs traditionnels, ni aucune autorité... seule la SYNAPARCAM est notre soutien* ». Tout est dit, elles sont livrées à elles-mêmes. Bien que cette association qui les soutienne ait des associés parfois au niveau international, ceci reste limité du fait de la portée très locale de leurs actions. Il nous semble dès lors évident que le manque de diversification des acteurs qui soutiennent l'action, est un véritable frein à la portée de cette lutte ; d'autant plus que les acteurs opposés (SOCAPALM et État du Cameroun) aient un poids local et international assez solide, comparé à celui de la SYNAPARCAM.

Les conséquences directes de ce manque de réseau diversifié sont très palpables. Déjà, il y a une médiatisation assez limitée de cette lutte tant sur le plan local qu'international. Les actions menées n'étant pas diffusées, limitent leur exposition au grand public et en conséquence limite leur ouverture aux acteurs tant locaux qu'internationaux.

Une autre conséquence directe est le nombre limité de personnes associées à la cause. Bien que la cause soit fondée, elle manque de ce fait d'un réel souffle capable d'inquiéter les acteurs adverses. En effet, les femmes qui se sont regroupées autour de la Synaparcam sont environ quarante (40) ; ce nombre, bien que déjà assez pour s'indigner, ne représente pas un nombre de personnes qui pourrait contraindre suffisamment la SOCAPALM à rétablir leurs droits.

2. Perspectives : (ré)valorisation de la mobilisation collective des femmes de Mbonjo à travers le renforcement des capitaux

Le Nimby est un argument fort utilisé par les promoteurs des projets pour dépeindre les mouvements d'opposition, en fustigeant la mise en avant des libertés individuelles au détriment de celles collectives ou communes. Afin d'éviter de voir leur mouvement être réduit au Nimbisme, le collectif des femmes doit construire leur stratégie d'action en s'appuyant sur un capital varié et à différentes échelles. Ceci dans le but de reprendre le contrôle et la légitimité sur leur territoire. Elles sont conscientes que la coalition des énergies pourra faire une grosse différence en ce qui concerne l'avancement de leur mouvement. Elles déclarent : « *avec peu de moyens nous avons déjà certains résultats dont nous sommes fières. Mais si nous avons des alliés à tous les plans surtout nos chefs traditionnels, nos élites et mêmes vous les scientifiques, nous sommes d'être beaucoup mieux encore...* » Le constat est clair, il y a un manque conscient de ressources, ce qui pourrait faire la différence. Dès lors la notion du capital, trouve entièrement sa place dans la restructuration de ce mouvement.

Le capital, tel que pensé dans ce cadre, ne fait pas référence à la notion d'accumulation mais plutôt aux théories de Bourdieu (1980, 1981). Il le définit comme une série d'attributs (économiques, sociaux, culturels...) détenus par des individus ou des groupes. Bourdieu qui s'inspire de la notion de capital développée par Durkheim et Marx, a eu la volonté de construire une « *théorie générale de l'économie des pratiques* ». Dès lors, il a procédé au découpage de l'espace social en champs et sous champs dans lesquels s'affrontent les agents sociaux qui disposaient divers capitaux en quantité et en qualité inégales selon leur position dans ledit espace. Ces divers capitaux sont le fruit à la fois d'un héritage, d'une culture ou d'une accumulation selon certaines dispositions (habitus), elles-mêmes acquises au cours de l'adolescence et l'enfance. Selon Bourdieu, l'appartenance sociale est primordiale dans la

transmission de ces divers capitaux. La notion de capital déployée dans ce cadre, est également assimilable à la notion de « *ressources* » telle que définit par Tilly avec sa théorie de la mobilisation. En effet, il pense que la réussite et la force d'une mobilisation repose sur sa capacité à mobiliser les « *ressources* » nécessaires.

Tenant compte du contexte local et de la structure de la mobilisation des femmes de Mbonjo, elles auront besoin de renforcer et dynamiser leur mouvement avec trois principaux capitaux, à savoir le capital social qui reconfigurera socialement les mouvements ; le capital savant, qui définira les différents types de savoirs et de connaissances mobilisés ; et enfin le capital politique qui renforcera le positionnement politique du collectif.

a. Le capital social

Il est défini par Bourdieu en 1980 comme « *un ensemble de ressources, réelles ou virtuelles, qui reviennent à un individu ou à un groupe en vertu d'un réseau de relations sociales plus ou moins institutionnalisées et de reconnaissances mutuelles* ». Robert Putnam (2000), cité par Jean-Louis Thiébault (2003), quant à lui, le définit comme l'ensemble des richesses des réseaux qui connectent entre eux les membres d'une société et les normes de réciprocité et de confiance qui en découlent. Ce capital permet de créer des relations solides soient familiales, amicales, professionnelles ou sein des organisations et associations. Il favorise l'accès à diverses ressources à savoir, les informations privilégiées, des opportunités professionnelles, des soutiens moraux ou financiers. Ce capital est essentiel pour accéder aux positions de pouvoir au sein de la société ; il joue également un rôle clé dans la mobilité sociale. Son rôle est très essentiel dans la mise en réseau des autres capitaux à savoir le capital économique, culturel, savant ou politique. Il faut noter qu'il est valorisé très différemment dans la société selon les contextes, qu'il soit économique, politique ou social. En effet, son efficacité dépend très majoritairement, de la reconnaissance et de la légitimité des réseaux au sein desquels il est mobilisé. Une personne intégrée dans des réseaux prestigieux verra son capital social être mieux valorisé, comparé à une autre dans un réseau moins influent.

Dans la majorité des cas de conflits fonciers et environnementaux, ce sont les plus impactés (populations locales et riveraines), qui engagent les mouvements d'opposition (Martinez et al., 2016). Ceci est justifié par le fait qu'elles sont directement plus exposées aux nuisances engendrées par les projets. C'est d'ailleurs le cas avec le conflit foncier entre la SOCAPALM et les femmes de Mbonjo.

Ce qui est important dans le capital social, et qui fait défaut à la mobilisation des femmes de Mbonjo, c'est la capacité à créer des alliances tant sur le plan local, national qu'international.

Cette alliance crée de ce fait, un réseau d'acteurs et une force d'opposition encore plus renforcée ; ce qui renforce une certaine légitimité à travers l'action collective. La mise en réseau de ces acteurs doit respecter une certaine hétérogénéité. Il s'agit en conséquence, de prendre en compte les lieux de vie (rural et urbain), le statut social, le genre, l'âge et la profession.

Le collectif de femmes de Mbonjo gagnerait à se mettre en réseau, à coaliser avec d'autres mouvements d'opposition qui existent déjà localement autour des projets de la SOCAPALM ou d'autres ; renforcer le réseau à travers des personnes influentes qui soutiennent les causes des femmes ou des injustices de façon générale sur le plan national et international. Ceci constituerait sans doute un poids énorme qui pourrait influencer positivement leur mouvement d'opposition et donner plus de force à leurs mobilisations.

b. Le capital savant

Le capital savant, selon Sébastien (2013), désigne l'ensemble des connaissances (scientifiques, techniques, juridiques, procédurales, vernaculaires ou institutionnelles) mobilisées au cours du processus de résistance. Ce nouveau capital vient s'intéresser au niveau de connaissances au sein du capital social, et surtout à son caractère hétérogène. Il est important, au sein du collectif, d'avoir un sens aigu du savoir. Ce qui permet de mobiliser les informations autour de la cause poursuivie, et d'être en mesure de questionner les études fournies et de contester certains savoirs traditionnels en place (Schively, 2007). Ceci peut être aussi possible grâce à la formation et à la participation aux colloques internationaux des membres du collectif. C'est ce que Irwin (1995) a qualifié de science citoyenne.

L'avantage de cette hétérogénéité de savoirs au sein du collectif est la capacité de mobiliser les connaissances à tous les plans pour soutenir le mouvement d'opposition. Ce qui constitue donc une force non négligeable du collectif.

La réalité actuelle au sein du mouvement d'opposition des femmes de Mbonjo est qu'il n'existe pas encore cette hétérogénéité des savoirs. Ce qui est un véritable frein à l'expansion de la lutte, surtout dans un contexte marqué par une domination quasi totale de l'État et où les droits des femmes en matière foncière sont encore négligés.

c. Le capital politique

Le capital politique est la capacité d'un acteur à se positionner sur la scène politique, basée sur sa crédibilité (apports de connaissances valides), sa pertinence (réponse à des besoins dans les sphères décisionnelles) et sa légitimité (représentation de l'acteur sur le territoire) (Sébastien, 2017 ; Léa Sébastien et al., 2019). Ce capital est important, car il permet de rendre audible et visible l'existence du conflit, des divisions et des diversités de points de vue. En effet,

les différentes actions du mouvement d'opposition doivent être diversifiées ; touchant à la fois la sphère juridique (poursuites judiciaires...), la sphère des décisions (pétitions, lettres officielles, campagnes publiques...) et la sphère publique (interventions dans les médias, manifestations...).

Il est le capital le plus impactant, mais il découle entièrement des deux autres. Il repose sur l'hétérogénéité des actions en rapport avec l'hétérogénéité des liens sociaux qui existent au sein du mouvement ; l'effet direct est la capacité des membres à faire évoluer le mouvement, à travers la complémentarité, vers un positionnement politique porteur de propositions.

L'idée de s'opposer à un projet comme la SOCAPALM émane du constat du non-respect de certains droits. C'est lutter en conséquence, contre un système administratif et juridique oppresseur et dominant. S'engager face à un tel système demande une bonne assise construite autour du capital politique. Bien que les manifestations (sphère publique) soient déjà organisées par ces dernières, il faut développer d'autres actions complémentaires ; et ceci passe nécessairement par le capital social et savant que le mouvement aura pris le soin de construire en amont.

Réunir autour du mouvement, c'est trois capitaux sera déterminant pour les femmes dans la mesure où, le mouvement sera non seulement extériorisé en augmentant la pression sur la SOCAPALM ; mais il va totalement changer sa perception sociale auprès des autres acteurs. On passera de la cage du Nimbisme, au Niabisme. En effet le NIABY (*Not In Anybody's Backyard*) ou sa version française le NINA (*Ni ici, ni ailleurs*), propose la lecture opposée du NIMBY.

Ce mouvement vient s'affirmer comme la forme la moins contestée des luttes. Il justifie les logiques de contestation basées sur le fondement des projets contestés et a pour but de revendiquer les intérêts collectifs. Une lutte avec une base plus solide, construite sur la logique du collectif, va mobiliser plus de personnes ; elle va avoir des effets sur des échelles plus importantes et va de ce fait, crisper les attentions autour d'elle. Dans le Niaby, les personnes se mobilisent pour dénoncer et s'opposer à des projets sur des territoires qui sont soit sur leur territoire, soit à des distances importantes de celui-ci, et où elles n'ont aucun intérêt personnel ou du moins de façon très peu significative ; ceci afin de montrer la pertinence de l'opposition pour tout le monde, et que chacun.e se trouve concerné.e et plus légitime à s'engager. Bien que le Niaby soit également contesté, il propose néanmoins plus d'ouverture à l'adhésion populaire que le Nimby.

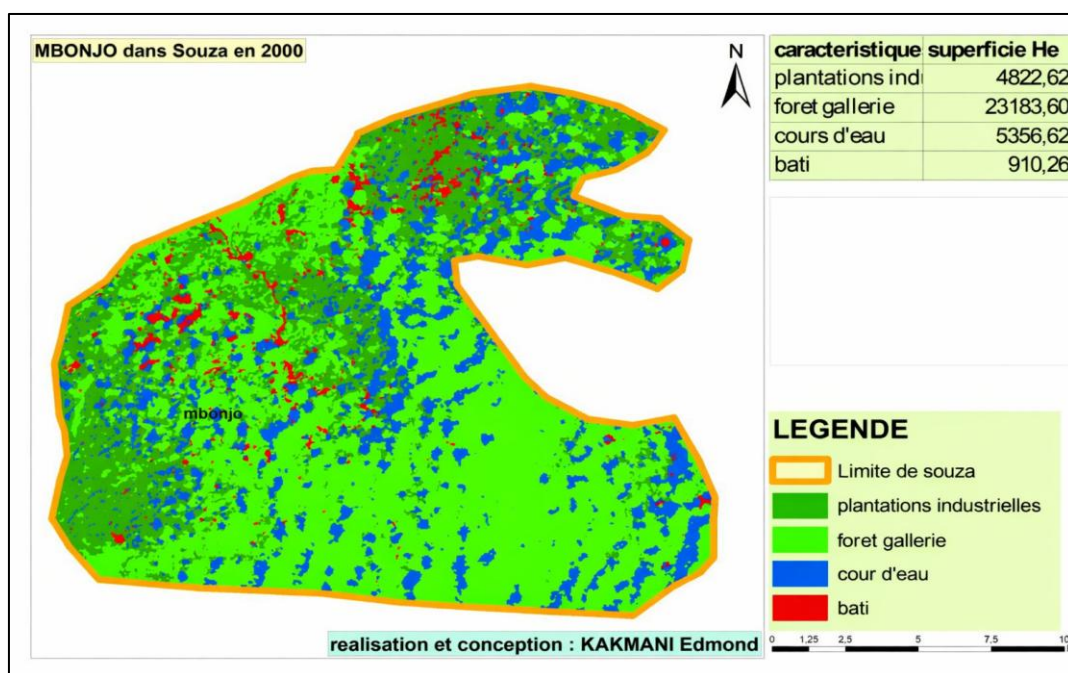
3. Débouchés d'une mobilisation collective structurée⁴

a. Un outil au service de la lutte contre la transformation socio environnementale non maîtrisée des territoires engendrée par les projets agroindustriels

L'introduction des projets agro-industriels sur un territoire contribue fortement à modifier l'ordre socio-environnemental existant de celui-ci. Les impacts sont à la fois positifs et négatifs. Sur le plan positif, on note la création d'emplois locaux, la modernisation des voies d'accès, parfois l'apport en eau et en électricité ou des centres de santé... Bien que ces aménagements sociaux soient importants, ils ne sont parfois pas équivalents aux effets négatifs induits par ces projets. De ce fait, ils créent une transformation profonde des territoires, comme c'est le cas sur le territoire de Mbonjo. Lors de nos entretiens sur le terrain, un acteur économique originaire du village Mbonjo a déclaré : « *Dans le village Mbonjo dont on parle, il y a eu des bousculades car, à l'époque les maisons étaient distantes et situées au-dessus des collines. À la suite de cette bousculade, ils ont regroupé les personnes dans un endroit, sur des parcelles très limitées. Ce qui a causé des conflits fonciers intracommunautaires, parfois entre les frères du même village* ». Cette déclaration vient servir de socle de compréhension en ce qui concerne les transformations sociales induites par l'introduction du projet de la SOCAPALM sur ce territoire. Il y a eu des bouleversements, des schémas d'aménagement du territoire ont été changées, des déplacements forcés de la population, une recomposition quasi-totale du territoire. Les personnes déplacées considérées comme allogènes ont été obligées de composer avec les autres (autochtones) sur leurs territoires. Cette relation interethnique est parfois source de conflit, comme c'était le cas sur ces territoires.

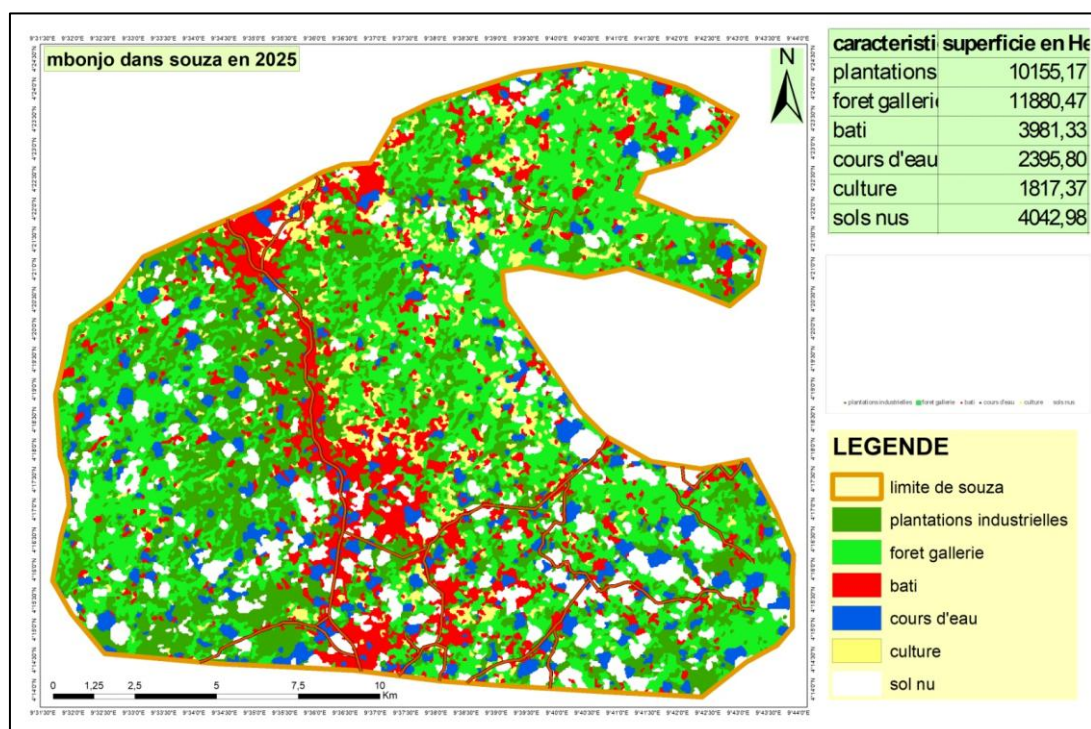
Dans le but d'approfondir nos analyses, nous avons fait intervenir des outils géospatiaux, pour matérialiser les bouleversements que Mbonjo et ses environs ont dû subir. Nous avons fait l'analyse cartographique de l'évolution socio-spatiale de ce territoire partant de 2000 (année de privatisation) à 2025. Les cartes 2 et 3 ci-dessous sont les résultats de ses analyses.

⁴ Nous entendons par mobilisation collective structurée, celle construite autour des trois capitaux ; à savoir le capital social, savant et politique.



Carte 3: situation spatiale de Mbonjo et environ en 2000

Source : Kakmani, 2026



Carte 4: situation spatiale de Mbonjo et environ en 2025

Source : Kakmani, 2026

L'interprétation des cartes ci-dessus montre une transformation sociale significative de Mbonjo et ses environs. Les résultats chiffrés sont condensés dans le tableau 2. En 25 ans, on constate une expansion des plantations industrielles de plus de 100 %. En effet, cette augmentation traduit une intensification des activités agro-industrielles ; ceci est une résultante

des activités de la culture des palmiers à huile assurée par la SOCAPALM. Cette intensification contribue certainement à modifier la structure foncière locale et à accentuer les conflits d'accès.

On remarque également une régression de la forêt galerie de ce territoire. En effet, il a perdu environ 11 000 ha de forêt, ce qui traduit une déforestation massive induite par la pression agricole et l'urbanisation. Cet état de choses fragilise très fortement les écosystèmes hydriques et entraîne une diminution de la biodiversité.

Une autre transformation environnementale déduite est la réduction des cours d'eau et l'apparition des sols nus. Cette situation révèle une altération du régime hydrologique et une érosion accrue ; ceci peut traduire la pression exercée dans les bas-fonds par les populations locales, du fait du manque de terres.

Cette transformation est aussi relevée sur le plan social. On remarque une croissance du bâti qui traduit une croissance démographique de ce territoire. En effet, ce projet agro-industriel a engendré un flux important de personnes vers ce territoire du fait de la masse importante de personnes qu'il emploie. Ce flux a contribué à la multiplication du bâti permettant d'accueillir ces personnes étrangères ; mais il y a aussi la croissance démographique des populations locales qui nécessite une croissance des infrastructures.

Tableau 2: transformation socio spatiale de Mbonjo et environs entre 2020 et 2025

Catégorie	2000 (ha)	2025 (ha)	Variation (ha)	Tendance
Plantations industrielles	4 822,62	10 155,17	+5 332,55	Forte expansion
Forêt galerie	23 183,60	11 880,47	-11 303,13	Forte régression
Bâti	910,26	3 981,33	+3 071,07	Urbanisation rapide
Cours d'eau	5 356,62	2 395,80	-2 960,82	Réduction des zones humides
Culture		1 817,37	+1 817,37	Apparition de nouvelles zones agricoles
Sols nus		4 042,98	+4 042,98	Dégradation ou défrichement

Source : Kakmani, 2026

Les précédents résultats corroborent avec les propos précédemment cités de l'acteur économique rencontrés sur le terrain. Les bouleversements identifiés à travers notre analyse socio spatiale ne peuvent pas dissociés de l'introduction de la SOCAPALM dans cet environnement. Pour y faire face et éviter les conséquences encore plus désastreuses, surtout dans un contexte où les autorités administratives et traditionnelles sont acquises à la cause du

dominant, la mobilisation collective structurée se présente comme un outil adapté et stratégique de résilience.

Grâce à celle-ci, les autorités auront une pression sociale à la fois nationale et internationale importante ; ce qui va fortement les motiver à accorder une attention particulière aux revendications des populations et donc à prendre en considération leurs droits dans la mise en œuvre des projets. Cet outil permettra en effet d'éviter ou de diminuer une telle transformation socio-spatiale comme celle relevée ci-dessus à Mbonjo et environs.

b. Un outil au service de la lutte contre les dégradations environnementales dans les pays du Sud

Les projets agro-industriels destinés à la culture des palmiers à huile ou autres ont des effets néfastes sur l'environnement dans lequel ils sont menés. L'un des problèmes majeurs est la déforestation et la perte de l'habitat naturel. En effet, les projets géants tels que la SOCAPALM nécessitent des étendues importantes de terres pour leur mise en œuvre. On note par exemple une augmentation de 2,4 millions d'hectares entre 1990 et 2005, pour atteindre 4,2 millions d'hectares ; ce qui a engendré une perte de forêt tropicale humide d'environ 1,1 million d'hectares. Ce cas illustratif n'est pas un cas isolé ; l'on retrouve des situations similaires dans tous les pays où ces projets sont introduits. La conséquence directe de cette perte de forêt est sur la biodiversité, notamment le déplacement de certaines espèces. Le déplacement de celles-ci impacte leur population. La relation symbiotique qui existe entre la faune et la flore se retrouve ainsi perturbée.

Avec la mise sur pied du projet de la SOCAPALM, il est clair que l'environnement direct devrait être impacté, notamment par la reforestation, mais aussi par la menace sur les espèces marines induite par les engrais chimiques destinés au traitement des plantations. Les plantations de palmiers à huile, grâce à leur densité, sollicitent énormément de nutriments dans les sols pour leur développement. Avec l'appauvrissement des sols, ce sont des engrais chimiques, des pesticides et des eaux apportées par les agriculteurs qui assurent l'apport des nutriments à la plante. La conséquence directe de cette situation est la pollution des sols, mais aussi des eaux environnantes par percolation. Tuma et al. (2019) ont fait le constat que le remplacement de la forêt par des plantations de palmiers à huile contribue à la réduction du nombre d'espèces bioturbatrices (racines, vers de terre, larves et crustacés).

Dans les pays du Sud, où ces projets industriels sont majoritairement orientés à cause des conditions climatiques favorables, la mobilisation collective structurée se présente comme une solution de résilience pour les populations locales. En effet, dans la plupart de ces pays, le système de régulation du foncier est très fragile ; ce qui laisse presque tous les privilèges aux

promoteurs des projets, en complicité avec les États (pour la plupart oppressants) lors de la mise sur pied des projets. Les acteurs les plus marginalisés sont presque toujours les populations locales. La mobilisation collective, renforcée par les trois capitaux que nous avons présentés plus haut, à savoir le capital social, savant et politique, se présente comme l'une des seules solutions à leur portée.

c. Un outil au service de l'amélioration des conditions de vie des populations locales dans les pays du Sud

L'utilisation accrue des engrais dans les plantations comme la SOCAPALM impacte directement les populations locales. Ces engrais constituent pour certains des polluants pour les sols et contribuent à polluer les eaux. Cette dégradation engendre nécessairement des déplacements pour les populations à la recherche de zones plus fertiles et propices aux cultures de subsistance. Ce qui change considérablement le mode de vie des populations environnantes des projets. De plus, avec les eaux polluées, les populations sont exposées aux maladies hydriques telles que le choléra...

Les populations affectées, qui vivaient en majorité de l'agriculture, sont non seulement confrontées à la pénurie de terres, mais sont désormais aussi obligées de se réadapter ; et ainsi ne plus dépendre exclusivement des terres pour assurer leur sécurité alimentaire. Les populations sont donc obligées de diversifier, contre leur volonté, leurs sources d'approvisionnement en nourriture et même parfois en infrastructures pour les déplacées. En fonction de l'ampleur des dégâts sur la faune et la flore, ces dernières sont obligées de se déplacer et de se relocaliser.

À Mbonjo, la situation est quasi identique. La population est affectée par les projets de la SOCAPALM. Les sources de revenus des femmes, qui jadis étaient essentiellement liées à l'agriculture, sont aujourd'hui diverses ; la quasi-totalité est obligée de louer des terres ailleurs, dans d'autres villages, tout en combinant avec le commerce de petite échelle. Ce changement social est essentiellement lié au développement des activités de la SOCAPALM.

Face à de telles conditions de vie, la mobilisation collective reste une solution plus que nécessaire. Les acteurs pro-projets ont des arsenaux à la fois juridiques et de force pour faire plier les populations. Mais si celles-ci se constituent autour d'une mobilisation collective structurée, elles pourront former une force majeure de résilience capable de faire ralentir les actions de l'État et des promoteurs de projets.

Conclusion

Dans ce chapitre, il a été question de présenter les limites, les perspectives et les débouchés de la mobilisation collective des femmes de Mbonjo face à la SOCAPALM. Dans un premier temps, nous avons présenté deux limites observées de cette mobilisation ; la première limite est la portée exclusivement locale de celle-ci, qui ouvre la réflexion au Nimbisme ; et d'autre part son réseau d'acteurs très limité. Ensuite, nous avons proposé de renforcer cette mobilisation collective avec trois capitaux : le capital social, savant et politique. Ces capitaux viendront non seulement renforcer cette stratégie, sa portée et son impacts mais aussi contribuer à (re)légitimer cette lutte en passant d'une réflexion critique orientée sur le Nimbisme à celle orientée sur le NIABI. Et enfin, nous avons présenté la mobilisation collective structurée autour du capital social, savant et politique comme une stratégie de résilience pour les populations locales des pays dits du « Sud » confrontées aux conflits fonciers. Cette stratégie est, selon nous, un outil à la fois au service de la lutte contre les dégradations environnementales, au service de l'amélioration des conditions de vie des populations locales, mais aussi au service de la lutte contre la transformation socio-environnementale non maîtrisée des territoires engendrée par les projets agro-industriels.

Conclusion générale

Nous sommes arrivés au terme de notre travail portant sur « *la mobilisation des femmes dans les conflits fonciers au Cameroun : le cas opposant le village Mbonjo à la SOCAPALM* ». Cette recherche avait pour objectif d'analyser la stratégie d'action développée par la communauté locale représentée par un collectif de femmes dans un contexte conflictuel lié au foncier. Notre question principale était de savoir : comment la mobilisation collective des femmes a influencé le conflit foncier à Mbonjo ? Pour répondre à cette interrogation, notre analyse s'est articulée autour de quatre chapitres développée comme suit :

Dans le premier chapitre, nous avons présenté les différents mécanismes d'acquisition de la propriété foncière au Cameroun, notamment la vente, les baux et les concessions. Ce qu'il faut retenir, c'est que ces mécanismes sont garantis par le droit foncier moderne et tout le monde a le droit de jouissance. Mais cette réalité est contraire en zone rurale où c'est le droit foncier coutumier qui régule très souvent les acquisitions. A ce niveau les femmes sont très souvent marginalisées en ce qui concerne l'accès à la propriété. Dans ce chapitre, nous avons également identifié les facteurs du conflit foncier à Mbonjo, aussi bien sur le plan global, avec le Plan d'Ajustement Structurel, la politique des agrocarburants, les crédits carbone et la croissance démographique mondiale, que sur le plan local ; marqué par l'oppression de la loi foncière qui garantit à la fois le droit du citoyen à la propriété mais, qui donne aussi le plein pouvoir à l'Etat de s'emparer des terres partout sur le territoire national en cas de nécessité ; les autres facteurs identifiés localement sont la croissance démographique nationale, la rétrocession controversée des terres par la SOCAPALM et la marginalisation des femmes Camerounaises au droit coutumier.

Dans le deuxième chapitre, nous avons présenté les différents acteurs du conflit et leurs logiques d'action. Il ressort de notre analyse que plusieurs acteurs interagissent dans ce conflit et alimentent les celui-ci. Il s'agit de l'État du Cameroun qui a mis les terres des communautés sous bail emphytéotique sans le moindre consentement ; la SOCAPALM qui est l'agro-industrie dont la pratique de ses activités modifie profondément l'ordre social des communautés, la communauté locale représentée par le collectif des femmes ; la SYNAPARCAM qui est l'association locale qui s'est engagée à accompagner les femmes dans leurs actions ; les chefs traditionnels qui sont les garants de la tradition et dont l'Etat a donné les compétences légales pour agir en amont dans le processus d'acquisition des terres. ils sont alliés à la SOCAPALM et ne soutiennent nullement pas les actions des femmes ; et enfin les élites locales. Elles ont un rôle essentiellement basé sur le lobbying politique auprès de l'Etat et auprès des communautés en faveur de la SOCAPALM. Chacun de ses acteurs agit selon des

logiques spécifiques gouvernées par ses intérêts dans le conflit. La communauté locale représentée par le collectif des femmes et la SYNAPARCAM s'inscrivent dans une logique de (sur)vie. Dominés et dépourvus de leurs terres, leurs actions dans ce conflit vont dans le sens de la reconquête de leurs avoirs. La terre étant l'élément majeur de la vie des communautés en milieu rural ; la SOCAPALM quant à elle est dans une logique économique. Sa priorité est le développement de ses activités et le profit. De ce fait elle met tout en œuvre et aux détriment des communautés pour assurer la protection et la pérennité de ses activités. l'État et son bâton de commandement est plutôt dans une logique de régulation autoritaire. Son action est protégée par les lois qui elles-mêmes sont oppressantes. C'est lui qui a cédé les terres et est assez laxiste dans le contrôle de la relation entre la SOCAPALM et les communautés locales. Ses actions tendent à couvrir celles de l'agro-industrie. Les chefs traditionnels et les élites locales sont gouvernées par une logique de positionnement. Ils ont pris position en faveur du groupe dominant afin de bénéficier des avantages et opportunités qui peuvent se présenter.

Notre troisième chapitre développé la mobilisation collective des femmes de Mbonjo en montrant que celle-ci repose sur le respect du contrat d'engagement, la motivation personnelle et la mobilisation individuelle des femmes. Malgré un contexte marqué par les rapports de domination, cette mobilisation a produit des effets positifs, notamment sur le plan social avec la création d'une plateforme de dialogue entre la SOCAPALM et les populations locales ; sur le plan culturel avec la réhabilitation de certains sites sacrés ; et enfin sur le plan professionnel avec l'amélioration des conditions de travail des employés de la SOCAPALM.

Enfin, notre quatrième et dernier chapitre a permis de présenter les limites, les perspectives et les débouchés de la mobilisation collective des femmes de Mbonjo face à la SOCAPALM. Dans un premier temps, nous avons présenté deux limites observées de cette mobilisation ; la première limite est la portée exclusivement locale de celle-ci, qui ouvre la réflexion au Nimbisme ; et d'autre part son réseau d'acteurs très limité. Ensuite, nous avons proposé de renforcer cette mobilisation collective avec trois capitaux : le capital social, savant et politique. Ces capitaux viendront non seulement renforcer cette stratégie, sa portée et son impacts mais aussi contribuer à (re)légitimer cette lutte en passant d'une réflexion critique orientée sur le Nimbisme à celle orientée sur le NIABI. Et enfin, nous avons présenté la mobilisation collective structurée autour du capital social, savant et politique comme une stratégie de résilience pour les populations locales des pays dits du « Sud » confrontées aux conflits fonciers. Cette stratégie est, selon nous, un outil à la fois au service de la lutte contre les dégradations environnementales, au service de l'amélioration des conditions de vie des

populations locales, mais aussi au service de la lutte contre la transformation socio-environnementale non maîtrisée des territoires engendrée par les projets agro-industriels.

Au regard des résultats obtenus, nous pouvons répondre à notre question principale de recherche en affirmant que la mobilisation collective des femmes a influencé notamment en opposant une résistance à la domination. Bien que la domination de l'Etat et la SOCAPALM ait provoqué de profonds bouleversements sociaux, la résilience caractérisée par une forte opposition du collectif des femmes de Mbonjo a contribué inverser les rapports de force. Cela est caractériser par les impacts positifs de leurs actions (réhabilitation des sites sacrés, création d'une plateforme de dialogue...).

De ce qui précède donc, nous pouvons dégager l'hypothèse selon laquelle « *la mobilisation collective constitue un levier majeur de transformation des rapports de pouvoir au profit des groupes dominés dans un contexte conflictuel* ». Au regard de notre analyse, si celle-ci est en plus structurée autour du capital social, savant et politique, elle peut constituer un important outil de résilience pour les populations locales des pays du Sud confrontées aux conflits fonciers liés aux agro-industries.

Bibliographie

1. Agenda 2030 en France. (2019, décembre 4). 17 Objectifs de développement durable. <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/>
2. Agier, M., Copans, J., & Morice, A. (1987). Classes ouvrières d'Afrique noire : Études réunies et présentées par M. Agier, J. Copans et A. Morice. KARTHALA Editions.
3. Agir Ici & Survie. (2000a). Le silence de la forêt : réseaux, mafias et filière bois au Cameroun. Dossiers Noirs n°14. Paris: L'Harmattan.
4. Azab, Mariam et Wayne A. Santoro. 2017. « Rethinking Fear and Protest: Racialized Repression of Arab Americans and the Mobilization Benefits of Being Afraid », *Mobilization: An International Journal*, 22, 4: 473-491.
5. Barbier, J.-C., Courade, G., & Tissandier, J. (1980). Complexes agro-industriels au Cameroun. Paris : ORSTOM.
6. Beaugrand, J. P. (1988). Démarche scientifique et cycle de la recherche. In M. Robert (Éd.), *Fondements et étapes de la recherche scientifique en psychologie* (pp. 1-36). Québec : Edisem.
7. Bienvenue sur le Portail Web du CILSS » CILSS – Bases de données. (s. d.). Consulté 10 août 2025, <https://www.cilss.int/cilss-bases-de-donnees/>
8. Boumaza, M., & Campana, A. (2007). Enquête en milieu « difficile »: Introduction. *Revue française de science politique*, 57(1), 5-25. <https://doi.org/10.3917/rfsp.571.0005>
9. Bourdieu, P. (2006). 1. Le capital social. Notes provisoires. In *Le capital social* (p. 29-34). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bevor.2006.01.0029>
10. Bryant, C. R., & Nkankeu, F. (2010). Regards multidisciplinaires sur les conflits fonciers et leurs impacts socio-économico-politiques au Cameroun. Laboratoire de développement durable et dynamique territoriale, Université de Montréal.
11. CAMEROUN - Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2005). (s. d.). Consulté 02 octobre 2025, <https://nada.stat.cm/index.php/catalog/89>
12. CFSI (2019), accaparement des terres, P.1 fiche-thematique-accaparement-terre-2019.pdf.
13. Christian. (2025, décembre 3). Le Capital de Marx : Résumé complet et concepts clés. <https://economie-politique.org/karl-max-livre-capital/>
14. Coleman, J. S. (1988). Social capital in the creation of human capital. *American Journal of Sociology*, 94, S95-S120.

15. Constitution du Cameroun. (1996). Loi n° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972.
16. Coutellec, L. (2019). Penser l'indissociabilité de l'éthique de la recherche, de l'intégrité scientifique et de la responsabilité sociale des sciences: Clarification conceptuelle, propositions épistémologiques. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 132(2), 381-398. <https://doi.org/10.3917/rac.043.0381>
17. Croissance de la population en Cameroun. (s. d.). DonnéesMondiales.com. Consulté 25 janvier 2026, <https://www.donneesmondiales.com/afrique/cameroun/croissance-population.php>
18. Daoudi, F. (s. d.). *Droits fonciers des femmes au Maroc Entre complexité du système foncier et discrimination*.
19. Directive 2009/28/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables | SPF Economie. (s. d.). Consulté 29 avril 2026, <https://economie.fgov.be/fr/legislation/directive-200928ce-du-23-avril>
20. Données sur l'égalité des sexes au Cameroun—Cameroon | ReliefWeb. (2019, octobre 23). <https://reliefweb.int/report/cameroon/donn-es-sur-l-galit-des-sexes-au-cameroun>
21. EESI3-Phase 1 : Enquête sur l'emploi, RAPPORT PRINCIPAL – Institut National de la Statistique du Cameroun. (s. d.). Consulté 20 décembre 2025, <https://ins-cameroun.cm/statistique/eesi3-phase-1-enquete-sur-lemploi-rapport-principal/>
22. FAO (2009), l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde, <https://www.fao.org/4/i0876f/i0876f00.htm>
23. Femmes rurales. (s. d.). ONU Femmes. Consulté 29 avril 2026, <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/economic-empowerment/rural-women>
24. Géhin, E. (1983). Coser Lewis A., Les fonctions du conflit social. https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1983_num_24_1_3657
25. Grajales, J. (2018). L'agro-business au village. La notion d'accaparement de terres à l'épreuve du cas ivoirien. *Politique africaine*, 151(3), 155-177. <https://doi.org/10.3917/polaf.151.0155>
26. L'accaparement « vert » des crédits carbone. (s. d.). Consulté 20 mars 2024, <https://farmlandgrab.org/post/view/33123>
27. Lavigne Delville (eds.), 1998, « Au Burkina Faso, les CVGT ont-elles été des instances locales de gestion foncières ? » in Lavigne Delville (eds.), 1998, *Quelles politiques*

- foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité Paris, Karthala, Coopération française, 390-402.
28. Le Bris, E. (ed), Le Roy, E. (ed), & Mathieu, P. (ed). (1991). L'appropriation de la terre en Afrique noire : Manuel d'analyse de décision et de gestion foncières. <https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:37459>
 29. MatrixLand, Deals | Land Matrix consulté le 09.02.2026
 30. Mersha, G., & Carlier, M. (2010). Éthiopie : L'« accaparement » de terres arables par des investisseurs étrangers. In Pressions sur les terres (p. 161 179). Éditions Syllepse. <https://doi.org/10.3917/syll.cetri.2010.01.0161>
 31. Ndèye (5 janvier 2017). Genre et foncier : une équation non encore résolue au Sénégal. MOVIDA. Consulté le 31 janvier 2026 à l'adresse <https://doi.org/10.58079/rn4y>
 32. Picard, D., & Marc, E. (2015). Les conflits relationnels. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.picar.2015.01>
 33. Polepole (2025), comprendre l'accès des femmes à la terre dans les sociétés rurales en transformation en RDC
 34. Pulman, B. (1988). Pour une histoire de la notion de terrain. <https://doi.org/10.3406/gradh.1988.1135>
 35. Sandrine Rui. (2015). NIMBY. Dictionnaire de la pensée écologique, 2015, pp.696-698. (halshs-01213545)
 36. Scott, J. C. (1976). The Moral Economy of the Peasant : Rebellion and Subsistence in Southeast Asia. Yale University Press. <https://www.jstor.org/stable/j.ctt1bh4cdk>
 37. Sylvain, K., Maël, D., Abdel, S., Giffona, J., & Carolina, D. (2015). Le phénomène de l'accaparement de terres. Etudes de cas : Le Sénégal et le Madagascar. <https://doi.org/10.13140/RG.2.2.15745.97125>
 38. Thiébault, J.-L. (2003). Les travaux de Robert D. Putnam sur la confiance, le capital social, l'engagement civique et la politique comparée. Revue internationale de politique comparée, 10(3), 341 355. <https://doi.org/10.3917/ripc.103.0341>
 39. Thierry Amougou (2025), *Le risque-candidat en politique africaine—Cas du Cameroun, Afrique en miniature—Le Lys Bleu Éditions*. (s. d.). Consulté 1 juin 2026, à l'adresse <https://www.lysbleueditions.com/sciences-humaines/le-risque-candidat-en-politique-africaine-cas-du-cameroun-afrique-en-miniature/>
 40. Tilly, C. (1978). *From Mobilization to Revolution*. Reading, MA: Addison-Wesley.

41. Titti (2025), appropriation des terres et conflits fonciers dans la zone de colonisation agricole du groupement Souza (Bas-Moungo ; littoral – Cameroun), Thèse, Université de Douala
42. Tremblay, M., & Wils, T. (2005). La mobilisation des ressources humaines : Une stratégie de rassemblement des énergies de chacun pour le bien de tous. *Gestion*, 30(2), 37-49. <https://doi.org/10.3917/riges.302.0037>

Résumé

L'accès à la terre au Cameroun est marqué par une forme de concurrence, de tensions et de violences impliquant différents types d'acteurs à l'échelle nationale et locale. Ayant hérité de la gestion paternaliste des terres du pouvoir colonial dans les années 1960, l'État camerounais, à travers l'ordonnance n° 74 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier, a le droit de contrôle sur toutes les terres, sur l'étendue du territoire national. Ce droit lui confère le pouvoir absolu de décider de l'usage de toutes les parcelles de terres. Cette étatisation des terres est très souvent la cause de nombreux conflits d'usage de terres. C'est le cas du conflit foncier qui existe entre la SOCAPALM et les populations de Mbonjo.

En effet, la SOCAPALM (plus de 50 000 hectares) a été créée par décret présidentiel en 1968 et privatisée en 2000 au profit du groupe agroindustriel SOCFIN. Lors de sa création, les populations ont été expropriées de leurs terres de force et quelques indemnités non compensatoires ont été faites. Ce fut le début des tensions entre elles et la nouvelle entreprise. Avant la privatisation, ces tensions étaient apaisées au travers de certains services sociaux proposés par l'État. Mais depuis sa privatisation, ces services ont été arrêtés tandis que la démographie galopante de la population locale, le besoin de terres à exploiter a augmenté.

Mbonjo est une zone rurale située dans la région du littoral Camerounais, et ayant pour activité principale l'agriculture pour les femmes, la pêche et le commerce pour les hommes. Ce village a subi des profondes transformations à la suite de la privatisation caractérisées par le manque de terres ; ce qui a motivé les populations locales notamment les femmes à créer un collectif dans le but de s'y opposer. Cette étude a consisté à proposer une analyse de « *l'histoire par le bas* » au sens de Edward Thomson, en portant un regard sur la stratégie d'opposition de ce collectif dans un contexte où les lois et les règles sont définies par les acteurs oppresseurs à savoir l'État et la SOCAPALM.

Notre question de recherche était : comment la mobilisation collective des femmes a-t-elle influencé le conflit foncier à Mbonjo ? Pour y arriver, nous avons fait du terrain en tenant compte des différents défis éthiques et émotionnels liés à celui-ci. De ce fait nous avons adopté une démarche empirico-inductive avec pour population cible, les femmes rurales résidentes de Mbonjo. Notre échantillon était constitué de 18 personnes, défini à partir des réalités du terrain.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

École des sciences politiques et sociales (PSAD)

Place Montesquieu, 1 bte L2.08.05, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/psad

Nous avons adopté trois stratégies non probabilistes pour la collecte des données, à savoir un échantillonnage accidentel, par choix raisonné et par boule de neige. Les principales méthodes de collecte des données ont été l'exploration documentaire, le focus group et les entretiens semi-directifs.

Cette étude structurée en quatre (04) chapitres, nous a permis d'identifier les différents facteurs de ce conflit tant sur le plan global que local ; ainsi que les acteurs qui l'alimentent (Etat, SOCAPALM, Elites, Chefs traditionnels, la SYNAPARCAM et le collectif de femmes) et leurs logiques.

Nous avons également identifié la stratégie d'opposition de ce collectif de femme qui est la mobilisation collective. Elle est construite à partir du respect du contrat d'engagement, la motivation personnelle et la mobilisation collective et ses effets sur le conflit sont la mise sur pied d'une plateforme de dialogue, la réhabilitation des sites sacrés et l'amélioration des conditions des travailleurs. Elle a deux principales limites qui émergent dans notre travail à savoir, sa portée essentiellement locale qui peut être qualifiée de Nimbisme (une forme de critique), et un réseau d'acteurs très limité. Nous avons à cet effet proposé des pistes d'amélioration notamment la structuration de cette mobilisation collective autour de trois capitaux : le capital social, savant et politique. Ce qui permettrait de passer de la qualification négative qu'on peut avoir de ce mouvement dans sa forme actuelle à savoir le NYMBI, au NYABI (une perception positive qu'on reconnaît au mouvement d'opposition).

Au regard de nos analyses, cette étude débouche sur l'hypothèse selon laquelle « *la mobilisation collective constitue un levier majeur de transformation des rapports de pouvoir au profit des groupes dominés dans un contexte conflictuel* ».

Mots clés : Mobilisation collective, foncier, conflit, femmes rurales

Annexe 1 : Déclaration d'utilisation de l'Intelligence Artificielle

Nous avons eu recours à l'usage des outils de l'intelligence artificielle (ChatGpt et Copilot) dans le cadre de la rédaction de ce mémoire, exclusivement pour des tâches techniques à savoir :

- La correction linguistique (orthographe, grammaire et ponctuation) de certaines sections du texte ;
- La mise en forme de certaines figures, dont la conception, la structuration et les données proviennent de mon terrain.

Au-delà de ces usages, aucun outil d'intelligence artificielle n'a contribué à la rédaction partielle ou totale de ce mémoire.